

**FEDERATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

**DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE  
DEPARTEMENT HAUT NIVEAU**

**PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL 2017-24**



---

Rédaction : **Ludovic Vo** (CTN) et Bastien Gleren (CTN)

Avec l'aimable participation de :

**Louis Lacoste** (Directeur du haut niveau)

**David Robert** (CTF) : suivi socio-professionnel et accompagnement des projets de détection fédéraux

**Eric Michel** (CTN) et **Oury Stanzman** (CTN) : Para-taekwondo

**Carine Zelmanovitch** (Adjointe au DTN) : Formation

Sous la direction de :

**Patrick Rosso** (DTN)

# ***TABLE DES MATIERES***

<b>DIAGNOSTIC 2013/2017</b>	<b>7</b>
1. Concurrence internationale	7
1.1 La situation concurrentielle internationale en taekwondo	7
1.2 Analyse du tournoi olympique de Rio en 2016	8
1.2.1 Analyse du profil des médaillés olympiques à Rio 2016	9
1.2.2 Analyse du profil des champions olympiques à Rio 2016	10
1.2.3 Bilan de l'équipe de France aux Jeux de Rio	10
1.2.3.1 Les phases de qualification	10
1.2.3.2 Le tournoi olympique de Rio	11
1.2.4 Evolution du Top 5 des nations à Londres en 2012 et à Rio en 2016	13
2. Résultats sportifs	15
2.1 Seniors	15
2.2 Jeunes	16
3. Structuration et analyse du Parcours de l'Excellence Sportive 2013/2017	18
3.1 Pôle France Olympique : INSEP (de 25 à 30 sportifs)	18
3.1.1 Objectifs	18
3.1.2 Public	18
3.1.3 Encadrement	19
3.1.4 Analyse du fonctionnement du pôle INSEP	20
3.2 Les centres fédéraux espoirs/dispositif de formation des élites régionales	20
3.2.1 Objectifs	21
3.2.2 Public	21
3.2.3 Encadrement	22
3.2.3.1 Le coordonnateur national des CFE	22
3.2.3.2 Au niveau régional	22
3.2.4 Le circuit de compétition des opens labellisés	23
3.2.5 Analyse du fonctionnement des CFE/DFER	24
3.2.5.1 Du point de vue des ligues	25
3.2.5.2 La liaison CFE/clubs	25
3.2.5.3 La liaison DFER/Pôle INSEP	26
3.2.6 Synthèse de l'analyse des CFE/DFER	26
3.3 Les clubs performance	27
3.3.1 Objectifs	27
3.3.2 Public	27
3.3.3 Encadrement	27
3.3.4 Analyse du fonctionnement dispositif	28
3.3.5 Synthèse de l'analyse des clubs performance	30
<b>COMPETITIONS DE REFERENCE 2017/20 ET OBJECTIFS SPORTIFS</b>	<b>31</b>
<b>STRATEGIE POUR LE PROJET DE PERFORMANCE FEDERALE 2017/2024</b>	<b>32</b>
1. La question des résultats internationaux chez les juniors/seniors	32
2. La question de l'animation territoriale, de l'accès au haut niveau et de son lien avec l'excellence	36
2.1 Quelles seraient les structures impliquées	36
2.2 Stratégie d'animation du programme d'accès au haut niveau	37
3. La question de l'accompagnement et du développement des entraîneurs experts	38
4. Synthèse des axes stratégiques pour le projet de performance fédérale 2017/20	39
5. La perspective JO 2024	39

<b>SPORTIFS</b>	<b>41</b>
1. Critères d'inscription sur les listes Ministérielles	41
2. Dispositif fédéral de suivi socioprofessionnelles	42
2.2 Zones Géographiques ou territoires d'impact de l'action	42
2.3 Objectifs	42
2.4 Les programmes socio-professionnels existants	43
2.5 Partenariats en place	43
3. Spécificités du suivi pour les athlètes membres du pôle France (15-18 ans)	44
3.1 Un accompagnement au projet de performance et au projet d'accompagnement	44
3.2 Un pôle France relève qui anticipe et accompagne la sortie du pôle	44
4. Outils de contractualisation Sportif/Fédération	45
5. Critères d'attribution des aides personnalisées	45
5.1 Les aides personnalisées	45
5.2 Les primes à la performance	46
<b>DECLINAISON DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERALE 2017-2020</b>	<b>47</b>
1. Positionnement des programmes	47
1.1 Le programme d'accès au haut niveau	47
1.1.1 les clubs	47
1.1.2 Les dispositifs de formation des élites régionales (DFER)	47
1.1.3 Les sections sportives scolaires	48
1.1.4 Les pôles espoirs	48
1.1.5 Le collectif jeunes talents (voir cahier des charges en annexe)	49
1.2 Le Programme d'excellence	50
1.2.1 Les pôles France « relève » (voir cahier des charges en annexe)	50
1.2.2 Le pôle France « élite » (voir cahier des charges en annexe)	51
1.3 La filière de certification d'entraîneurs « performance combat »	51
2. Identification des collectifs	52
2.1 Le collectif senior	52
2.2 Le collectif espoir	52
2.3 Le collectif junior	53
2.4 Le collectif cadet	53
2.5 Déclinaison du PPF et émergence/préparation de la « génération 2024 »	54
3. Programme médical	55
3.1 Définition et organisation de la surveillance médicale pour les sportifs listés hors SHN	55
3.2 Projet d'accompagnement médical des équipes de France	56
<b>PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP ET MODALITES DE COLLABORATION AVEC LA FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT</b>	<b>57</b>
1. Historique Para Taekwondo WTF et contexte FFTDA	57
1.1 La WTF	57
1.2 La FFTDA	58
2. Présentation des podiums JO Paralympique TOKYO 2020	59
2.1 Nombre de médailles distribuées	59
2.2 Classification actuelle	59
3 Répartition Hommes/Femmes	60
4 Ranking Mondial	60
5. Le Comité Paralympique Sportif Français et la FFTDA	61
6. Profil du Référent Projet Para-Taekwondo FFTDA, monsieur Oury SZTANTMAN.	61
7. Situation des Athlètes Français	62
7.1 Nombre d'Athlètes présents à l'International sur la dernière Olympiade	62
7.2 Nombre de podiums les 4 dernières saisons sportives	62
7.3 Identification des Athlètes performants les plus réguliers	63
8. Collectif TOKYO 2020	63

8.1 Nombre d'Athlètes immédiatement intégrables	63
8.2 Nombre d'Athlètes potentiellement intégrables	63
8.3 Organisation et participation au circuit internationaux entre 2017/2019	63
8.4 Calendrier des regroupements et entraînements sur l'INSEP 2017/2019	64
9. Processus de Détection et de Sélection du « Collectif Horizon 2024 »	64
9.1 Les Clubs inscrits sur l'Handiguide	64
9.2 Les Enseignants Taekwondo formés et sensibilisés au Handicap	65
9.3 Le maillage territorial	65
10. Accompagnement Socio Professionnel des Athlètes du Collectif Paralympique	66
11. Suivi, Evaluation et Communication du Projet « Para-Taekwondo 2024	66
11.1 Suivi du projet	66
11.2 Evaluation du projet	67
11.3 Communication sur le projet	67
<b>PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FEMININ</b>	<b>68</b>
1. Les principales échéances	68
2. La stratégie développée et les chances de médailles	68
3. Les indicateurs de performance	68
4. Les besoins d'encadrement spécifique au public féminin	68
5. le choix du parcours d'accès au haut niveau concernant les sportives de HN	69
6. La stratégie de communication mise en place envers elles	69
7. Conclusion	69
<b>DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>70</b>
1. Les exigences du HN et fondamentaux de la discipline	70
1.1 Sur le plan physique	70
1.2 Sur le plan technico-tactique	70
1.3 Sur le plan mental	71
2. La question de l'identification des talents	71
2.1 L'identification des jeunes talents	71
2.2 Les savoir être et savoir-faire supports à l'identification	72
2.3 Les dispositifs d'identification des jeunes talents	73
2.4 Les dispositifs d'évaluation et d'intégration des jeunes talents	73
2.4.1 L'évaluation	73
2.4.2 L'intégration	73
3. L'accompagnement du projet sportif des jeunes talents	74
4. Les outils de communication dédiés	74
5. Les procédures de transfert à l'étude	74
5.1 Contexte	75
5.2 Objectif et public visé	75
5.3 Zones géographiques ou territoires d'impact de l'action	75
5.4 Partenariats mis en place	76
5.5 Déroulement de l'action	76
5.5.1 Etape 1 : Etape d'identification	76
5.5.2 Etape 2 : L'étape d'accompagnement	77
6. L'encadrement fédéral dédié à l'identification/accompagnement des jeunes talents	77
<b>PROCESSUS DE SELECTION EN EQUIPES NATIONALES</b>	<b>78</b>
<b>LA PROBLEMATIQUE DU TAEKWONDO ULTRAMARIN</b>	<b>79</b>
<b>ENCADREMENT</b>	<b>80</b>
6.1 Présenter l'organigramme de la DTN (ANNEXE ORGANIGRAMME DE LA DTN)	80
6.2 Stratégie d'évolution de carrière des entraîneurs de HN	80
6.3 Dispositif d'information et de formation professionnelle continue fédéral pour l'olympiade 2017-2080	80
6.3.1 Séminaires fédéraux de formation spécifique	80
6.3.2 Formation continue des entraîneurs	80

<b>FINANCEMENT</b>	<b>81</b>
1. Budget prévisionnel action 2 saison 2016/17	81
2. Estimation du coût financier supplémentaire nécessaire à la mise en place du projet « performance jeunes/génération 2024 » par saison	84
3. Budget Prévisionnel Pôle France Relève	85
<b>EVALUATION</b>	<b>86</b>
1. Production de performance (valides et para)	86
2. Au niveau structurel	86
2.1 Évolution des sportifs vers le niveau supérieur	86
2.2 Evolution des entraîneurs	86
2.3 Ouverture des structures	86
3. Détection	86
4. Suivi socio-professionnel des sportifs(ves) de haut niveau	87
4.1 D'un point de vue qualitatif	87
4.2 D'un point de vue quantitatif	87
<b>LES ANNEXES</b>	<b>89</b>
Cahier des charges des structures concourant au PPF	89
Programme d'accès au haut niveau	89
NOM DE LA STRUCTURE : Pôle Espoirs	89
NOM DE LA STRUCTURE : Groupe jeunes talents	90
ANNEXE 2	92
Cahier des charges des structures associées au PPF	92
NOM DE LA STRUCTURE : CLUBS PERFORMANCE	92
ANNEXE 3	95
Cahier des charges des structures concourant au PPF	95
Programme d'excellence	95
NOM DE LA STRUCTURE : Pôle France Relève	95
NOM DE LA STRUCTURE : Pôle France élite (INSEP)	97
ANNEXE 4	99
Correspondances catégories d'âge, structures, listes	99
ANNEXE 5	100
Organisation du secteur haut-niveau	100
ANNEXE 6	101
Synthèse des propositions de la FFTDA sur l'appel à projet « Génération 2024" :	
Optimisation de la performance Paralympique »	101
ANNEXE 7	102
Synthèse des propositions de la FFTDA sur l'appel à projet « Génération 2024 » : Accompagnement des plans de détection fédéraux auprès des publics cibles»	102
ANNEXE 8	107
Convention HN	108
ANNEXES 9	122

# DIAGNOSTIC 2013/2017

---

Les constats dressés sur l'olympiade 2013-2017 peuvent s'organiser en différentes parties qui visent :

- La concurrence internationale et l'analyse du profil des médaillés olympiques à Rio
- L'analyse des résultats sportifs obtenus sur l'olympiade
- La structuration du P.E.S 2013-2017
- Les caractéristiques du public visé, la détection et le recrutement
- L'encadrement

## 1. CONCURRENCE INTERNATIONALE

La concurrence internationale n'a cessé d'évoluer durant cette olympiade comme nous avons déjà pu l'observer lors de l'olympiade précédente. **La Corée du Sud** reste toujours la nation de référence (**5 médailles olympiques sur 5 athlètes engagés possibles** sur le tournoi olympique de Rio en 2016 mais n'est plus aussi dominatrice (**2 médailles à Londres dont une seule en or**)).

### 1.1 LA SITUATION CONCURRENTIELLE INTERNATIONALE EN TAEKWONDO

- **207 pays affiliés** à la fédération mondiale (World Taekwondo Fédération / WTF) en 2017
- **139 pays présents lors des derniers championnats du Monde en 2015 en Russie,**
- **Grande diversité des pays médaillés lors des derniers championnats du monde en 2015 :** Corée, Iran, Espagne, Turquie, Grande Bretagne, Mexique, Taïwan, Cuba, Mali, Croatie, USA, Kazakhstan, Russie, Chine, Thaïlande, Brésil, Azerbaïdjan, Grèce, Hongrie, Gabon, Ouzbékistan, Allemagne, Serbie, Moldavie, Colombie, Côte d'Ivoire, Allemagne, Ukraine, Japon,
- En 2015, le nombre de pays médaillés lors des championnats du Monde a encore augmenté et nous pouvons constater un turn-over important sur les podiums internationaux illustrant **l'homogénéisation du niveau international** (il n'existe plus de « petites » nations, et certains pays africains comme le Mali ou la côte d'ivoire obtiennent des médailles mondiales voire olympiques). Lors du championnat du Monde 2015 on a pu compter 29 (contre 24 en 2011) pays médaillés lors de cette compétition de référence.
- Systématisation du classement mondial établi par la WTF (ranking par catégorie de poids/sexe). Celui-ci intervient dans le processus de qualification aux JO (voir plus bas) et dans la répartition des tirages, des têtes de séries sur les compétitions internationales seniors reconnues par la WTF (championnats du monde/Europe, jeux Européens, Jeux Olympiques, Grands prix, opens internationaux...).
- Multiplication des compétitions internationales de référence avec l'apparition des Grand prix (3 par année civile réservés au 32 athlètes les mieux classés par catégorie olympique + 1 Grand prix

finale réservé aux 8 athlètes les mieux classés par catégorie olympique), des Jeux Européens, des championnats d'Europe par catégories olympiques, opens internationaux et des championnats du monde cadets.

- Les grandes nations du taekwondo (Corée du Sud, Mexique, Azerbaïdjan, Iran, Chine, Russie, Turquie) bénéficient de moyens financiers à la hauteur de leurs ambitions afin non seulement de préparer les groupes élites mais également de préparer l'avenir avec une présence importante des collectifs « jeunes ».
- Certains pays ont clairement fait le choix de recentrer les moyens sur le Taekwondo et quelques disciplines olympiques susceptibles de leur apporter des médailles (Grande-Bretagne, Serbie, Croatie, Thaïlande, Chine-Taïpei par exemple).
- Certains pays disposent de moyens considérables pour recruter les entraîneurs étrangers les plus expérimentés (Azerbaïdjan par exemple.). Les contrats de préparation olympique proposés actuellement en France ne peuvent les intéresser et nos propres entraîneurs peuvent être amenés à étudier sérieusement des propositions de l'étranger. La mission d'un entraîneur national reconnu pour son savoir faire impose un engagement permanent et un salaire décent.
- Certaines nations poursuivent une **politique volontariste d'organisation de compétitions internationales de référence en taekwondo (Azerbaïdjan, Russie, Mexique, Grande-Bretagne, Corée du Sud).**

## 1.2 ANALYSE DU TOURNOI OLYMPIQUE DE RIO EN 2016

- **20 Pays médaillés aux Jeux Olympiques à Rio en 2016, contre 21 en 2012**
- **63 nations engagées**
- **1<sup>ère</sup> médailles d'or olympiques de l'histoire obtenues par la Jordanie et la Côte d'ivoire**
- **1<sup>ère</sup> médaille olympique (bronze) obtenue par l'Iran chez les féminines.**

### L'EVOLUTION DU SYSTÈME DE QUALIFICATION :

Ce tournoi olympique marque un tournant dans le système de qualification mis en place par la Fédération mondiale (WTF).

En effet, si pour Londres en 2012, les nations qualifiaient un quota pour une catégorie via un tournoi mondial unique de qualification et un éventuel tournoi continental de repêchage, dorénavant le classement mondial WTF établi sur la base des résultats obtenus sur les compétitions de référence 2013/16 joue un rôle majeur.

**Dorénavant les six athlètes les mieux classés dans chaque catégorie de poids/sexe au 31 décembre qui précède le tournoi olympique obtiennent un quota pour leur pays.**

Par ce biais, une nation peut à présent **qualifier huit athlètes** pour les Jeux (les quatre catégories homme + les quatre catégories femmes) alors que le plafond était fixé à quatre (deux catégories hommes + deux catégories femmes) pour les jeux de Londres.

Pour Rio, La Corée du sud détient le record avec cinq quotas.

La France arrive immédiatement derrière avec quatre quotas au côté de nations dominantes sur la scène internationale comme le Mexique, l'Iran ou l'Azerbaïdjan.

Ainsi, 48 quotas sont distribués par le biais du classement mondial (six pour chacune des huit catégories). Les 80 quotas restant sont déterminés ensuite par les tournois continentaux (Afrique, Asie, Europe et zone panaméricaine) et les wild cards. Le pays organisateur obtient quant à lui automatiquement 4 quotas.

### **1.2.1 ANALYSE DU PROFIL DES MÉDAILLES OLYMPIQUES A RIO 2016**

- 87% des médaillés olympiques à Rio étaient classés dans les 10 meilleurs mondiaux (100% chez les filles et 75% chez les garçons).
- 75% des médaillés olympiques ont été médaillés des Grand Prix en 2014 et 2015 (94% chez les filles et 56% chez les garçons).
- 59% des médaillés olympiques ont été médaillés aux championnats du monde (2011/2013/2015) (75% chez les filles et 44% chez les garçons).
- 72% des médaillés olympiques avaient participé à une compétition internationale de référence en junior (Championnats du monde/continental/Qualification mondiale au JOJ/JOJ).
- 53% des médaillés olympiques avaient été médaillés sur une compétition internationale de référence en junior (Championnats du monde/continental/Qualification mondiale au JOJ/JOJ). (31% chez les garçons et 75% chez les filles).
- 66% des médaillés olympiques étaient âgés de 18 à 23 ans (similaire chez les garçons et les filles) contre 40% à Londres.

Ces chiffres apportent un éclairage important sur un certain nombre d'indicateurs qui pourraient favoriser l'obtention de médailles olympique en taekwondo :

Chez les filles, les médaillées ont pour la majorité

- Entre 18 et 23 ans
- Sont classées dans les 10 meilleures mondiales
- Été médaillées sur les Grand prix
- Été médaillées aux championnats du monde
- Été médaillées sur les compétitions internationales de référence en junior.

Chez les garçons, les médaillés ont pour la majorité :

- Entre 18 et 23 ans
- Sont classés dans les 10 meilleurs mondiaux
- Été médaillées sur les Grand prix

#### **CONSTATS :**

- Une précocité plus importante en terme d'âge chez les médaillés des deux sexes. L'évolution du règlement et du matériel nécessite actuellement de grande qualité « gymniques » de souplesse, d'adresse et d'équilibre pour toucher son adversaire au visage. Cette cible permet en effet un gain de points plus important que les frappes au plastron, sans nécessité de puissance d'impact importante. Cette évolution des exigences du modèle de performance au plus haut niveau peut expliquer en partie que les médaillés soient globalement plus jeunes que sur la précédente édition.

- L'importance du ranking dans la performance qui traduit sans doute une expérience et une régularité plus importante dans la performance internationale ainsi que, pour certaines têtes de série, un tirage plus favorable.
- L'importance de participer et de réaliser une performance sur les Grand Prix afin de se confronter régulièrement aux meilleurs.
- L'importance de la performance internationale en junior, particulièrement chez les filles qui semble aller de paire avec la précocité accrue des athlètes médaillés.

### **1.2.2 ANALYSE DU PROFIL DES CHAMPIONS OLYMPIQUES A RIO 2016**

- 88% des champions olympiques étaient classés dans les 8 meilleurs mondiaux de leur catégorie. (100% chez les filles et 75% chez les garçons).
- 75% des champions olympiques étaient médaillés sur les Grand prix en 2014 et 2015. (100% chez les filles et 50% chez les garçons).
- 75% des champions olympiques ont été médaillés aux championnats du monde. (100% chez les filles et 50% chez les garçons).
- 62% des champions olympiques avaient été médaillés sur une compétition internationale de référence en junior (Championnat du monde/continental/Qualification mondiale au JOJ/JOJ). (50% chez les garçons et 75% chez les filles).
- 75% des champions olympiques étaient âgés de 18 à 23 ans (similaire chez les garçons et les filles) contre 50% à Londres.

Les constats établis sur les médaillés se confirment chez les champions olympiques (la précocité, le ranking, les résultats obtenus sur les grands Prix/championnats du monde/compétitions internationales en juniors).

Ceux-ci pourront servir d'indicateurs afin d'affiner les projections/objectifs en terme de performance pour le PPF 2017/21. Il est par ailleurs intéressant de souligner que la médaille d'argent obtenue sur ce tournoi de Rio correspond à une athlète française qui réunit tous ces critères.

### **1.2.3 BILAN DE L'EQUIPE DE FRANCE AUX JEUX DE RIO**

Nous tirons un bilan mitigé du tournoi olympique de Rio.

Certains points positifs côtoient le négatif. Il convient donc ici d'en tirer toutes les conclusions afin d'affiner au mieux la stratégie du haut niveau du taekwondo français pour la nouvelle olympiade et les Jeux de Tokyo.

#### **1.2.3.1 LES PHASES DE QUALIFICATION**

Sur le plan positif, l'équipe de France a réussi la performance de qualifier quatre athlètes pour les Jeux de Rio. Ce constat quantitatif très favorable avait été réalisé pour les Jeux d'Athènes en 2004 (le tournoi de qualification mondiale en 2003 avait eu lieu à Paris et l'effet domicile n'y était sans doute pas étranger). Ceci a placé la France en deuxième position juste derrière la Corée du sud en termes de nombre de qualifiés.

En rentrant davantage dans les détails nous constatons que nos quatre quotas ont tous été obtenus par le biais du ranking mondial fin décembre 2015. En clair, quatre athlètes français étaient classés dans les six meilleurs mondiaux de leur catégorie olympique à l'issue de l'ultime compétition prise en compte par la WTF fin 2015.

Autre point notable, l'équipe de France olympique comptait aussi trois catégories qui pouvaient être pourvu d'un remplaçant. En effet, le règlement mondial impose qu'un pays qui souhaite aligner un athlète différent de celui qui qualifie la catégorie lors des JO doit s'assurer que celui-ci soit classé dans les vingt meilleurs mondiaux de sa catégorie. Le remplaçant de la catégorie des masculins +80kg est parvenu à valider ce statut (entrer dans les vingt meilleurs de la catégorie) en marquant suffisamment de points sur le cursus des compétitions internationales au cours des deux premiers trimestres 2016.

Cette phase de qualification a nécessité un investissement budgétaire fédéral considérable afin de pouvoir sur trois années civiles (2013/2014/2015) sortir une équipe compétitive sur les différentes catégories olympiques. Les effectifs étaient doublés afin de pouvoir bénéficier d'un athlète titulaire et d'un remplaçant.

Pour marquer les précieux points nécessaires au ranking, les compétitions internationales seniors de référence (championnats du monde, championnats d'Europe, Jeux européens ; coupe du monde par équipe, Grands prix/Grand prix finale) étaient planifiées et complétées par un nombre importants d'opens internationaux sur les quatre continents.

A ce titre une « tournée du golf » permettant aux athlètes de l'équipe de France d'enchaîner des opens en Egypte, Qatar, Emirats arabes et Iran ont été mis en place. D'autres déplacements coûteux ont inclus également l'Australie ou l'Argentine.

Cette multiplication de la charge compétitive/récupération lié au décalage horaire a eu comme effet délétère de multiplier les blessures chez plusieurs membres de l'équipe avec des fractures à répétitions chez le titulaire masculin en +80kg et une rupture du ligament croisé antérieur fin 2015 chez la titulaire féminine en +67kg.

Ces contraintes inhérentes au fonctionnement du ranking et au nouveau système de qualifications au JO ont pu être relativement absorbées et anticipées étant donné que le DTN de l'époque et l'entraîneur olympique, très impliqués dans le fonctionnement de la WTF au sein des commissions, compétitions, technique et athlètes/coachs ont fait partie du groupe de travail à l'initiative de cette réforme.

Une cinquième catégorie (masculins -58kg) n'a malheureusement pas pu être qualifiée pour les JO sur le tournoi de qualification européen qui a eu lieu en janvier 2016. En effet, les pays qui, à l'issue du système de qualification via le ranking n'avaient pas, fin décembre 2015 validé au moins deux catégories homme et/ou deux catégories femmes pouvaient tenter leur chance sur les tournois continentaux début 2016.

La France ayant qualifié trois catégories femme par le biais du ranking ne pouvait donc pas aller chercher de quota supplémentaire chez les féminines. Par contre seule une catégorie masculine avait été qualifiée en décembre. Ainsi, un deuxième quota chez les hommes pouvait encore être validé.

Le choix des -58kg a été établi compte-tenu du niveau sportif français dans cette catégorie et du niveau de l'opposition envisageable sur le tournoi européen.

### **1.2.3.2 LE TOURNOI OLYMPIQUE DE RIO**

D'un point de vue qualitatif, l'objectif visé était clairement l'or olympique indépendamment du nombre de médailles obtenues.

L'équipe de France olympique avait clairement les moyens de ses ambitions avec dans ses rangs des athlètes expérimentés, tous classés dans le top 7 mondial dont une athlète numéro 1 en F-67kg.

La médaille obtenue (argent) n'a certes pas été du métal escompté mais plusieurs remarques ressortent.

Il est à noter que 6 des numéros 1 mondiaux repartent bredouille et que les 4 champions olympiques de Londres qui étaient engagés sur le tournoi de Rio n'ont pas réussi à accrocher un podium.

Les hypothèses quant à la prestation des français rejoignent le constat concernant les têtes de séries.

L'accumulation de la charge compétitive liée au ranking entraîne un triple effet :

- Une augmentation de la fatigue physique et psychique.
- Une augmentation du nombre de blessures (genou pour Niare et Epangue en F-67kg et F+67kg, fractures multiples pour N'diaye en M+80kg)
- Une connaissance et une analyse technico-tactique facilitée et poussée de tous les favoris, réalisée par toutes les nations. D'autant plus que l'ensemble des combats des compétitions de référence internationales sont disponibles en libre accès sur internet.

Les athlètes les mieux classés sont donc ceux qui ont participé à de nombreuses compétitions depuis 2013, qui sont les plus analysés et les mieux connus.

Parallèlement à cela on remarque que 4 champions olympiques (F+67kg, M-58kg, M-68kg et M-80kg) n'ont connu une charge compétitive importante qu'en 2015 par rapport à leurs saisons sur 2013 et 2014. Ceci explique probablement un meilleur état de fraîcheur par rapport aux autres concurrents et surtout par rapport aux français qui ont écumé le circuit international depuis 2013.

La déception de l'absence de médaille d'or ne doit pas néanmoins occulter d'autres indicateurs positifs :

- D'un point de vue de vue quantitatif (nombre de combats gagnés, place obtenues par nos 4 athlètes...), l'indice PO (rapport statistique MOP) classe la France au 5<sup>ème</sup> rang des nations sur le tournoi olympique de taekwondo à Rio.
- Cette médaille d'argent olympique à Rio permet encore une fois au taekwondo français de rentrer dans le cercle très restreint des disciplines systématiquement pourvoyeuses de médailles aux JO depuis Sydney en 2000.

Par ailleurs, les trois françaises engagées s'inclinent contre les futures championnes olympiques de leurs catégories (demi-finale au point en or pour Aziez en ½ finale en F-49kg, d'un point en Finale pour Niare en F-67kg et 1-4 pour Epangue en ¼ finale en F+67kg). Un point a donc manqué pour transformer l'argent en or et une demi-finale en une médaille supplémentaire.

Concernant les matchs de repêchage, deux matchs pour la médaille de bronze ont été perdus en F-49kg et F+67kg.

Les françaises avaient donc toute leur place dans cette compétition, échouent face aux meilleures et avaient le potentiel de ramener 3 médailles. L'état de fraîcheur psychologique, les blessures accumulées pendant la phase de qualification ont sans doute pesés sur ce résultat.

Pour le français engagé en +80kg la prestation réalisée lors de l'événement ne lui a pas permis de rivaliser avec les meilleurs (le futur vice-champion olympique au premier tour et le brésilien futur médaillé de bronze lors des repêchages). Les raisons sont sans-doute à chercher autour de la dimension psychologique et la capacité à gérer émotionnellement l'événement et son contexte.

#### 1.2.4 EVOLUTION DU TOP 5 DES NATIONS A LONDRES EN 2012 ET A RIO EN 2016

##### CLASSEMENT DES NATIONS EN TAEKWONDO A LONDRES EN 2012

Rang	Nation	Gold	Silver	Bronze
1	ESPAGNE	1	2	0
2	CHINE	1	1	1
3	COREE DU SUD	1	1	0
	TURQUIE	1	1	0
5	GRANDE-BRETAGNE	1	0	1
	ITALIE	1	0	1

##### CLASSEMENT DES NATIONS EN TAEKWONDO A RIO EN 2016

Rang	Nation	Or	Argent	Bronze
1	COREE DU SUD	2	0	3
2	CHINE	2	0	0
3	GRANDE-BRETAGNE	1	1	1
4	AZERBAÏDJAN	1	0	2
5	COTE D'IVOIRE	1	0	1

On constate que La Corée du sud reprend son statut de leader au classement des nations. La Corée n'avait pas su bien adapter son système d'entraînement à l'arrivée des plastrons électroniques à Londres et a revu sa copie avec succès pour Rio en s'appuyant sur ses savoir-faire technique, la quantité de qualité importante en termes d'athlètes et une analyse précise du support électronique.

La Chine reste stable et parvient à obtenir un titre olympique chez les garçons alors que jusqu'ici les meilleures performances aux Jo étaient réalisées par des athlètes chinois.

La Grande-Bretagne poursuit sa progression en conservant notamment le titre olympique en F-57kg avec la même athlète. Fort de son succès aux Jeux de Londres, le taekwondo anglais bénéficie aujourd'hui de moyens financiers importants car identifié comme sport hautement médaillable par le UK sport. L'aura internationale du taekwondo anglais ne cesse de grandir au sein de la WTF et la fédération de taekwondo de Grande-Bretagne a par ailleurs validé sa candidature pour l'organisation du championnat du monde senior en 2019.

L'arrivée de l'Azerbaïdjan dans le top 4 n'est bien évidemment pas le fruit du hasard. Les azéris ont intégré l'ancien head coach de l'Iran (1998/2014) en 2014. Ce technicien est particulièrement réputé sur la scène internationale et a été nommé meilleur coach du monde lors des championnats du monde 2011 où l'Iran s'était classé meilleure nation. En parallèle de l'encadrement, les azéris ont aussi naturalisé un athlète iranien à fort potentiel dans la catégorie des M-80kg qui obtient le bronze à Rio.

La surprise de ses Jeux de Rio est sans aucun doute l'arrivée de la Côte d'Ivoire dans le top 5. Suite à la restructuration politique de la fédération ivoirienne en 2009, les athlètes de ce pays enchaînent les résultats avec notamment un titre de 2<sup>ème</sup> à la coupe du monde par équipe chez les féminines en 2014 et chez les garçons en 2013. Les qualités physiques indéniables des athlètes ivoiriens, sans doute décomplexés depuis la médailles d'argent du Gabon en taekwondo à Londres ont sans doute permis de faire la différence à Rio.

## 2. RÉSULTATS SPORTIFS

Au cours de l'olympiade 2013-2017, les équipes de France de taekwondo ont obtenu :

CATEGORIES /ANNEES	2013	2014	2015	2016
SENIORS	<b>C Monde :</b> 1 or + 3 bronze	<b>C Euro :</b> 1 or + 4 argent + 4 bronze	<b>C Monde :</b> 1 argent	<b>JO :</b> 1 argent
	<b>Coupe du monde par équipe :</b> 1 bronze (filles)	<b>4 Grands Prix :</b> 1 or + 2 argent + 5 bronze	<b>Jeux Européens :</b> 1 or	<b>C Euro :</b> 1 argent + 5 bronze
	<b>1 Grand Prix :</b> 3 bronzes		<b>Universiades :</b> 1 argent	<b>1 Grand Prix :</b> Aucune médaille
	<b>Universiades :</b> taekwondo non-présent au pro- gramme		<b>4 Grands Prix :</b> 2 ors + 2 argent + 2 bronze	
ESPOIRS (-21)	<b>C Euro -21 :</b> 2 argents + 1 bronze	<b>C Euro -21 :</b> 2 bronze	<b>C Euro -21 :</b> 2 argent	<b>C Euro -21 :</b> Pas de participation de l'EDF
JUNIORS	<b>C Euro :</b> 1 or + 1 argent + 4 bronze	<b>C Monde :</b> 1 argent + 4 bronze	<b>C Euro :</b> 1 argent + 1 bronze	<b>C Monde :</b> aucune médaille
		<b>JOJ :</b> 1 or + 1 bronze		
CADETS	<b>C Euro :</b> 1 argent + 2 bronze	<b>C Monde :</b> 2 argent + 2 bronze	<b>C Euro :</b> 2 or + 2 argent + 2 bronze  <b>C Monde :</b> 1 or + 1 bronze	<b>C Euro :</b> 1 argent + 3 bronze

### 2.1 SENIORS

Après les Jeux Olympiques de Londres, le pôle France de l'insep a été réorganisé.

Les deux collectifs hommes et femmes ont été remplacés par 2 collectifs mixtes dont les profils et les objectifs étaient différents.

Le premier était composé de jeunes athlètes espoirs et juniors et l'autre des athlètes « Élites » seniors positionnés sur des objectifs majeurs comme la qualification et la médaille d'Or Olympique.

Un cloisonnement relatif s'est progressivement installé entre ces deux groupes qui ont ainsi fonctionné de manière parallèle sans véritablement échanger.

Le manque de collaboration entre ces 2 collectifs peut expliquer l'irrégularité des résultats chez les -21 ans. A ceci s'ajoute le fait que les moyens financiers ont également été orientés prioritairement sur la préparation Olympique.

Dans les catégories espoirs, la France se positionne sur les championnats d'Europe -21ans au 10<sup>ème</sup> rang en 2013, au 15<sup>ème</sup> rang en 2014 et au 8<sup>ème</sup> rang en 2015.

Du point de vue des seniors, au niveau des championnats du monde, la France descend au classement des nations de la 6<sup>ème</sup> à la 14<sup>ème</sup> place en 2015.

Même constat pour les championnats d'Europe où la France passe de la 3<sup>ème</sup> place en 2014 à la 12<sup>ème</sup> place.

Pour les championnats d'Europe, on pourra remarquer qu'en 2016, le championnat d'Europe senior n'était pas l'objectif principal (priorité olympique) et que la planification d'entraînement de l'équipe de France n'était pas orientée en ce sens.

Au niveau mondial, plusieurs éléments peuvent être mis en avant pour expliquer cette baisse du classement de la France :

- La mise en place du ranking a multiplié les échéances sportives internationales et a posé des difficultés en termes de récupération pour les athlètes.
- Cette course effrénée aux points a considérablement fragilisé les athlètes positionnés sur l'objectif olympique. 75% des athlètes qualifiés pour les Jeux Olympiques étaient blessés en 2015 voire dans le mois qui ont précédé les Jeux. Les traumatologies étaient variées (opération de la hanche, opération des croisés, opération du ménisque, fracture de la main...).
- Par ailleurs, la multiplication des sorties internationales ont permis aux adversaires de disposer d'une banque de données vidéos importante pour analyser et contrer les meilleurs athlètes français.

Le groupe élite encadré par 1 chef de projet, un entraîneur adjoint, un préparateur physique, un préparateur physique adjoint et une personne en charge du recueil des informations vidéos.

Le 2<sup>ème</sup> groupe, le « collectif jeunes » était encadré par 2 jeunes entraîneurs.

## **2.2 JEUNES**

On constate que le niveau de la France dans les catégories cadettes/juniors est en baisse. La France disparaît du classement des nations lors du dernier championnat du monde junior en 2016 sans parvenir à ramener la moindre médaille.

La baisse est un peu moins marquée pour les juniors sur le plan européen qui passent de la 6<sup>ème</sup> place en 2013 à la 14<sup>ème</sup> place en 2015.

L'évolution des cadets est plus contrastée. Sur le plan mondial, on constate une baisse du nombre de médailles entre 2014 et 2015 (de quatre à deux) mais l'obtention d'un titre en 2015. 2014 et 2015 ayant été les premières éditions des championnats du monde cadets, il est encore difficile d'anticiper l'évolution du niveau de cette compétition.

Sur le plan européen, les résultats des cadets français sont en dents de scie : 12<sup>e</sup> place en 2013, 5<sup>e</sup> place en 2015 (compétition ayant eu lieu en France avec certainement un avantage de combattre à domicile) et 12<sup>ème</sup> place en 2016.

Cette évolution peut être expliquée par les éléments suivants :

- L'équipe de France cadette est composée entièrement d'athlètes issus des clubs.
- L'équipe de France junior est composée en grande partie par des athlètes issus des clubs, soit 17 sur 20 sur les derniers championnats du monde. Par ailleurs on remarquera que lors des championnats du monde juniors 2014, 6 athlètes issus des structures pôles France faisaient partie de la sélection équipe de France. Sur les cinq médailles obtenues, 4 ont été remportées par ces athlètes.
- Les résultats des juniors français diminuent sur la scène internationale, à mesure que le nombre d'athlètes issus des structures permanentes d'entraînement se réduit.

*Sur le plan international et budgétaire :*

- La course à la qualification Olympique a entraîné une réorientation des budgets. La course au ranking et la multiplication des échéances ont entraîné une baisse des investissements au profit quasi exclusif du collectif élite senior de l'INSEP.
- Cette baisse budgétaire en direction des équipes de France cadettes et juniors a amputé considérablement la préparation en termes de stages et de compétitions internationales.
- Encore aujourd'hui peu de clubs s'investissent dans la pratique compétitive de haut niveau, par manque de moyen et d'intérêt.
- Le nombre d'athlètes Français inscrits aux opens internationaux illustre ces propos. Seulement 5 ou 6 clubs sont concernés par les opens internationaux.

*Du point de vue sportif national :*

- Les athlètes hors pôle issus des clubs et leurs entraîneurs n'ont pas pu élever leur niveau de pratique et d'expertise (impossibilité pour eux de participer aux compétitions internationales sans dérogation du DTN et manque important de structuration et de moyens financiers afin de développer la pratique compétitive internationale). La fermeture des pôles France d'Aix-en-Provence et de Toulouse a entraîné une baisse du volume d'entraînement des athlètes d'élite juniors.
- Le cloisonnement de l'insep vis à vis des clubs n'a pas favorisé le partage de compétences et ce, d'autant plus qu'aucun réel dispositif de formation continue des entraîneurs n'a été mis en place.
- Les séances de rounds hebdomadaires à l'INSEP, permettant à des partenaires extérieurs de se confronter avec les athlètes de pôle ont été abandonnées.
- Le niveau des championnats de France cadets/juniors connaît une baisse sensible dû à la différence de niveau entre les membres des équipes de France et les athlètes issus des clubs. Cela entraîne une baisse de niveau dans chaque catégorie voire des catégories désertes.

Le niveau sportif actuel des cadets et des juniors étant très lié à celui des clubs, ces différents constats expliquent la baisse générale des résultats.

### **3. STRUCTURATION ET ANALYSE DU PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE 2013/2017**

Pour l'olympiade 2013/2017 notre parcours de l'excellence sportive était constitué de :

- Un pôle France olympique unique
- Une dizaine de centres fédéraux espoirs
- Du dispositif des clubs performance

#### **3.1 POLE FRANCE OLYMPIQUE : INSEP (DE 25 A 30 SPORTIFS)**

La direction technique nationale a finalement tranché, à la fin de l'olympiade précédente, en faveur d'un système avec pôle unique afin de regrouper et mobiliser tous les cadres nationaux sur une seule structure (compte tenu du manque de moyens humains) et ainsi de favoriser les échanges et la formation des entraîneurs nationaux.

L'encadrement national a souhaité également profiter de la qualité des infrastructures répondant aux exigences technologiques de la discipline et aussi des personnes ressources au service de l'optimisation de la performance, du suivi et de l'accompagnement médical.

Les moyens humains et financiers de la fédération, le besoin en partenaires d'entraînement de haut niveau ainsi que les besoins sans cesse grandissant en matériel spécifique ne permettaient pas alors d'envisager une meilleure forme d'organisation.

La mise à disposition du « **Dojang** » de l'**INSEP** prenant en compte toutes les exigences du plus haut-niveau a permis de se situer dans le peloton de tête des structures de référence mondiale.

##### **3.1.1 OBJECTIFS**

###### **POUR LE GROUPE ELITE SENIOR :**

- Qualification et performance aux Jeux Olympiques de Rio
- Préparation et performance sur les compétitions internationales de référence seniors (championnats du monde/Europe/Grand Prix/universiades/coupe du monde par équipe
- Gains de points au ranking international sur les compétitions labellisées par la WTF.

###### **POUR LE GROUPE RELEVE :**

- Préparation et performance sur les compétitions internationales de référence espoirs et junior.
- Formation internationale des athlètes en vue d'une intégration future dans le collectif élite.

##### **3.1.2 PUBLIC**

Le recrutement pour intégrer le pôle France INSEP était fortement lié aux résultats des championnats nationaux et/ou sur le passage en équipe de France juniors. En effet, suite aux championnats de France, l'athlète envoyait éventuellement un dossier de candidature et participait à une ou deux semaines d'évaluation et de sélection. Les nouvelles recrues intégraient alors directement le groupe « relève ».

### **POUR LE GROUPE ELITE :**

Nous entendons par « élite » le groupe constitué d'athlètes ayant déjà été titulaires lors des plus grandes compétitions internationales (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupe du Monde) et qui sont tous des prétendants à une place de titulaire pour les événements majeurs. Comme cela a été précisé dans l'analyse des publics, il s'agit majoritairement d'athlètes entre 20 et 30 ans.

Ce collectif était concrètement constitué d'une quinzaine d'athlètes seniors garçons et filles classés dans les 32 meilleurs mondiaux ou en passe de l'être. La moitié constituait le « noyau dur » classé dans les 10 meilleurs mondiaux.

### **POUR LE GROUPE RELEVE :**

**Nous entendons par « relève », les jeunes seniors de niveau international :** ces athlètes n'ont pas encore atteint le niveau pour prétendre à une place de titulaire lors des plus grandes compétitions internationales (en grande partie en raison de leur âge 18/20 ans et de leur manque d'expérience),

**Les juniors à très fort potentiel :** il s'agit de jeunes capables d'être médaillés lors des championnats du Monde et d'Europe juniors et de renforcer, dans un futur proche, le collectif élite.

Cette étape de formation sportive correspondait à la classe d'âge espoir (15/21 ans) qui constituait un point clef. En effet, il nous semblait important de ne plus forcément aborder la réflexion sous un angle séparant juniors et seniors mais plutôt celui d'espoir qui regroupait obligatoirement les notions de transitions et de surclassement. « Considérer déjà les juniors comme des seniors », permettait mieux de se projeter sur une logique de développement à long terme de l'athlète et de les placer très tôt dans la perspective de la haute performance en senior (JO et Championnats du monde).

Ce collectif était concrètement constitué d'une quinzaine d'athlètes seniors -21ans et juniors garçons et filles qui avaient été médaillés internationaux juniors et/ou cadets voire seniors sur des opens internationaux ou des compétitions internationales comme la coupe du monde francophone.

Au fil des saisons, ce collectif s'est progressivement resserré presque exclusivement sur les -21ans pour ne compter plus que deux juniors.

## **3.1.3 ENCADREMENT**

Le pôle INSEP était sous la responsabilité sportive d'une cadre (entraîneuse olympique à Londres) qui cumulait les fonctions d'entraîneuse nationale du collectif élite senior et de directrice des équipes de France. Avec l'arrivée du nouveau DTN en 2015/16, son poste est devenu cheffe de projet olympique. Elle était assistée dans ses missions d'entraînement sur le groupe élite par un adjoint, deux préparateurs physiques et un responsable vidéo.

Deux entraîneurs nationaux avaient à charge l'encadrement de ce groupe « relève ».

La coordination administrative était assurée par une cadre.

L'entraîneuse olympique a étendu ses principes de fonctionnement à l'ensemble du collectif élite désormais mixte.

- Quasi disparition des partenaires d'entraînement avec recherche de l'opposition en compétitions internationales.

- Aide et support des laboratoires de l'INSEP comme supports à la performance notamment avec le département psychologie/préparation mentale

### 3.1.4 ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU POLE INSEP

Le choix stratégique à la fin de l'olympiade 2009/2012 a donc été de **regrouper l'ensemble de l'élite et des athlètes en formation sportive internationale sur le pôle de l'INSEP.**

Ce choix présentait quatre principaux points forts :

- **Disposer au sein d'un même site de groupes homogènes par rapport au niveau et aux objectifs sportifs,**
- **De mettre ces collectifs sur un site unique avec une offre de services adaptée aux exigences de chaque public (formations, hébergement, règles de vie, suivi médical, etc.),**
- **De créer des passerelles entre les différents collectifs (élite et relève)**
- **Resserer les moyens humains et financiers sur une élite sportive plus réduite.**

Cette nouvelle répartition s'était également accompagnée d'une **réduction des effectifs afin de véritablement cibler les meilleurs athlètes.** Ainsi, nous sommes passés de près de plus de **50 athlètes sur Aix-en-Provence, Toulouse et l'insep sur la période 2009/12 à une trentaine d'athlètes sur l'insep sur la période 2013/17.**

On constate d'un autre côté à l'issue de l'olympiade 2013/17 plusieurs points faibles qui sont apparus ou qui n'ont pas pu être comblés.

- Cloisonnement entre les collectifs relève et élite. Les encadrants évoluant en parallèle sur des contenus d'entraînement et une planification différente.
- Cloisonnement entre les athlètes du pôle INSEP et ceux des clubs/clubs performance. Peu d'échanges ont en effet été mis en place.
- Pas ou peu d'échange de pratique et transmission des savoir-faire « experts » entre les entraîneurs de l'élite et les autres.
- Nombre d'entraîneurs nationaux en capacité d'encadrer au plus haut niveau extrêmement réduit (quatre personnes tout au plus).
- Diminution importants des moyens au détriment du collectif relève et au profit du collectif élite.

### 3.2 LES CENTRES FEDERAUX ESPOIRS/DISPOSITIF DE FORMATION DES ELITES REGIONALES

A l'INSEP, s'ajoutait le dispositif des **centres fédéraux espoirs.** Il s'agissait ici de regrouper les meilleurs sportifs régionaux des catégories concernées lors d'entraînements hebdomadaires dirigés par des entraîneurs désignés par le DTN. Ces structures servaient à la fois de plateforme de détection chez les jeunes et contribuaient en partie à la préparation

### 3.2.1 OBJECTIFS

- Détecter les meilleurs potentiels sportifs chez les cadets (13-14 ans) et les juniors (15-17ans).
- Former les jeunes talents aux exigences de la compétition
- Participer en partie à la préparation des compétitions internationales de référence cadettes/juniors.

### 3.2.2 PUBLIC

Ces structures régionales, intégralement prises en charge financièrement par les ligues concernent les catégories cadettes et juniors (13 à 17 ans) garçons et filles.

Chaque ligue avait au départ un quota d'athlètes fixé par la taille de la ligue en termes de licenciés. Les ligues les plus développées avaient donc les effectifs de CFE les plus importants. Les entraîneurs régionaux qui encadrent ce dispositif avaient cependant la liberté de sélectionner les athlètes cadets/juniors filles/garçons de leur choix en fonction des potentiels évalués lors de journées de sélection ouvertes aux clubs en début de saison sportive.

#### ***EFFECTIFS CFE PAR LIGUES***

LIGUES	EFFECTIF
ALSACE	16
CENTRE	16
IDF	32
LANGUEDOC-ROUSSILLON	24
LORRAINE	16
MIDI-PYRENEES	16
NORD-PAS DE CALAIS	16
PACA	24
RHONE-ALPES	32

Le volume d'entraînement correspond à une séance de 2 à 3h placée généralement le samedi, à raison de sept à quinze séances par saison sportive.

Certaines ligues ouvrent aussi ponctuellement certaines sessions d'entraînement à d'autres athlètes non-sélectionnés notamment pour les séances de test-matches. Ceci permet aussi d'intégrer directement des athlètes issus de ligues voisines ne disposant pas d'un CFE.

De nombreux clubs ne peuvent envoyer leurs athlètes sur les regroupements du fait de l'éloignement du site d'entraînement fixé par la ligue en fonction des coûts et de la facilité d'obtenir un créneau récurrent dans un équipement sportif. La ligue PACA a tenté sur volonté du DTN de mettre en place un deuxième lieu d'entraînement à Monaco pour toucher les clubs autour de Nice mais ceci fut un échec et cette section n'a duré qu'une saison (2013/14).

Des minimales sont actuellement fréquemment intégrés sur avis de l'entraîneur du CFE pour compléter les collectifs. Ceci permet de « coller » à la réglementation internationale où la catégorie cadette est sur 3 ans (contre 2 ans à la FFTDA). Nos minimales 2 français sont cadets 1 à l'international.

### 3.2.3 ENCADREMENT

#### 3.2.3.1 Le coordonnateur national des CFE

Celui-ci joue le rôle de chef d'orchestre du dispositif.

On peut résumer ses prérogatives et ses champs d'intervention de la manière suivante :

<b>ORGANISATION ET PLANIFICATION</b>	Structure et propose un calendrier incluant période de sélection dans les régions, opens labellisés, regroupement nationaux et échéances compétitives internationales
	Mise en place des regroupements nationaux
	Mise en place des déplacements internationaux de l'équipe de France cadet
<b>DETECTION/SELECTION</b>	Participation sur certaines journées de sélection des CFE en début de saison.
	Observation sur les compétitions nationales de référence et mise à jour du ranking cadet
	Sélection du collectif France cadet pour les échéances internationales
	Emet un avis à la DTN sur le recrutement des entraîneurs de CFE et les demandes de surclassement cadet/junior
<b>ANIMATION</b>	Formation continue des entraîneurs de CFE
	Production d'outils et de documents d'aide à l'entraînement
	Encadrement/coaching EDF cadets
	Gestion des conflits et des problèmes d'organisation/communication touchant au CFE dans les régions en liaison avec le président, le DTR et le CTN référent

#### 3.2.3.2 AU NIVEAU REGIONAL

La fédération compte aujourd'hui 9 CFE répartis sur l'ensemble du territoire. Chacun d'eux est encadré par un entraîneur ou un binôme d'entraîneurs. A ceci vient se rajouter dans certaines ligues un coordonnateur (Alsace et Rhône-Alpes par exemple) qui joue le rôle de liant entre le CFE et les clubs, entre les entraîneurs et les élus de la ligue et qui supervise parfois le travail des entraîneurs sur divers points comme la planification ou la communication.

**Le profil extrêmement hétérogène des entraîneurs** (expérience du haut niveau, niveau de compétence, statut professionnel) était par ailleurs couplé à un manque de directives de la Direction Technique Nationale concernant les contenus d'entraînement.

Les entraîneurs de CFE sont recrutés au niveau de la ligue. Les élus et les cadres techniques impliqués dans la ligue proposent des candidatures qui seront étudiées par la DTN entre autre par l'intermédiaire du coordonnateur national (cadre national). Celui-ci propose un avis après concertation avec le président, le DTR et le CTN référent de la ligue. La validation de la candidature est de la prérogative du DTN.

Le profil des entraîneurs de CFE est assez varié. Ils sont en général l'enseignant principal de clubs bien développés, structurés, obtenant régulièrement des résultats lors des compétitions nationales.

Leurs statuts sont comme nous l'avons indiqué plus haut extrêmement hétérogènes : vacataires, CDI, auto-entrepreneurs, bénévoles...

En termes de diplômes, la répartition se fait comme suit (entraîneurs + adjoints confondus)

DIPLOMES	NOMBRE D'ENTRAINEURS LE POSSEDANT
BEES 2	2
DEJEPS	6
BEES 1	3

Les entraîneurs de CFE mettent en place leur propre planification en fonction des créneaux d'entraînement et des contraintes logistiques. Tous ne disposent pas à ce jour, de plastrons électroniques pour leurs séances. Ils organisent en lien avec le Directeur Technique Régional et le Président de ligue, les déplacements sur un circuit d'opens labellisés. La taille de leur collectif varie en fonction du budget CFE de la ligue. Les athlètes sont par contre engagés au niveau du championnat de France par le biais de leur club.

Il n'y avait pas de directive particulière quant aux contenus d'entraînement mis en place jusqu'en 2014/15. En 2015/16, un document cadre fédéral sur l'entraînement des 13/17 ans produit par un collectif de CTN et d'entraîneurs nationaux a été diffusé en direction des entraîneurs régionaux et des entraîneurs de clubs.

Les tentatives de mettre en place des regroupements des entraîneurs CFE/formation continue ont pu aboutir notamment sous l'impulsion du nouveau DTN en 2015/16 avec la mise en place d'un séminaire national des entraîneurs régionaux à l'INSEP et une prise en charge fédérale pour ce même public de la formation des coaches internationaux organisée à l'INSEP par l'Union européenne de taekwondo.

### **3.2.4 LE CIRCUIT DE COMPETITION DES OPENS LABELLISES**

Le dispositif des CFE était complété par un circuit de quatre opens labellisés (Toulouse, Marseille, Paris et Strasbourg). Ces compétitions étaient notamment prises en compte, en plus du championnat de France, pour la sélection en équipe de France cadette.

Ils servaient de compétitions de rodage pour la catégorie junior étant donné que la sélection en équipe de France tenait plus compte du championnat de France et des résultats obtenus sur les opens internationaux européens.

Les meilleurs cadets nationaux étaient effectivement présents sur ce circuit, mais les clubs et les régions n'avaient pas forcément le budget pour participer aux quatre (le cahier des charges imposait une participation minimum à deux opens labellisés par saison et par CFE)

Le nombre d'opens labellisés a progressivement augmenté pour arriver aujourd'hui à sept opens. Le niveau très hétérogène de structuration des ligues ne permet pas d'avoir une homogénéité dans la qualité d'organisation de ces compétitions en termes de matériel électronique, de vidéo replay, de nombre d'aires de combat ou de la qualité d'arbitrage.

Un certain nombre de ces opens labellisés se sont progressivement « régionalisés », c'est à dire que ce sont essentiellement le club de la région ou des régions voisines qui y participent.

### **3.2.5 ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES CFE/DFER**

Les centres fédéraux espoirs devaient à l'origine se pencher sur la formation des jeunes talents et ne pas nécessairement viser la performance à court terme.

Un système de stages/regroupements nationaux devait compléter le dispositif pour :

- Identifier les meilleurs potentiels censés éventuellement intégrer l'INSEP
- Préparer l'équipe de France cadette en vue des compétitions de référence

Les contraintes budgétaires donnant progressivement la priorité au projet olympique senior, ces regroupements nationaux se sont mus progressivement en un ou deux stages annuels de préparation de l'équipe de France cadette.

Ce glissement progressif s'est réalisé aussi dans le positionnement de ce dispositif du point de vue des acteurs territoriaux.

Pour les opérateurs locaux (ligues et entraîneurs régionaux), la volonté d'afficher des résultats et de faire briller l'identité régionale a achevé de placer les objectifs de performance à court terme au centre des débats.

Les sélections en équipe de France cadette et/ou junior et l'accès au coaching international pour les entraîneurs régionaux ont pris le pas sur la détection des potentiels, l'accompagnement des talents et la mise en place de stratégie de formation des athlètes sur le long terme.

Le nouveau DTN arrivé au début de la saison 2015/16 a repositionner clairement ce dispositif en donnant la priorité à la qualité de la formation des jeunes athlètes. Le dispositif des CFE est donc devenu dispositif de formation des élites régionales depuis deux saisons.

Il semble cependant encore aujourd'hui difficile de passer outre le filtre des acteurs locaux qui ont du mal à sortir d'une vision centrée sur la performance à court terme.

### 3.2.5.1 DU POINT DE VUE DES LIGUES

On peut distinguer deux grandes familles de remarques récurrentes :

- **CELLES CONCERNANT LE FINANCEMENT DU DISPOSITIF** : De nombreuses ligues ont du mal à respecter le cahier des charges du dispositif pour ce qui est de la participation au circuit des opens labellisés. En effet, soit la ligue décide d'envoyer un effectif très restreint de quelques athlètes (ce qui limite l'évolution qualitative de leur collectif en termes de charge compétitive), soit la ligue décide de faire l'impasse sur certaines compétitions sur les sites les plus éloignés. Une certaine dichotomie existe ou du moins, est ressentie par les ligues par rapport au fait que le choix de l'entraîneur soit du ressort de la DTN, alors que le financement reste à leur charge. Nous avons vu progressivement apparaître des CFE à deux vitesses. Ceux suffisamment riches pour couvrir intégralement les frais de déplacement et pouvant envoyer un effectif important sur chaque open et d'un autre côté ceux qui limiteront au maximum le nombre d'engagés.

- **CELLES CONCERNANT LA FORMATION DES ATHLETES** : Les CFE les plus performants en termes de médailles nationales/internationales sur les cadets/juniors et pour alimenter le pôle INSEP restent **le CFE IDF et Rhône-Alpes**. Par ailleurs, certains CFE comme celui du Languedoc-Roussillon ne sont qu'une « succursale » d'un club performance basé sur cette région (la majorité des athlètes performants qui le composent et l'entraîneur CFE sont tous issus de ce club dont le budget de fonctionnement avoisine celui d'un pôle). Les athlètes les plus performants sont également ceux qui ont **le volume le plus important de compétitions internationales dans la saison**. A ce titre, les clubs n'hésitent pas, pour ceux qui en ont les moyens, à envoyer des équipes sur les opens internationaux européens (Turquie, Croatie, Serbie, Autriche, Hollande) et le championnat d'Europe des clubs (catégories individuelles cadets/juniors/seniors). Ceci permet de palier en partie les limitations budgétaires de la FFTDA pour les cadets/juniors qui ne permettent pas d'envoyer des équipes complètes ou des binômes par catégories.

### 3.2.5.2 LA LIAISON CFE/CLUBS

Le lien est assuré de manière informelle entre l'entraîneur du CFE et les professeurs des clubs où sont licenciés les athlètes. Une vraie dynamique commence à apparaître dans certaines des régions entre le CFE et les clubs. Ce lien reste fragile.

Un des points sensibles sur lequel nous avons dû insister afin de pérenniser cette dynamique est l'interdiction pour les entraîneurs en charge du CFE de recruter les athlètes du dispositif pour son club. Ceci était la condition sine qua non afin de conserver la confiance des clubs.

Enfin, Les meilleurs athlètes des ligues de Taekwondo ne sont pas toujours systématiquement membres du dispositif.

Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- La mauvaise diffusion de l'information sur le dispositif
- Le blocage de certains enseignants de club
- L'éloignement du lieu d'entraînement avec le domicile des familles. En effet, le territoire couvert par certains Comités Régionaux oblige une partie des athlètes à effectuer de longs déplacements s'ils souhaitent s'intégrer au dispositif. Au-delà, de l'obstacle que peut représenter pour certains parents le fait d'avoir un déplacement de plus de 3 heures (aller-retour) pour participer à un entraînement, cela engendre un coût non négligeable pour les familles

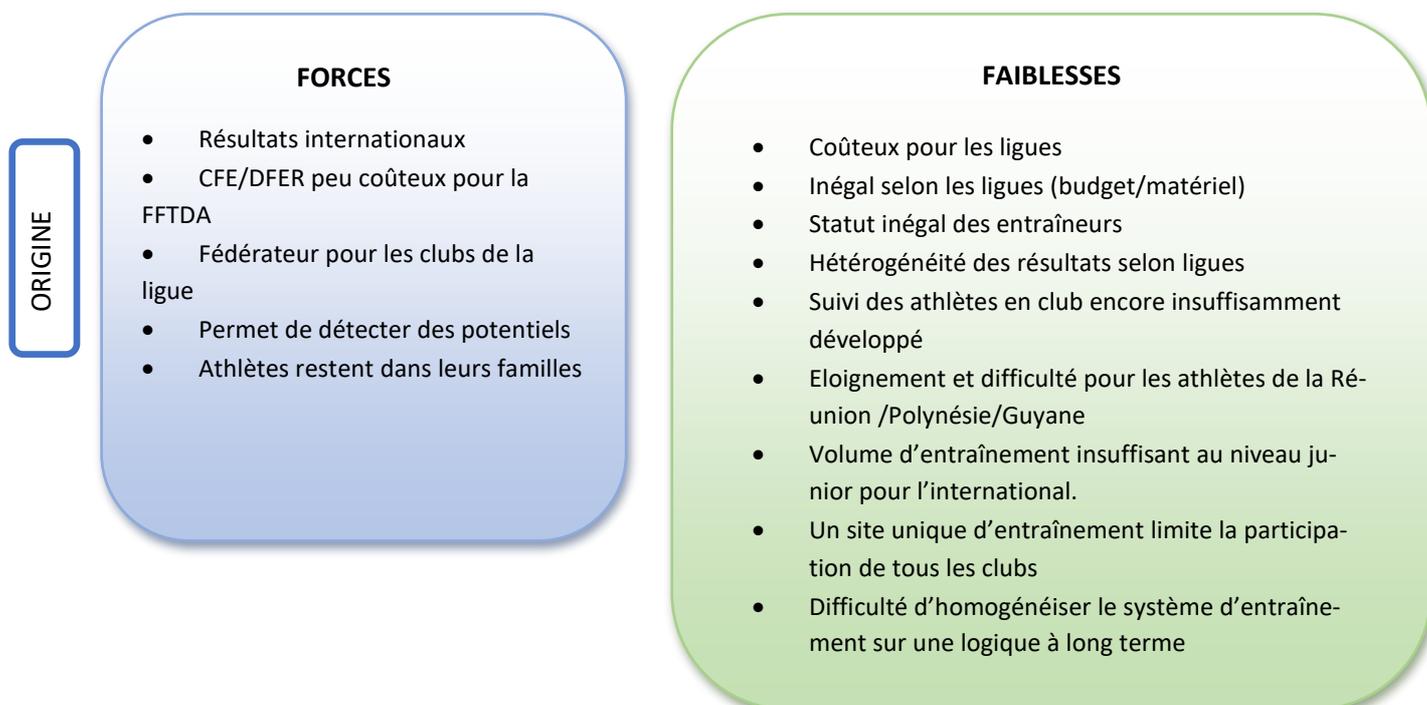
### 3.2.5.3 LA LIAISON DFER/POLE INSEP

De ce point de vue, les CFE/DFER sont parvenus à alimenter le pôle INSEP chaque saison.

SAISONS	NOMBRE D'ATHLETES ISSUS DES CFE/DFER INTEGRANT L'INSEP
2013/14	2
2014/15	5
2015/16	5
2016/17	1

### 3.2.6 Synthèse de l'analyse des CFE/DFER

En prenant comme objectif des CFE la performance sur les compétitions internationales de référence et la détection/formation d'athlètes en vue d'intégrer les pôles.



### 3.3 LES CLUBS PERFORMANCE

#### 3.3.1 OBJECTIFS

- Identifier les clubs capables de prendre la relève du projet sportif d'athlètes de haut niveau (suite à la fermeture des pôles France d'Aix et Toulouse en 2012).
- Donner les moyens à ces clubs de rechercher la performance (stages, apport d'expertise, compétition).
- Améliorer le niveau sportif global des clubs français.
- Alimenter le pôle INSEP en athlètes et en partenaires d'entraînement
- Performance sur les championnats de France et compétitions internationales de référence (cadette/juniors/seniors).

#### 3.3.2 PUBLIC

Tous les athlètes licenciés dans ces clubs et inscrits sur les listes ministérielles (liste haut niveau et espoir).

Les catégories d'âge concernées allaient donc de cadets à seniors.

On constate 3 types de politiques de recrutement :

- Les clubs formateurs (amenant des athlètes de leurs débuts dans la discipline au meilleur niveau national de leurs catégories d'âge).
- Les clubs recruteurs qui sont ceux qui recrutent les athlètes déjà performants et leur apportent la logistique nécessaire à la réalisation de leur projet sportif.
- Les clubs ayant cette double casquette.

#### 3.3.3 ENCADREMENT

L'encadrement et la coordination de ce dispositif était réalisé par un CTN. Il avait à charge d'animer et de planifier des regroupements nationaux et inter-régionaux, de sélectionner les athlètes et les entraîneurs sur les stages et les compétitions réservées à ce dispositif

<b>ORGANISATION ET PLANIFICATION</b>	Structure et propose un calendrier incluant les opens labellisés, les regroupements nationaux, inter –régionaux et échéances compétitives internationales.
	Mise en place de passages de grades réservés.
	Mise en place des déplacements internationaux.
<b>DETECTION/SELECTION</b>	Participation aux regroupements inter-régionaux.
	Observation sur les compétitions nationales de référence et des opens labellisés.
	Sélection des athlètes et des structures intégrant le dispositif des clubs élites performances.
	Emet un avis à la DTN sur les demandes de dérogation.
<b>ANIMATION</b>	Formation des entraîneurs des structures.
	Encadrement/coaching de l'équipe lors des déplacements club élite performance.
	Animation des regroupements inter-régionaux.

Au niveau des clubs eux-mêmes, Le niveau d'expertise des entraîneurs était très hétérogène en termes d'expérience du haut niveau et d'expertise de l'entraînement.

### 3.3.4 ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DISPOSITIF

La plupart des structures restent « amateurs » et très peu de clubs disposent de créneaux d'entraînement spécifiquement dédiés à la compétition.

La plupart des clubs intègrent la préparation de leurs athlètes en même temps que la pratique loisir. Certains proposent également des classes sportives de type sport étude.

On observe par ailleurs trois niveaux de structuration du projet sportif

#### D'UN POINT DE VUE QUANTITATIF :

- 12 clubs se sont maintenus dans les 20 meilleurs clubs Français sur les 2 saisons 2013-2014 et 2014-2015. Ce classement a été établi sur la base des résultats sportifs obtenus au niveau national (Championnats de France) et international (compétition de référence), le niveau de l'encadrement (diplôme), le volume d'entraînement dédié à la compétition.
- Des regroupements inter-régions ont été mis en place sur la saison 2013/14. Ils consistaient à regrouper les clubs élites performances par zone géographique. Trois regroupements ont donc eu lieu. Un en région parisienne, un en Rhône Alpes et un dernier en Languedoc Roussillon. Les clubs issus de ces régions étaient également invités à participer à ces regroupements.

DISPOSITIF CLUB ÉLITE PERFORMANCE 2014-2015	
CLASSEMENT	CLUB
1	VAN THUYNE TKD
2	AIX UNIVERSITE CLUB TAEKWONDO
3	TAEKWONDO ÉLITE CERGY
4	ACADEMIE SPORTING CLUB CHAMPIGNY
5	TAEKWONDO ISLE D'ABEAU
6	TAEKWONDO RM VILLEURBANNE
7	HAGWON TKD MONTAUBAN
8	TAEKWONDO CLUB ST FONS METROPOLE
9	ACT PHOENIX-HWOARANG
10	TAEKWONDO CLUB ASNIÈRE ÉLITE
11	KWANG MYUNG TAEKWONDO DOJANG NANTES
12	KORYO TKD STRASBOURG
13	COSMA SECTION TAEKWONDO
14	TAEKWONDO VAL DE SEINE
15	TAEKWONDO CLUB MARTINEROIS

16	TAEKWONDO CLUB DE FEYZIN
17	TAEKWONDO MARTINIQUE
18	SAINT PRIEST
19	SÉNART TAEKWONDO HAPKIDO
20	TAEKWONDO CLUB SAINT GERMAIN PARIS

#### DISPOSITIF CLUB ÉLITE PERFORMANCE 2013-2014

CLASSEMENT	CLUB
1	MATKD
2	TAEKWONDO VILLEURBANNE ROCAMORA
3	AIX UNIVERSITE CLUB TAEKWONDO
4	TAEKWONDO ÉLITE CERGY
5	ACT
6	VAN THUYNE TKD
7	VAULX EN VELIN
8	PUNCH NANCY
9	TAEKWONDO SIPJIN STRASBOURG
10	TAEKWONDO ISLE D'ABEAU
11	TAEKWONDO FIGHTING
12	TAEKWONDO CLUB DE FEYZIN
13	ACADEMIE SPORTING CLUB CHAMPIGNY
14	KORYO TKD STRASBOURG
15	ÉCOLE TKD AUBAGNE
16	BRON TAEKWONDO
17	TAEKWONDO CLUB ASNIÈRE ÉLITE
18	TAEKWONDO CLUB ST FONS
19	TAEKWONDO CLUB FIDÉSIEEN

#### D'UN POINT DE VUE QUALITATIF :

- On a constaté un attrait important des clubs pour ce dispositif.
- Le regroupement national et les regroupements régionaux ont permis de mettre en place un lien avec les structures engagés dans un projet sportif de performance et plus particulièrement, les entraîneurs des clubs. Ceci a permis d'enclencher un début de dynamique nationale et de relancer certains clubs moins investis par la pratique de la compétition.

Les principales difficultés remontées par ces clubs lors des regroupements ont été :

- La structuration et les moyens des clubs insuffisants.
- Le niveau des structures et leurs politiques sportives sont dépendantes d'un entraîneur principal travaillant le plus souvent seul
- Peu de structures sont encadrées par un collectif d'entraîneurs.

La fédération devait se poser en ressource sur les points suivants : :

- Créer l'environnement adapté pour mutualiser les structures au niveau logistique, afin de faciliter les déplacements des équipes à l'international.
- Accompagner les structures pour accéder à la pratique sportive internationale (inscriptions, logistique).
- Favoriser les échanges de compétences entre les entraîneurs en mettant en place des regroupements régionaux et nationaux d'entraîneurs.
- Impulser un état d'esprit collectif.

La réorientation des moyens budgétaires sur le collectif olympique dès la saison 2014/15 n'a pas permis aux actions de ce dispositif de perdurer.

### 3.3.5 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES CLUBS PERFORMANCE

#### FORCES

- Mutualisation des clubs.
- Dynamique collective.
- Permet de détecter des potentiels.
- Formation des athlètes et des entraîneurs.
- Échange entre les entraîneurs et les athlètes des différentes structures.
- Élève le niveau de pratique général des athlètes Français.
- Permet de détecter des potentiels

#### FAIBLESSES

- Budget insuffisant alloué à ce dispositif.
- Calendrier peu étoffé.
- Moyens matériels insuffisants.
- Hétérogénéité des structures au niveau des moyens humains et financiers.
- Statut inégal des entraîneurs de clubs et leur disponibilité.
- Concurrence des clubs entre eux au niveau national.
- Multiplication des opens labellisés.
- Suivi individualisé des athlètes en club et des athlètes hors pôle encore insuffisamment développé.
- Eloignement et difficulté pour les athlètes de la Réunion /Polynésie/Guyane.

#### OPPORTUNITES

- Élever le niveau général des athlètes Français.
- Créer un lien entre le haut niveau et les clubs.
- Suivi des athlètes hors pôle.
- Faciliter l'accès aux stages et aux compétitions internationales.
- Détecter les athlètes à fort potentiel.
- Identifier les futures athlètes intégrant le pôle.

#### MENACES

- Pérennité du dispositif.
- Liens entre ce dispositif et le pôle France de l'insep.
- L'accès des athlètes du dispositif aux compétitions et aux stages internationaux des équipes nationales.
- Contraintes budgétaires fédérales qui limitent les échéances internationales et les regroupements.
- Le manque de moyens investis sur ce dispositif entraîne un désengagement et un désintérêt des clubs.
- Décalage entre les moyens annoncés et les moyens alloués en raison des contraintes budgétaires du haut niveau.

# COMPETITIONS DE REFERENCE

## 2017 - 2020 ET OBJECTIFS SPORTIFS

ANNÉE/ CATÉGORIES	2017	2018	2019	2020
SENIORS	Championnat du monde 2 médailles	Championnat d'Europe 4 médailles	Championnat du monde 3 médailles	Championnat d'Europe 4 médailles
	4 Grand Prix 3 médailles	4 Grand Prix 4 médailles	4 Grand prix 4 médailles	Jeux Olympiques 2 médailles
	Universiades 3 médailles		Jeux Européens 2 médailles	
			Universiades 3 médailles	
ESPOIRS	Championnat d'Europe 3 médailles	Championnat d'Europe 3 médailles	Championnat d'Europe 4 médailles	Championnat d'Europe 4 médailles
JUNIORS	Championnat d'Europe 2 médailles	Championnat du monde 1 médaille JOJ 1 médaille	Championnat d'Europe 3 médailles	Championnat du monde 2 médailles
CADETS	Championnat du monde 2 médailles	Championnat d'Europe 4 médailles	Championnat du monde 2 médailles	Championnat d'Europe 4 médailles
	Championnat d'Europe 4 médailles		Championnat d'Europe 4 médailles	

# STRATEGIE POUR LE PROJET DE PERFORMANCE FEDERALE 2017/2024

A la lumière de ces différents constats, il apparaît nécessaire de faire évoluer notre organisation du haut niveau afin de :

1. Rester performant malgré l'évolution de la concurrence internationale
2. Coller à la réalité de nos moyens et fixer différentes étapes de progression/objectifs sportifs.
3. Mieux prendre en compte les spécificités de notre sport

Le diagnostic effectué a permis de mettre en lumière cinq problématiques :

- Une baisse des résultats obtenus chez les seniors
- Une chute très marquée des résultats obtenus en juniors
- Une fragilité importante du niveau de structuration des ligues et des clubs rendant difficile une décentralisation homogène d'un système de performance sur le territoire national.
- Un cloisonnement entre l'INSEP, les structures régionales d'entraînement et les clubs
- Un collectif d'entraîneurs experts susceptibles d'intervenir sur le haut niveau très restreint couplé à l'absence d'une filière de formation/recrutement/accompagnement.

## 1. LA QUESTION DES RESULTATS INTERNATIONAUX CHEZ LES JUNIORS/SENIORS

Cette question doit alimenter la réflexion sur le programme d'excellence qui visera la performance sur les compétitions internationales de référence.

Pour commencer, du point de vue des athlètes, la question des résultats juniors et seniors nécessite de s'interroger sur le processus de **renouvellement générationnel**. Ceci se traduit par la volonté de la Direction Technique Nationale d'accorder une place plus importante à la formation des jeunes.

En clair, le rajeunissement de l'âge des meilleurs mondiaux doit nous conduire à augmenter la quantité de qualité chez nos juniors (nombre d'athlètes français susceptibles d'atteindre un podium international en juniors/espoirs) et optimiser encore davantage la transition juniors/seniors (les champions olympiques à rio ayant réussi cette transition rapidement pour une performance précoce en senior).

Pour répondre à cette situation, notre approche va se découper en trois niveaux :

- **Créer de nouvelles structures d'entraînement de haut niveau en direction des cadets/juniors/espoirs.**
- **Décloisonner les collectifs de l'INSEP en un seul groupe**
- **La prise d'expérience et la performance en senior s'envisagera pour des jeunes espoirs ou juniors sur la base de résultats avérés aux compétitions internationales de référence de leur classe d'âge (Pour rappel, 62% des champions Olympiques ont été médaillés sur une compétition internationale de références en juniors et 75% des champions Olympiques sont âgés de 18 à 23 ans).**

A cette étape de notre réflexion, il conviendra de rappeler la manière dont nous envisageons la progression de l'athlète par catégorie d'âge en vue de la performance internationale senior.

Ces catégories ne doivent pas apparaître comme une répartition figée des athlètes mais comme un **indicateur de l'évolution d'un athlète dans notre projet de performance fédérale**. En effet, le niveau de maturité d'un athlète est un indicateur plus adapté dans la mesure où certains athlètes sont à maturité

très précoce et d'autres beaucoup plus tardive. Le fil conducteur reste la performance internationale sur les compétitions de référence.

- **13/14 ANS (CADETS)** : Il s'agit de la première catégorie d'âge concernée par des compétitions internationales avec comme compétition de référence les championnats d'Europe et du monde cadets. Il semble difficile d'envisager ici des structures d'entraînement permanentes pour cette classe d'âge même s'il faudra envisager les perspectives de certains cas particuliers. La performance internationale ne sera pas une finalité en soit sur cette classe d'âge mais bien un moyen d'initiation à la performance et aux exigences du haut niveau. On parlera plutôt ici d'éducation à la performance en direction des membres de l'équipe de France cadette soit une vingtaine d'athlètes par saison.
- **15/21 ANS (JUNIORS ET SENIORS DE NIVEAU INTERNATIONAL INTERMEDIAIRE)** : Il s'agit de la tranche d'âge où la confrontation à l'internationale et la capacité à battre des athlètes étrangers doivent être systématisés. Les meilleurs juniors 15/17 ans et jeunes seniors (18/21 ans) français doivent pouvoir s'entraîner, combattre et être un challenge pour les athlètes seniors composent les équipes de France sur les championnats d'Europe ou du monde. On parlera ici de formation à la performance.
- **+21 ANS (SENIORS CONFIRMES)** : seniors ayant le niveau pour obtenir des médailles lors des compétitions internationales de référence. On parlera ici d'optimisation pour la performance.

La réflexion concernant la performance sur les compétitions internationales doit selon nous nécessairement à présent déboucher sur un choix de structures d'entraînement. A ce titre, quatre paramètres doivent être pris en compte :

1. **Nature des structures d'entraînement** : permanentes et/ou ponctuelles (ex : regroupements régionaux, stages) ?
2. **Nombre de structures permanentes** d'entraînement (pôles France et/ou pôles espoirs) nécessaires pour assurer l'obtention de médailles lors des plus grandes compétitions internationales (Jeux Olympiques et championnats du Monde) ?
3. **Répartition des collectifs** sur chacun des sites (sexe, niveau sportif et objectifs visés, âge, effectif, catégorie de poids ?) ?
4. **Encadrement**
5. **Financement** : coût du projet et moyens de financement

En termes de structures, L'INSEP, doit continuer à incarner notre pôle de préparation en vue de la haute performance internationale et des Jeux de Tokyo.

Nous souhaitons à ce titre poursuivre notre stratégie de concentration des moyens sur une élite d'une trentaine d'athlètes sur une tranche d'âge allant d'environ 18 à 30 ans.

Comme indiqué plus haut, il nous semble par contre important de décroiser les collectifs et de ne former qu'un seul groupe encadré par quatre entraîneurs nationaux et un préparateur physique et un responsable vidéo.

La confrontation et le partage au quotidien entre des athlètes expérimentés, médaillés olympiques et de jeunes talentueux de la tranche 18/21 ans permettront selon nous d'optimiser encore le renouvellement générationnel.

Pour alimenter l'INSEP en athlètes à fort potentiel, l'ouverture rapide de pôles France dits « relève » est indispensable afin de compenser à court et moyen terme la baisse de niveau des athlètes Français dans les catégories juniors. Il est en effet important de rappeler ici l'intérêt que présentent de telles structures compte-tenu du constat réalisé plus-haut notamment au niveau de la catégorie junior.

Compte tenu de nos moyens (humains et financiers), elles semblent être les seules de nature à nous permettre de rivaliser avec les nations fortes du Taekwondo mondial. Ces structures permettent notamment de bénéficier :

1. **D'un volume important d'entraînement** grâce aux aménagements horaires
2. **D'une unité de lieu** (entraînement, hébergement, restauration, suivi médical, suivi scolaire, etc.)
3. **Des services de l'établissement d'accueil** (suivi scolaire, suivi médical, suivi psychologique)
4. D'un programme d'entraînement (séances collectives, séances individuelles, rounds codifiés, rounds libres, préparation physique) adapté
5. Du programme sportif du pôle unique (stages et compétitions) permettant de se confronter aux meilleurs athlètes étrangers
6. **De dispositifs de formations** leur permettant de préparer leur insertion professionnelle

Ces pôles France dits « relève » concerneraient principalement les 15/18 ans. Il regrouperait les meilleurs juniors nationaux et jeunes seniors de niveau intermédiaire nécessitant encore une maturation sportive avant d'intégrer l'INSEP.

Le choix d'implantation de ces pôles France « relève » s'est arrêté sur le centre national de la Défense à Fontainebleau (septembre 2018) et au CREPS de Strasbourg (septembre 2020). La création du pôle France de Strasbourg s'inscrit dans la nécessité de disposer d'un réservoir suffisant de jeunes à potentiel pour alimenter l'INSEP avec des profils médaillables seniors internationaux à moyen et long terme (Paris 2024 et Los Angeles 2028).

Dans cette configuration, il apparaît nécessaire de fonctionner sur la base d'un réservoir de recrutement suffisamment large. Les douze places du pôle relève du CNSD n'apparaissent à ce titre pas suffisantes. L'ouverture d'un deuxième pôle relève sur Strasbourg (seize places) était ainsi incontournable.

**Disposer de deux structures « relève » soit vingt-huit sportifs nous semble aujourd'hui à même de répondre de manière satisfaisante aux besoins du pôle France INSEP.**

Concernant le niveau d'exigence, le pôle France de Strasbourg comptera lors de la prochaine mise à jour des listes fin 2020, six sportifs sur quinze en liste relève soit 40%. Nous nous situons légèrement en dessous du prérequis exigé dans notre PPF (50%). Cette situation, transitoire bien évidemment, s'explique par un ajustement ponctuel lié à une volonté de réorientation agile de la direction technique nationale, pour s'adapter aux aléas de la recherche de performance.

- Un groupe de douze jeunes talents avait été identifié entre fin 2019 et début 2020.
- Ce groupe était constitué des meilleurs potentiels juniors identifiés sur les équipes de France jeunes. Ces jeunes n'avaient pas encore été intégrés à des structures du programme excellence. Ces sportifs avaient tous réalisés des performances internationales leur permettant d'intégrer la liste haut niveau catégorie relève.
- Ce groupe devait constituer l'ossature du recrutement pour les deux pôles France relève du CNSD et de Strasbourg.
- Quatre d'entre eux ont réalisé des prestations assez remarquables lors des championnats de France -21 ans et seniors 2020. Certains rivalisant avec leurs homologues de l'INSEP engagés sur la dynamique Tokyo 2020.
- Dans cette optique, il nous a paru plus pertinent d'intégrer ces profils directement sur l'INSEP afin de ne pas perdre de temps dans l'expression de leur potentiel se situant au meilleur niveau senior français actuel et de ne pas disposer de collectifs trop hétérogènes en termes de niveau sportif sur les deux pôles France relève.

- L'absence de ces quatre profils au sein des collectifs des PFR explique ce léger décalage entre le nombre de sportifs listés HN.

Les éléments suivants doivent cependant guider notre réflexion.

- L'origine géographique des athlètes des pôles France : il faut préciser ***qu'ils sont le plus souvent principalement issus des « grandes » ligues*** (Ile de France, PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes).
- **Certaines structures d'accueil (CREPS) ne permettent pas toujours aux athlètes de mener les doubles projets dans de bonnes conditions**, notamment en ce qui concerne les aménagements des études post-bac. Les différents opérateurs ne proposent pas tous la même offre de formation ou la même qualité d'aménagements scolaires. De plus certains sites ne sont pas véritablement organisés pour accueillir des athlètes majeurs post-bac dans leur internat. Régulièrement, le projet sportif doit s'adapter aux autres contraintes (scolaires, médicales, etc.).
- **Les ressources financières des familles sont souvent limitées** (origine sociale modeste) et peuvent constituer un frein à la pratique du haut niveau si l'exclusivité des coûts devaient leur revenir. Contrairement à d'autres fédérations qui bénéficient d'une enveloppe d'aides personnalisées beaucoup plus conséquente nous ne pouvons imposer une contribution plus importante des familles. Le coût de l'internat sera donc à étudier de près
- Le faible niveau scolaire de nombreux athlètes, le manque d'autonomie et les difficultés à identifier un projet professionnel réaliste et offrant une réelle employabilité peuvent compliquer la mise en place et le suivi d'un double projet.

Pour terminer, il nous apparaissait important de réfléchir également au moyen d'alimenter ces pôles France relève et aux stratégies d'articulation avec le programme d'accès au haut niveau qui concernerait une masse importante de combattants.

Les constats des entraîneurs nationaux œuvrant sur le groupe « relève » à l'INSEP lors de la précédente olympiade ont été les suivants concernant les nouveaux athlètes intégrés au pôle :

- Les athlètes issus des clubs, passant de trois à quatre entraînements hebdomadaires à deux séquences par jours, un certain nombre ont eu du mal à s'adapter à cet accroissement de la charge de travail.
- De nombreuses lacunes technico-tactiques ont été déplorées étant donné que de nombreux clubs n'ont pas d'orientations claires sur les contenus d'entraînement à prioriser.
- Le niveau d'exigences sur le plan sportif et comportemental n'est pas déjà intégré par les nouvelles recrues.

**Ces différents points nécessitent d'accorder un temps important à « une mise à niveau » des nouveaux entrants au détriment du programme sportif prévisionnel du pôle.**

Une dernière structure servant d'interface entre le club et le pôle relève devrait selon nous compléter notre dispositif.

A l'instar d'un « pôle volant », il s'agirait d'une structure ponctuelle correspondant à des regroupements d'un collectif restreint de « jeunes talents » issus de la tranche 13-17ans (cadets/juniors) identifiés sur la base de résultats nationaux et internationaux et ayant pour certains alimentés les équipes de France cadettes ou juniors.

Ces regroupements permettraient d'effectuer un travail de préparation et de formation sur ces jeunes en vue de leur intégration future dans le pôle France « relève ». Ce travail serait encore maximisé dans la perspective de retrouver également ces athlètes sur les stages de préparation des équipes de France cadettes et juniors.

Il s'agirait ici encore une fois de concentrer les moyens sur un collectif restreint d'athlètes (12 à 16 selon les possibilités).

Ce collectif ne sera pas figé et évoluera tout au long d'une saison sportive. Les athlètes pourront intégrer ou laisser leur place en fonction de leurs performances sportives. Une planification sera mise en place et orientée vers l'opposition internationale afin de permettre à ce collectif d'élever son niveau.

Enfin, ce dispositif pourra intégrer lors des regroupements des partenaires issus des élites régionales ou ayant réalisé des performances notables lors des championnats de France cadets ou juniors. Ceci marquera à notre sens une articulation intéressante en direction du programme d'accès au haut niveau évoqué ci-dessous.

## **2.LA QUESTION DE L'ANIMATION TERRITORIALE, DE L'ACCES AU HAUT NIVEAU ET DE SON LIEN AVEC L'EXCELLENCE**

Il conviendra de porter une réflexion approfondie sur l'orientation stratégique qui découlera de cette question. En effet, du succès de ce programme d'accès au haut niveau dépendra directement celui du programme d'excellence notamment sur le long terme et une perspective olympique en 2024.

En tenant compte de l'analyse liminaire réalisée notamment sur les structures décentralisées du précédent parcours d'excellence sportive (CFE/DFER), trois constats doivent à priori orienter les choix.

- Le niveau de performance d'un dispositif de performance portée par une ligue est directement lié à son niveau de structuration.
- Seule une poignée de ligue sont aujourd'hui suffisamment solides sur le plan financier et sportif pour pouvoir investir sur la performance (elles restent néanmoins fragiles).
- La difficulté certaine d'homogénéiser ces dispositifs territoriaux de par les disparités régionales (cohésion entre les clubs, niveau de qualification de l'entraîneur, éloignement géographique, volonté politiques) et ceci, d'autant plus que les ligues financent à 100% ces structures.

Il semble donc, d'un point de vue structurel et conjoncturel, délicat, de fixer un cahier des charges strict de fonctionnement pour ce programme.

Il conviendrait plutôt de :

- S'appuyer sur la diversité et la pluralité des réalités territoriales.
- Imaginer un cadre de fonctionnement souple et flexible.
- Construire des passerelles fonctionnelles avec le programme d'excellence.

**En tant que porte d'entrée du projet de performance, le programme d'accès au haut niveau devrait s'articuler autour de trois notions qui constitueront ses clefs de voûte :**

- 1. La formation initiale du combattant**
- 2. L'accès à la pratique compétitive.**
- 3. La détection des talents**

En revanche, il conviendra d'un autre côté de donner aux ligues des outils et orientations leur permettant de construire progressivement un véritable « parcours de performance régional » avec une structuration progressivement de plus en plus rigoureuse et exigeante.

A ce titre, l'ouverture de pôles espoirs pourrait, pour une ligue donnée, constituer une finalité ambitieuse qui devra se bâtir dans le temps.

### **2.1 QUELLES SERAIENT LES STRUCTURES IMPLIQUEES**

Elles seraient de 4 ordres :

1. Clubs
2. Dispositif de formation des élites régionales
3. Section sportive scolaire
4. Pôles espoirs

En lien avec les recommandations énoncées plus haut, ces trois premières structures seront selon les cas, amenées à travailler de concert afin de créer un environnement favorable à l'expression des meilleurs potentiels de la zone géographique concernée.

Clubs, DFER et sections sportives scolaires ne sont donc pas exclusives les unes par rapport aux autres mais bien en synergie afin de déboucher sur un véritable « projet de performance régional ». La problématique liée à l'étendue des nouveaux territoires (grandes régions) impliquera forcément à moyen ou long terme de regrouper l'élite régionale sur une unité de lieu. C'est à cette étape qu'un pôle espoir pourrait intervenir. Il ne serait cependant que l'aboutissement d'une stratégie régionale qui débiterait avec l'interaction initiale entre clubs/DFER et/ou section sportive scolaire.

## **2.2 STRATEGIE D'ANIMATION DU PROGRAMME D'ACCES AU HAUT NIVEAU**

Pour animer ce programme, la notion d'incitation devrait nécessairement apparaître.

Pour ce faire, deux leviers pourront être mobilisés :

- Intégrer des indicateurs de performance sportive dans le cadre des conventions ligues/FFTD (médaillages aux championnats de France, nombre d'athlètes de la ligue sélectionnés en équipe de France cadettes/juniors ou dans le groupe jeunes talents. Les avantages accessibles par le biais de ces conventions inciteront davantage les ligues à réfléchir à la mise en place de « projets de performance régionaux ».
- Articuler le premier étage du programme d'excellence (le groupe jeunes talents) avec les projets de performance régionaux en mutualisant des stages communs aux bénéficiaires des athlètes voire des entraîneurs.
- La nature de notre discipline impose, comme dans tous les sports de combat, de bénéficier de partenaires d'entraînement d'un très bon niveau afin de pouvoir mettre en place les phases d'opposition sur les pôles France (rounds, exercices technico-tactiques) conformes à la réalité des situations internationales. Ces oppositions sont nécessaires à la progression et à l'entraînement des meilleures athlètes et vont permettre de tirer vers le haut les athlètes hors pôles.

### **LE POSITIONNEMENT DES CLUBS PERFORMANCE, STRUCTURES ASSOCIÉES AU PPF**

La question de l'intérêt de relancer ce dispositif s'est clairement posée. Reconnaître des clubs comme structures associées présenterait-il une plus-value dans ce projet de performance ?

Nous pouvons répondre par l'affirmative à condition de faire des clubs performance un élément structurant pour notre dynamique de performance.

Ce dispositif s'organiserait autour d'un cahier des charges ambitieux en comparaison du niveau moyen de structuration de nos clubs. Ce document (voir annexe) correspondrait en termes d'exigence à un pôle espoir. Afin de donner une cohérence d'ensemble, la reconnaissance « club performance » s'appuierait sur des prérequis en matière de niveau de diplômes des encadrants et de développement de la structure (activité, nombre de licenciés...) correspondant à la labellisation des clubs fédéraux.

Les clubs performance, en tant que structures associées, participeraient à la fois au programme d'accès au haut niveau mais aussi ponctuellement au programme excellence afin de compléter le programme sportif de préparation de nos élites. Ils permettraient enfin d'apporter une certaine souplesse dans la perspective d'aménager des modalités de préparation « cousue main » en fonction des contextes

singulier de certains profils de combattants (sortie de pôles, fin de carrière, éloignement géographique, individualisation de parcours...).

### 3. LA QUESTION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES ENTRAINEURS EXPERTS

Même si la réussite sportive est essentiellement liée au profil (talent, rigueur, etc.) des hommes (athlètes et entraîneurs) présents dans notre filière, il est essentiel de concevoir un **système qui ne soit pas dépendant d'un athlète ou d'un entraîneur**.

Le projet de performance fédérale ne doit donc pas être construit spécifiquement pour un athlète ou un entraîneur mais il doit obligatoirement trouver un juste équilibre pour être à la fois un **système pérenne** qui résiste à l'arrêt ou au départ d'un individu et un système qui prenne en compte les individus (entraîneurs et athlètes) présents dans notre filière.

A ce stade de la réflexion, il nous a semblé important de nous interroger sur l'encadrement. En effet, au même titre que les athlètes sélectionnés dans nos pôles, **le profil des entraîneurs conditionne les résultats sportifs**. Leur niveau de compétence, d'implication et leur état d'esprit doivent permettre aux athlètes de se réaliser.

Le premier constat dressé est celui d'une **grande hétérogénéité dans les profils des entraîneurs œuvrant actuellement dans le champ du haut niveau fédéral en termes de :**

- Diversité des parcours et des cursus de formation,
- Ancienneté dans le dispositif variable d'un cadre à l'autre,

**Ensuite, nous avons également une forte dépendance vis-à-vis des entraîneurs en place.** En effet, le nombre réduit de postes de professeurs de sport et les moyens financiers limités de la fédération ne nous offrent pas une grande marge de manœuvre concernant le recrutement ou les évolutions de carrière. De plus, le manque de formalisation des contenus d'entraînement au niveau fédéral et l'absence de formation d'entraîneurs assistants nous rend fortement dépendant des entraîneurs en place et laisse planer des incertitudes si certains d'entre eux étaient amenés à quitter leur poste. Le manque de formalisation limite également la diffusion des contenus d'entraînement au niveau des clubs.

Notre système de formation/haut niveau fédéral est pour le moment orphelin d'un réel dispositif permettant aux entraîneurs de haut niveau, régionaux et de clubs de :

- Confronter leur conception de l'entraînement,
- Echanger sur les « bonnes pratiques »,
- Formaliser les contenus d'entraînement.

Pour le moment, notre filière de formation inclut uniquement une offre de formation continue non-obligatoire pour les enseignants de clubs sur les fondamentaux de la compétition combat et la méthodologie d'entraînement. Cette « qualification fédérale mention entraîneur combat » d'une semaine est ouverte aux enseignants titulaires d'un diplôme fédéral. Elle touche environ une vingtaine d'enseignants par an.

Les freins majeurs identifiables actuellement par rapport à la perspective d'une filière de formation recrutement d'entraîneurs experts sont :

- Un état d'esprit global des enseignants de clubs relativement réfractaires à la notion de formation continue.
- Une absence de consensus formalisé et transmissible sur les fondamentaux de la discipline.
- La difficulté à construire une véritable filière de recrutement impliquant nécessairement certification, prérequis, évaluation et contraintes.
- La limite en termes de ressources humaines pour encadrer ce processus en direction de la base (entraîneurs de clubs) jusqu'au haut niveau (entraîneurs du programme d'excellence).
- La complexité de l'articulation avec la filière des diplômes fédéraux et d'Etat déjà existants afin d'éviter de disperser nos moyens et de garder une certaine lisibilité.

Répondre à cette problématique du renouvellement/perfectionnement de l'encadrement du haut niveau implique de se pencher sur les paramètres suivants :

- Le système d'incitation/débouchés permettant d'attirer des candidats.
- L'espace d'identification/détection des potentiels en termes d'encadrement du haut niveau
- L'espace d'accompagnement/développement des compétences pour les candidats sous-entendant pour nous la confrontation avec des problématiques de terrain et la confrontation des représentations avec des paires.
- L'évaluation des besoins en termes d'encadrement pour notre projet de performance.
- La stratégie pour en faire un système gagnant/gagnant. C'est à dire formation/compétences pour le formé, système ressources de recueil/analyse de données sur la performance pour la FFTDA.

## 4. SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES POUR LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRALE 2017/20

Afin de compenser le retard international à court et moyen terme, nous mettons en place 4 dispositifs :

1. Réorganisation des structures en vue de la constitution d'un programme d'accès au haut niveau.
2. Création d'un collectif « jeunes talents » composé d'athlètes cadets et juniors avec un programme spécifique (stages et compétitions).
3. Ouverture d'un DE pôles France « relève ».
4. La relance du dispositif clubs performance/Structures associées au PPF
5. Mise en place d'un collectif d'entraîneurs experts français

## 5. LA PERSPECTIVE JO 2024

Il conviendra à l'issue de cette partie d'envisager de manière plus large la perspective des prochains JO à N+7.

Ce PPF doit bien évidemment s'articuler avec une logique à plus long terme et doit nous permettre de faire émerger une « **génération 2024** » compétitive à Paris et Los Angeles.

La FFTDA se retrouve actuellement dans un dilemme découlant de deux logiques complémentaires mais chacune très coûteuse. Les moyens financiers fédéraux actuels calculés sur la base du budget alloués à l'action 2 « sport de haut niveau » lors de l'olympiade de Rio ne nous permettent pas d'envisager aujourd'hui sereinement à la fois la préparation et la qualification des JO de 2020 et la formation sportive internationale des jeunes susceptibles de constituer une relève à même de gagner en 2024. La course au ranking international permettant la qualification olympique est en effet particulièrement onéreuse. Les moyens financiers ont été recentrés dessus sur la précédente olympiade et a conduit à la fermeture des deux pôles France jeunes et l'abandon du dispositif des clubs performance. Nous avons pu

par ce biais qualifier quatre quotas et obtenir une médaille d'argent à Rio mais ceci s'est fait en fin de compte au détriment de la formation d'une relève à moyen et long terme.

Le pôle France relève et le dispositif « jeunes talents » sont une réponse à cette problématique mais ils risquent de devenir des coquilles vides faute de moyens financiers conséquents qui seront à un moment ou à un autre mobilisés sur la course au ranking et la préparation du collectif olympique et du pôle France élite de l'INSEP.

A court terme, Différents éléments à la fois structurels et conjoncturels, nous conduisent à accélérer, l'ouverture de pôles.

Des opportunités favorables en termes de partenariat, de capacité d'encadrement et de situation économique ont accéléré l'ouverture de deux structures à Strasbourg et Fontainebleau.

# SPORTIFS

## 1. CRITERES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES MINISTERIELLES

CRITERES/ CATEGORIES	CRITERES
<b>ELITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Classement de 1 à 8 aux JO</li><li>• Classement de 1 à 8 aux championnats du monde seniors</li><li>• Classement de 1 à 3 aux championnats d'Europe seniors et Jeux Européens</li><li>• Classement 1 à 2 à la coupe du monde par équipes</li><li>• Classement de 1 à 8 aux JP</li><li>• Classement de 1 à 2 aux Championnats du monde para-taekwondo</li></ul>
<b>SENIOR</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Classement de 9 à 16 aux championnats du monde seniors</li><li>• Classement de 4 à 8 aux championnats d'Europe seniors et Jeux Européens</li><li>• Classement 3 à 8 à la coupe du monde par équipes</li><li>• Classement 1 à 3 aux championnats d'Europe para-taekwondo</li><li>• Classement de 3 à 5 aux championnats du monde para-taekwondo</li></ul>
<b>RELÈVE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sportifs âgés d 28 ans maximum</li><li>• Classement de 1 à 16 aux JOJ</li><li>• Classement de 1 à 16 aux Championnat d'Europe -21</li><li>• Classement de 1 à 32 aux championnats du monde juniors</li><li>• Classement de 1 à 16 aux Championnats d'Europe juniors</li><li>• Classement de 1 à 8 aux Championnats du monde cadets</li><li>• Classement de 1 à 3 aux Championnats d'Europe cadets</li><li>• Podiums G1 / G2 seniors</li><li>• Podiums G1 / G2 juniors</li><li>• Podiums G1/G2 cadets</li><li>• Podiums des opens continentaux G2 para-taekwondo</li></ul>
<b>COLLECTIFS NATIONAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Champions de France junior, espoir, senior en titre</li><li>• Sélectionnés en équipe de France cadette/juniors/espoirs/senior</li><li>• Les partenaires d'entraînement</li></ul>
<b>ESPOIRS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Champions de France cadets en titre</li><li>• Sportifs à potentiel (podium opens/championnats nationaux cadets/juniors) après avis du Directeur technique national</li></ul>

# 1. **DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL**

## 2.1 CONTEXTE

La loi du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale induit une notion de responsabilité des fédérations en matière de suivi socioprofessionnel des SHN (obligation d'un référent).

La Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) a dès décembre 2013 créé un poste de Responsable du Suivi Socio-Professionnel (RSSP), car elle avait pressenti, dans la perspective des JO de Rio, toute l'importance de renforcer le staff et l'accompagnement des athlètes dans leur projet professionnel, leur projet de vie.

On retrouve également cette obligation de nomination d'un RSSP au sein du PPF, ce qui est le cas pour la FFTDA, mais aussi dans les conventions obligatoires signées entre les athlètes et leur fédération. La fonction de RSSP au sein de la FFTDA est donc très clairement d'accompagner les athlètes du pôle France et ceux hors pôle pour optimiser « l'après carrière sportive ».

## 2.2 ZONES GEOGRAPHIQUES OU TERRITOIRES D'IMPACT DE L'ACTION

Les modalités de suivi socio-professionnel visent l'ensemble des licencié(e)s qui sont listé(e)s en tant qu'athlète de haut niveau auprès du ministère de sports.

## 2.3 OBJECTIFS

Il est de permettre aux athlètes d'appréhender l'ensemble des éléments inhérents au monde professionnel (diplômes, autonomie, responsabilité, compétences...) afin qu'ils puissent choisir au mieux, le secteur, le métier dans lequel ils se projettent.

Ceci va se décliner en deux sous-objectifs :

### 1. **COMPRENDRE ET APPLIQUER LES CODES DU MONDE PROFESSIONNEL**

Il existe une différence fondamentale entre le métier et l'emploi. Aujourd'hui, ce qui fait défaut chez nos athlètes, c'est souvent l'absence de connaissances et/ou d'expériences sur les exigences du monde professionnel. Cela est encore plus vrai quand on compare les connaissances/ou l'expérience entre le métier et l'emploi. Le premier correspondant à quelque chose d'assez théorique, le second correspondant à une réalité particulière. A titre d'exemple, être éducateur sportif dans une maison de quartier et être éducateur sportif dans une mairie en école primaire sont deux emplois totalement différents alors que l'on exerce le même métier.

Souvent les athlètes aspirent à un métier, une fonction, sans connaître pour autant les réalités de l'emploi. Cette méconnaissance devient, si ce n'est pas travaillé en amont, une source d'échec ou d'abandon : « je ne pensais pas c'était ça... ».

L'ambition de l'approche **Explor'emploi** est de réduire cette méconnaissance entre le métier et l'emploi, en ayant une porte d'entrée prioritairement sur la réalité de l'emploi.

## 2. **LIMITER LES RISQUES D'ERREUR EN TERMES D'ORIENTATION ET/OU DE FORMATION (ACADEMIQUE, PROFESSIONNELLES)**

Plus un athlète va connaître et maîtriser les réalités d'un l'emploi, mieux il sera armé pour prendre la décision qui peut l'engager sur plusieurs années. C'est toute l'ambition de la démarche de prise en charge nommée Explor'Emploi (voir plus bas).

### **2.4 LES PROGRAMMES SOCIO-PROFESSIONNELS**

Il existe **2 programmes complémentaires** qui viennent renforcer la question de l'autonomie et la prise de décision des athlètes concernant la question de leur insertion socioprofessionnelle au moment de l'après carrière.

1. Le premier se nomme **Explor'Emploi**, qui consiste en une méthode de prise en charge et d'accompagnement à l'émergence, l'élaboration et la définition d'un projet professionnel. La démarche **Explor'Emploi** se trouve être le socle méthodologique permettant à la fois l'exigence de la progression du projet (professionnel et/ou académique) tout en garantissant l'indispensable souplesse dans la construction du ou des parcours.

La démarche **Explor'Emploi** permet :

- De faire un diagnostic individualisé
- D'orienter des formations professionnelles
- De rechercher des contrats spécifiques
- De mobiliser des partenariats privés et institutionnels

Néanmoins sa particularité réside dans le fait que la porte d'entrée reste le rapport à l'emploi et non aux métiers et/ou à la formation.

2. Le second consiste lui, en un programme de rendez-vous réguliers (tous les 6 mois) nommé : **Petit déjeuner Partenaires**. Ces petits déjeuners permettent, à la fois de renforcer des liens entre la fédération et l'ensemble de ses partenaires, mais aussi d'impulser et/ou de maintenir, pour les athlètes, des liens avec le monde de l'entreprise, et leur garantir ainsi une relation permanente et progressive avec un environnement vers lequel ils iront obligatoirement à un moment ou à un autre, le monde professionnel.

Ce que nous souhaitons, c'est que cet environnement soit (pleinement) choisi et le moment également. Nous devons éviter que cela soit subi.

### **2.5 PARTENARIATS EN PLACE**

Entre le premier petit déjeuner Partenaires (mars 2014) et le dernier (Novembre 2016), c'est plus de 40 structures qui nous permettent de réaliser pour certains, cette socialisation professionnelle ou pour d'autre une immersion professionnelle au regard d'un environnement choisi et qui débouche ensuite sur la mobilisation de dispositifs favorisant l'insertion.

Ces partenaires, aujourd'hui, nous permettent d'accueillir sur un temps identifié l'athlète qui souhaitent, découvrir, explorer ou encore approfondir ses connaissances qu'il a vis à vis d'un emploi, voire de croiser ce qu'il sait d'un métier au regard des réalités de l'emploi.

### **3. SPECIFICITES DU SUIVI POUR LES ATHLETES MEMBRES DU POLE FRANCE RELEVE (15-18ANS)**

#### **3.1 UN ACCOMPAGNEMENT AU PROJET DE PERFORMANCE ET AU PROJET ACADEMIQUE DES L'ENTREE AU POLE :**

Être performant dans sa carrière sportive, c'est d'atteindre ses objectifs sportifs aussi ambitieux soient-ils. Être performant dans son parcours de vie, c'est exploiter ses expériences antérieures et être en mesure de les valoriser (en compétences, en diplômes en certification,...) afin qu'elles alimentent le parcours professionnel envisagé. Dans cette perspective, dès l'entrée au Pôle France Relève, il sera fait un point, évidemment scolaire, mais en plus, un travail plus poussé sur les perspectives professionnelles sera mis en œuvre. Ce travail permettra à tous les pensionnaires en fonction de leur « maturité professionnelle » soit d'ouvrir le champ des possibilités et découvrant et en s'autorisant à voir autrement ses perspectives professionnelles, soit en confortant un projet professionnel déjà bien avancé.

#### **3.2 UN POLE FRANCE RELEVE (PFR) QUI ANTICIPE ET ACCOMPAGNE LA SORTIE DU POLE**

Les exigences de la Haute Performance, ne permet pas à tous les SHN de réussir. En revanche, la FFTDA qui engage sa responsabilité morale et juridique en intégrant des jeunes SHN au sien de son pôle, souhaite maintenir le même niveau de responsabilité vis-à-vis de ceux qui à la fin de la saison n'auraient pas réussi à exprimer les attendus d'un point de vue sportif et de performance. Aussi cette responsabilité s'exprimera en un accompagnement individualisé et très régulier (calendrier adapté à chaque situation) pour faire en sorte que la sortie du pôle soit la plus bénéfique possible en ne pénalisant pas le pensionnaire sortant.

Cette situation de sortie reste, quoi qu'on en dise, source d'échec, de déception voir dans certains cas une situation extrêmement violente de par ses conséquences, la situation antérieure de l'enfant, voire de la famille. L'engagement fédéral est d'accompagner au mieux cette sortie en construisant les étapes (formations, inscriptions, mise en perspectives professionnelles) pour que la sortie du pôle ne soit pas traumatisante, même si elle représentera toujours une grande déception. A nous d'en limiter les conséquences négatives.

Enfin, et pour rappel, la FFTDA dans le cadre de son PPF, travaille actuellement sur la mise en place d'autres structures, type Centre National Universitaire de taekwondo, ce dernier, pourrait représenter une passerelle relais pour permettre au SHN sortant de se maintenir dans une dynamique de recherche de performance sans pour autant avoir été maintenu dans le PFR ou ne pas avoir été admis au sein du Pôle France INSEP.

#### **3.3 UN POLE FRANCE RELEVE ANCRE DANS LA SOCIETE CIVILE ET MILITAIRE**

Pour la FFTDA, transmettre les éléments inhérents à la performance est une obligation, en revanche, elle ne peut ignorer sa responsabilité en matière de transmission des facteurs permettant la construction des citoyens de demain que seront nos SHN. Aussi en complément de la pratique sportive, un certain nombre d'activités éducatives viendra compléter l'emploi du temps des SHN. L'objectif de ces activités sera de permettre au SHN de rester ancrés avec les réalités quotidiennes de tout citoyen, avec ses obligations, ses droits et devoirs tout en développant une culture de la solidarité.

<b>SPORTIFS LISTES HN</b>	<b>David ROBERT</b> cadre fédéral chargé du suivi socio-professionnel <i>Accompagnement dans la conception et la mise en œuvre du projet socio-professionnel des sportifs en pôle</i>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entretiens individuels</li> <li>2. Relations avec les partenaires institutionnels</li> <li>3. Aménagements des cursus de formation</li> <li>4. Mise en place de CIP</li> </ol>
	Etc.

## 4. OUTILS DE CONTRACTUALISATION SPORTIF / FEDERATION

Voir Annexe 7

## 5. CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES PERSONNALISEES

### 5.1 LES AIDES PERSONNALISEES

Ces aides sont attribuées mensuellement par le Directeur Technique National. Elles correspondent à un manque à gagner sportif. Elles se traduisent par une allocation forfaitaire périodique permettant au Sportif de Haut Niveau de mettre en œuvre efficacement son double projet.

RESULTATS	RANKING MONDIAL	MONTANT PAR MOIS		DUREE (EN ACTIVITE)
		ATHLETES	CIP / SALARIES	
Champion Olympique		1000		4 ans
Champion du Monde		800	Moins 15 à 20%	2 ans
Podium Jeux Olympiques / Championnat du Monde	1 à 5	700	Moins 15 à 20%	2 ans
Vainqueur Final Grand Prix / Championnat d'Europe / Jeux Européens	6 à 15	600	Moins 15 à 20%	1 an
Vainqueur Universiades / Grand Prix / Jeux Med	16 à 25	500	Moins 15 à 20%	1 an
Podium Championnat d'Europe / Jeux Européens / Final Grand Prix				1 an
	26 à 32	400	Moins 15 à 20%	1 an
Vainqueur JOJ / Champion du Monde Juniors		300		1 an
Champion d'Europe -21 ans		250		1 an
Collectif Pôle INSEP		100 et 250		1 an

## 5.2 LES PRIMES A LA PERFORMANCE

Les sommes sont attribuées aux taekwondoïstes féminins et masculins, médaillés aux Championnats d'Europe, du Monde et des jeux olympiques seniors. Ces primes seront attribuées en fonction de la situation comptable de la FFTDA et après validation du Comité Directeur.

COMPETITION	RESULTATS	COMBAT	PARATKD	POUMSE
JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	1 <sup>er</sup>	ETAT	ETAT	X
	2 <sup>e</sup>	ETAT	ETAT	X
	3 <sup>e</sup>	ETAT	ETAT	X
CHAMPIONNAT DU MONDE SENIORS	1 <sup>er</sup>	15000	3000	3000
	2 <sup>e</sup>	10 000	1 500	1 500
	3 <sup>e</sup>	5 000	750	750
CHAMPIONNAT D'EUROPE SENIORS	1 <sup>er</sup>	5 000	1 500	1 500
	2 <sup>e</sup>	3 000	750	750
	3 <sup>e</sup>	1 500	250	250

# DECLINAISON DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERALE 2017-2020

## 1. POSITIONNEMENT DES PROGRAMMES

### 1.1 LE PROGRAMME D'ACCES AU HAUT NIVEAU

Il est important de rappeler que seules les structures validées dans le cadre de notre « Projet de performance fédéral » pourront d'obtenir des **financements adaptés** de la part des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels. Cela a également une incidence sur les financements que peuvent obtenir directement les sportifs de haut niveau.

Les objectifs de ce programme seront les suivants :

- **La formation initiale du combattant (jusqu'au niveau national)**
- **L'accès à la pratique compétitive.**
- **La détection des talents**

#### 1.1.1 LES CLUBS

Les clubs de taekwondo auront selon leur niveau de développement, différents degrés d'implication dans le projet sportif de leurs athlètes cadets/juniors ou seniors.

- Accès ou non au matériel électronique spécifique de compétition
- Constitution d'une équipe d'encadrement élargie (plusieurs coachs/entraîneurs, arbitres, médical, préparation physique...).
- Capacité financière à prendre ou non en charge les déplacements sur les compétitions.
- Articulation ou non avec la scolarité (convention avec collèges/lycées)
- Des créneaux d'entraînement spécifiquement dédiés à la compétition combat.

Selon les clubs, les carences éventuelles sur une de ces cinq dimensions pourront être comblées en participant activement aux deux autres types de structures décrites ci-dessous.

#### 1.1.2 LES DISPOSITIFS DE FORMATION DES ELITES REGIONALES (DFER)

- ✓ **EMPLACEMENT** : mis en place par les ligues après nomination d'un entraîneur régional par le DTN
- ✓ **CLASSES D'AGES CONCERNEES** : cadets et juniors (voir cahier des charges en annexe)

Ces dispositifs portés par les ligues seront sous la responsabilité d'un ou plusieurs entraîneurs régionaux nommés pour l'olympiade par le DTN en tant que membre à part entière des équipes techniques régionales.

Il semble difficile aujourd'hui de fixer ici un cahier des charges précis en termes de volume d'entraînement ou de compétitions comme nous l'avons vu plus haut. Ceci doit aller de pair avec un changement de posture des entraîneurs régionaux qui seront missionner sur deux objectifs :

- Avoir une fenêtre de détection la plus large possible (mobiliser le maximum de clubs et de combattants autour de stages ou d'événements régionaux).
- Améliorer le niveau sportif global des combattants de ligues (podiums au championnat de France cadets/juniors/seniors).

Le volume et la fréquence des entraînements ou de compétitions seront cette fois laissée à la discrétion de la ligue.

L'intervention fédérale se fera essentiellement à travers la nomination des entraîneurs régionaux sur la base d'un appel à candidature et d'une fiche de poste type.

### **1.1.3 LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES**

- ✓ EMLACEMENT : lieux à définir
- ✓ CLASSES D'AGES CONCERNEES : Collégiens et lycéens (12/17ans)

Il convient ici de noter qu'il n'existe pas encore à l'heure actuelle en taekwondo de section sportive scolaire répertoriée.

Une poignée de clubs sont parvenus à signer des conventions avec des établissements scolaires afin de mettre en place un aménagement des horaires afin de faciliter l'entraînement de jeunes athlètes.

Il nous importait néanmoins d'avoir une vision large sur le plan structurel. Certains projets pourraient émerger sur ce plan et il convient de pouvoir les intégrer dans notre programme d'accès au haut niveau.

L'ajout de trois à quatre séances d'entraînement en plus du club permettrait à de jeunes athlètes de bénéficier d'un volume de préparation très compétitif.

### **1.1.4 LES POLES ESPOIRS**

- ✓ EMLACEMENT : lieux à définir
- ✓ CLASSES D'AGES CONCERNEES : cadets et juniors (voir cahier des charges en annexe)

Echelon le plus élevé du programme d'accès au haut niveau, ces structures devront, à notre sens émerger dans un futur proche, le temps que certaines ligues soient suffisamment solides financièrement et structurellement pour les porter.

La FFTDA fixera un cahier des charges strictes afin de s'assurer de :

- La pérennité de telles structures
- Leur pertinence eu égard aux talents qui y sont formés et qui alimenteront le programme d'excellence.

Les pôles espoirs nous paraissent à l'heure actuelle, le seul type de structures d'entraînement à même de « produire » une quantité de qualité suffisante pour alimenter notre programme excellence de manière pérenne.

### **1.1.5 LE COLLECTIF JEUNES TALENTS (VOIR CAHIER DES CHARGES EN ANNEXE)**

#### **OBJECTIFS :**

- Constituer un vivier d'athlètes susceptibles d'intégrer les pôles
- Performances internationales sur compétitions de référence cadettes (Euro/mondes) et juniors (Euro/mondes/JOJ).
- Détecter et accompagner de potentiels talents en vue des JO 2024.

## **1.2 LES CLUBS PERFORMANCE**

La reconnaissance comme structure associées se fera sur la base d'un appel à candidature toutes les deux saisons. Cette campagne aura lieu en parallèle de celle pour la labellisation des clubs fédéraux (quatre niveaux en fonction de la structuration).

#### **LES PREREQUIS** seront les suivants :

- Être labellisé qualité FFTDA minimum 3 étoiles sur la période 2019/21 et donc déposer un dossier de candidature
- Répondre à l'appel à candidature « clubs performance » 2019/2021 entre le 24 juin et le 12 juillet 2019. Les clubs présélectionnés présenteront devant une commission leur projet de performance pour validation.
- Disposer de l'encadrement suivant : un coordonnateur (DEJEPS minimum), un entraîneur principal (BEES ou DEJEPS), un entraîneur adjoint (CQP minimum). Chacune de ces fonctions doit être occupée par une personne différente.
- Encadrer au quotidien un groupe de 10 sportifs minimum de cadet à senior (hors athlète en pôle) dont 50% en liste HN ou Collectifs nationaux ou Espoirs en 2019).
- Disposer des conditions d'entraînement suivant : salle de 200m<sup>2</sup> minimum équipée de tapis, plastrons/casques électroniques en nombre suffisants, 15 heures d'entraînement hebdomadaire.
- Être conventionné avec un ou plusieurs établissements scolaires pour l'aménagement des emplois du temps des combattants.
- Disposer d'un médecin référent assurant le suivi des combattants.

#### **LES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT** seront les suivantes :

- Avoir au moins un combattant de son collectif licencié dans le club depuis l'année N-2 sélectionné en équipe de France (cadette, junior, espoir ou senior) par saison ou intégré en pôle France (relève ou INSEP).
- L'entraîneur adjoint identifié devra avoir validé un DEJEPS à l'issue des deux saisons.

Après étude de la candidature par une commission fédérale composée de cadres de la DTN, celles

qui auront été retenues seront transmises à l'Agence Nationale du sport pour validation.

**OBJECTIFS :**

- Constituer un vivier d'athlètes susceptibles d'intégrer les pôles
- Performances internationales sur compétitions de référence cadettes (Euro/mondes) et juniors (Euro/mondes/JOJ) et senior (Euro/Mondes/JO).
- Détecter et accompagner de potentiels talents en vue des JO 2024.

## 1.3 LE PROGRAMME D'EXCELLENCE

Le parcours d'excellence sportive doit permettre de disposer de conditions optimales pour répondre aux trois **étapes du parcours qui doit mener jusqu'à l'obtention de performances internationales en Taekwondo** :

1. **Initiation à la performance**
2. **Formation à la performance**
3. **Optimisation pour la performance**

A chacune des étapes doit correspondre un dispositif en cohérence avec :

- Les objectifs sportifs poursuivis et les différentes étapes de la progression sportive
- Les caractéristiques des athlètes de notre discipline
- Les moyens disponibles (humains, matériels et financiers)
- Le cadre réglementaire fixé par le Ministère des Sports

L'organisation du projet de performance fédérale doit nous permettre de former et d'accompagner les meilleurs Athètes français afin qu'ils soient performants lors des plus grandes échéances internationales sans négliger pour autant le projet de formation et de reconversion. Les objectifs prioritaires étant d'obtenir des **médailles lors des championnats du monde et Jeux Olympiques** qui représentent une des seules « fenêtres médiatiques » pour promouvoir et développer notre sport, tant au niveau des partenaires institutionnels ou privés, que du grand public.

Les dispositifs mis en place doivent donc permettre aux meilleurs athlètes de trouver les **conditions optimales de la réussite sportive**, sans négliger pour autant le projet de **reconversion socioprofessionnelle**.

Enfin, au-delà de la formation des meilleurs éléments, ce programme doit également prendre en compte la notion de **renouvellement générationnel de l'élite** afin qu'il n'y ait pas de rupture dans les résultats sportifs en cas d'arrêt d'un athlète.

### 1.3.1 LES POLES FRANCE « RELEVE » (VOIR CAHIER DES CHARGES EN ANNEXE)

**EMPLACEMENT** : CNSD à Fontainebleau (77) et CREPS de Strasbourg (septembre 2020)

**OBJECTIFS :**

- Alimenter le pôle élite INSEP
- Performances internationales sur compétitions de référence juniors (euro/mondes/JOJ) et seniors (Euro -21, Universiades, Coupe du monde par équipe, opens internationaux)
- Perfectionnement des potentiels en vue des JO 2024

### 1.3.2 LE POLE FRANCE « ELITE » (VOIR CAHIER DES CHARGES EN ANNEXE)

EMPLACEMENT : INSEP

OBJECTIFS :

- Performances internationales sur compétitions de référence seniors (euro/mondes/JO/ Universiades, Coupe du monde par équipe).

### 1.4 LA FILIERE DE CERTIFICATION D'ENTRAINEURS « PERFORMANCE COMBAT »

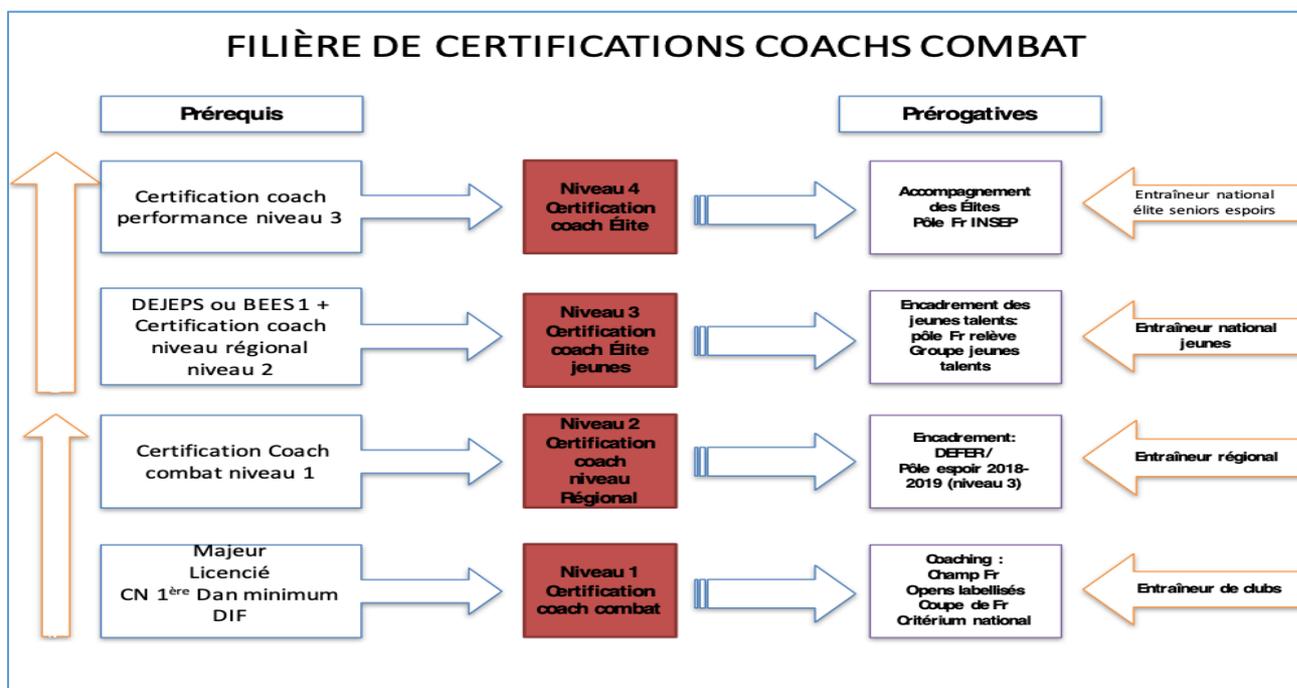
OBJECTIFS :

- Identifier et accompagner des techniciens susceptibles d'intervenir auprès des collectifs d'athlètes de haut niveau
- Disposer d'un collectif d'entraîneurs experts constituant un système ressource à la performance en taekwondo
- Avoir une relève en matière d'encadrement du haut niveau

Ce dispositif pourra être composé de 4 niveaux.

Il permettra, en amont, de hisser le niveau de savoir-faire et savoir-être des coachs de clubs œuvrant sur le circuit des compétitions nationales et en aval de former sous forme principalement de compagnonnage, des entraîneurs capable d'encadrer l'élite sportive française au sein des pôles France.

Le tableau ci-dessous résume les grandes lignes de ce programme :



## 2. IDENTIFICATION DES COLLECTIFS

### 2.1 LE COLLECTIF SENIOR

NIVEAU DE PERFORMANCE REPERE POUR ACCES	Médailles sur les compétitions internationales de référence seniors Opens internationaux G1 et G2 Championnats de France seniors
TRANCHE D'AGE	18-30 ans
EFFECTIF	30 sportifs
OBJECTIFS SPORTIFS	Compétitions internationales de référence senior (Championnats d'Europe, du monde, JO, universiades, coupe du monde par équipe). Championnats d'Europe -21 ans Opens internationaux G1 et G2
ENCADREMENT	4 entraîneurs nationaux, 1 préparateur physique, 1 coordonnatrice administrative, 1 directeur des équipes de France
OPERATEUR	INSEP
CONVENTION/CAHIER DES CHARGES	
CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES	1 pôle France olympique situé à l'INSEP
MODALITE D'EVALUATION	Médailles obtenues sur les objectifs sportifs listés plus haut.

### 2.2 LE COLLECTIF ESPOIR

NIVEAU DE PERFORMANCE REPERE POUR ACCES	Opens internationaux Championnats de France senior Championnats de France -21
TRANCHE D'AGE	15-21 ans
EFFECTIF	16 sportifs par saison
OBJECTIFS SPORTIFS	Universiades Championnats d'Europe -21 ans Opens internationaux G1 et G2
ENCADREMENT	Quatre entraîneurs nationaux, 1 préparateur physique, 1 coordonnatrice administrative, 1 directeur des équipes de France, 1 cadre en charge du suivi socio-professionnel (INSEP). 2 entraîneurs nationaux, 1 coordonnateur administratif (pôle relève)
OPERATEUR	INSEP et Pôle France relève
CONVENTION/CAHIER DES CHARGES	
CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES	1 pôle France olympique situé à l'INSEP et 1 pôle France relève (lieu à définir)
MODALITE D'EVALUATION	Médailles obtenues sur les objectifs sportifs listés plus haut.

## 2.3 LE COLLECTIF JUNIOR

NIVEAU DE PERFORMANCE REPERE POUR ACCES	Opens internationaux Championnats de France junior Championnats de France -21
TRANCHE D'AGE	15-17 ans
EFFECTIF	20 sportifs par saison
OBJECTIFS SPORTIFS	Championnats du monde juniors Championnats d'Europe juniors JOJ Opens internationaux
ENCADREMENT	Trois entraîneurs nationaux, 1 responsable des équipes de France jeunes, 1 directeur des équipes de France,
OPERATEUR	Pôle France relève, collectif jeunes talents et clubs
CONVENTION/CAHIER DES CHARGES	
CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES	1 pôle France relève (lieu à définir) Collectif jeunes talents = système de regroupements ponctuels Clubs affiliés FFTDA
MODALITE D'EVALUATION	Médailles obtenues sur les objectifs sportifs listés plus haut. Nombre de juniors intégrant les collectifs espoirs et seniors

## 2.4 LE COLLECTIF CADET

PERFORMANCE REPERE POUR ACCES	Championnats de France cadet Opens internationaux Opens labellisés
TRANCHE D'AGE	13-14 ans
EFFECTIF	20 sportifs par saison
OBJECTIFS SPORTIFS	Championnats du monde cadets Championnats d'Europe cadets Opens internationaux
ENCADREMENT	Trois entraîneurs nationaux, 1 responsable des équipes de France jeunes, 1 directeur des équipes de France,
OPERATEUR	Collectif jeunes talents et clubs
CONVENTION/CAHIER DES CHARGES	
CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES	Collectif jeunes talents = système de regroupements ponctuels Clubs affiliés FFTDA
MODALITE D'EVALUATION	Médailles obtenues sur les objectifs sportifs listés plus haut.

## 2.5 DECLINAISON DU PPF ET EMERGENCE / PREPARATION DE LA « GENERATION 2024 »

Le collectif « génération 2024 » sera identifié et accompagné par le biais du dispositif jeunes talents et des pôles France relève articulés avec les équipes de France cadettes et juniors.

Une mutualisation étroite doit selon nous avoir lieu entre ces dispositifs d'entraînement d'une part et ces collectifs préparant les compétitions de référence d'autre part.

Si l'on se base sur les chiffres des médaillés olympiques observés à Rio en 2016, les athlètes de la génération 2024 seraient dans l'idéal à Paris ou Los Angeles âgés entre 18 et 23 ans, ce qui correspond aux catégories cadettes et juniors en 2017. La continuité du travail effectué sur l'olympiade de Tokyo et la suivante sera donc cruciale sur ces catégories jeunes.

**Des moyens importants devront à notre sens pouvoir être mobilisés sur ce projet « génération 2024 ».** Comme indiqué dans la partie financement, les jeunes issus du groupe jeunes talents et du pôle France relève devront pouvoir profiter de regroupements fréquents chaque saison avec notamment la présence d'équipes étrangères et d'un cursus de compétitions internationales de préparation en marge bien sûr des échéances de référence (mondes/euro/JOJ) cadettes/juniors.

Les JOJ 2018 et 2022 ainsi que les championnats du monde juniors 2018, 2020 et 2022 constitueront ainsi des indicateurs précieux pour mesurer l'avancée de ce projet.

L'ampleur stratégique à long terme de ce projet nécessite selon nous de pouvoir également bénéficier d'un encadrement renforcé avec la possibilité de **pouvoir obtenir un poste de cadre d'Etat et/contrat PO supplémentaire spécifiquement dédié à la préparation de la génération 2024 voire 2028.**

**Les ouvertures des pôles France relèvent seront un axe central dans notre projet de haut niveau.**

Aussi, la FFTDA s'engage et garantit que tous les paramètres inhérents à une telle structure (humains, suivi, financiers) seront mis en place de la façon plus optimale.

L'organisation et le suivi des pôles France Relève, se feront autour des points suivants :

- LES MOYENS FINANCIERS DEDIES ET A VENIR.

-Le cout annuel : Le cout de prise en charge pour un Sportif de Haut Niveau au sein du CNDS, est d'environ 6 000 € par an et d'environ 4500 € par an au CREPS de Strasbourg. Ce cout sera pris en charge à hauteur de 50% par la FFTDA. Les 50 % restants, seront à la charge de la famille. Ces dernières seront aussi accompagnées dans la recherche de moyens financiers éligibles.

- L'EQUIPEMENT DE LA SALLE, REPRESENTANT UNE ENVELOPPE DE 35 000 €

- ✓ Les tapis : 2 aires de combat
- ✓ Les plastrons électroniques et les périphériques nécessaires.
- ✓ Le matériel d'entraînement spécifique.

Sur cette enveloppe, nous solliciteront les partenaires institutionnels au moins à hauteur de 20 000 €

- LES MOYENS HUMAINS FEDERAUX DEDIES ET A VENIR.

- ✓ L'encadrement sportif : en plus d'être sous la responsabilité du DTNA en charge du haut niveau, 3 entraîneurs nationaux de statut fédéral et/ou professeur de sport. En renfort, un expert Coréen dédié pour cette mission et financé par la Corée. La diversité de cette équipe permettra de proposer une montée en charge progressive, allant à la rentrée d'un d'entraînement par jour pour à terme arriver à des entraînements bi-quotidiens.

- ✓ Le responsable du Pôle : un cadre fédéral et un cadre d'état, ils seront les interlocuteurs privilégiés auprès des institutions scolaires, médicales (dans le cadre du SMR) pour le suivi, la réathlétisation et la récupération mais également les autres partenaires et services.
- ✓ En perspective, **création d'un poste d'animateur** : Pour les jeunes Sportifs de Haut Niveau le soir, les week-ends, les périodes non compétitives où quand ils ne rentrent pas en famille, sont des périodes potentiellement anxiogènes sur laquelle peut s'ajouter de longues plages horaires sans activités et sans contact avec un adulte référent. Cet état « d'inquiétude, de sentiment d'isolement » ainsi ses plages horaires, pourraient être mieux encadré par la présence » d'un(e) référent(e) en charge de concevoir et proposer des temps éducatifs qui permettraient pour le dire simplement de laisser des adolescents livrés à eux-mêmes sur des âges et des périodes ou la présence d'un adulte référent, peut être sécurisante ou tout simplement rassurante certains soirs, les week-ends voire certaines vacances scolaires.

### ***Un effectif en construction pour 2024 :***

L'effectif visé est de 12 à 16 sportifs par pôle, avec une recherche de parité dans sa constitution. Cette catégorie d'âge est directement concernée par Paris 2024, car ces sportifs seront âgés entre 22 et 24 ans environ. Les athlètes à fort potentiels sont déjà identifiés mais un appel à candidature sera lancé et qui prendra fin au mois de juin 2018, verra la finalisation des effectifs des pôles pour la saison 2018-2019. Cet effectif ambitionnera naturellement d'être membre de l'équipe de France pour Paris 2024.

### ***Deux pôle France Relève (PFR) en lien avec le Pôle France Insep (PFI) :***

La transmission de la culture de la Haute performance, se rapprocher des exigences du très haut niveau, et s'évaluer dans sa progression vis à vis de l'élite Française fait partie du patrimoine sportif que le Pôle France Relève souhait transmettre à ses jeunes pensionnaires. Pour ce faire, une fois par semaine un temps d'entraînement commun au 2 pôles sera organisé. En plus de cet entraînement hebdomadaire commun d'autres regroupements seront organisé également.

## **3. PROGRAMME MEDICAL**

### **3.1 DEFINITION ET ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE MEDICALE POUR LES SPORTIFS LISTES HORS SHN**

Cette organisation ciblera les athlètes inscrits sur les listes espoirs et collectifs nationaux. Nous estimons que cette population représentera entre 70 et 80 athlètes par saison sportive. La difficulté principale concernant le suivi médical des athlètes listés hors SHN tient dans le fait que l'écrasante majorité d'entre eux s'entraînent dans des clubs disséminés sur l'ensemble du territoire.

L'organisation de la surveillance médicale devra nécessairement se faire à distance. Nous pourrions à ce titre nous appuyer sur les différents médecins référents participant au suivi des SHN et à la commission médicale de la FFTDA.

Les examens requis seront définis par la commission médicale de la FFTDA.

Les athlètes concernés seront contactés et informés par la FFTDA à l'issue des championnats de France (qui constituent un des critères permettant l'accès aux listes espoirs et collectifs nationaux) sur la

période d'avril/mai afin de laisser un temps suffisant jusqu'à début octobre pour permettre aux intéressés de réaliser les examens requis.

La prise en charge financière de la surveillance médicale des athlètes listés hors SHN sera assurée par en partie par la FFTDA.

Selon leurs origines géographiques, les athlètes concernés pourront être aiguillés vers un centre médico-sportif.

Les athlètes franciliens seront prioritairement orientés vers le service médical de l'INSEP et les médecins référents sur le suivi des équipes de France.

## **3.2 PROJET D'ACCOMPAGNEMENT MEDICAL DES EQUIPES DE FRANCE**

Sur la dimension médicale, la fédération souhaite apporter, pour cette olympiade une dimension qualitative et quantitative supplémentaire.

Plusieurs médecins et kinésithérapeutes référents sont actuellement désignés pour le suivi des équipes de France seniors et espoirs. Ces cadres seront systématiquement sollicités et présents sur les déplacements internationaux.

Un médecin référent est également désigné pour le suivi des équipes de France jeunes (cadettes/juniors).

Ces cadres seront en lien avec le médecin référent sur l'INSEP s'occupant du suivi des athlètes membres du pôle.

L'ensemble de ces intervenants seront en lien permanent avec le directeur des équipes de France. Ils seront également membres de la commission médicale de la FFTDA afin de pouvoir mutualiser les informations.

De plus, un cadre technique national sera en lien permanent avec l'AFLD pour assurer le lien entre suivi médical et lutte contre le dopage.

# **PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP ET MODALITES DE COLLABORATION AVEC LA FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT**

---

## **1. HISTORIQUE PARA TAEKWONDO WTF ET CONTEXTE FFTDA**

### **1.1 LA WTF**

En 2005, la Fédération Mondiale de Taekwondo (la WTF)) crée le Comité Para-Taekwondo dans le but de développer et promouvoir le taekwondo pour les athlètes en situation de Handicap. Initialement, le Para-Taekwondo était axé sur le développement du « kyorugi » (combat) pour les athlètes ayant un des bras amputés.

Les premiers Championnats du Monde de Para-Taekwondo WTF ont eu lieu en 2009 à Bakou en Azerbaïdjan, à l'occasion des Championnats du Monde par Equipes Valides de la WTF.

Depuis 2009, cinq Championnats du Monde de Para-Taekwondo WTF ont eu lieu : à Saint-Pétersbourg en Russie en 2010, à Santa Cruz Aruba en 2012, à Lausanne en Suisse en 2013, à Moscou en Russie en 2014 et plus récemment à Samsun en Turquie en 2015.

A l'occasion des **4<sup>e</sup> Championnats du monde WTF Para-Taekwondo en 2013**, un Congrès Para-Taekwondo pour le développement composé de membres du Comité Para-Taekwondo et d'invités de la CP-ISRA (Cerebral Palsy International Sports and Recreation Association) et de la CRI (Fédération internationale de sport pour les personnes ayant une déficience intellectuelle) a eu lieu pour évoquer l'avenir du Para-Taekwondo.

Suite aux recommandations, il a été décidé d'étendre le Para-Taekwondo et de mettre en œuvre des compétitions au niveau mondial pour les athlètes ayant des handicaps différents.

Il a été décidé que le **Para-Taekwondo Poomse** (formes techniques de l'art martial) serait le format de compétition pour les athlètes ayant une déficience neurologique, une déficience intellectuelle (ID) ou une déficience visuelle (VI).

**La WTF** a signé un protocole d'accord avec l'INAS et CP-ISRA pour travailler ensemble sur le développement et la promotion du Para-Taekwondo pour les athlètes ayant une déficience intellectuelle ou des troubles neurologiques.

Les premiers **Championnats du Monde Para-Taekwondo Poomse** ont eu lieu lors des 5<sup>èmes</sup> Championnats du Monde Para-Taekwondo à **Moscou en 2014**.

Le **Para-taekwondo Poomse** était en démonstration aux Jeux Mondiaux de 2015 INAS et aux Jeux Mondiaux de 2015 CP-ISRA.

**Le 16 octobre 2013**, la WTF est devenu un Comité International Paralympique (CIP) ceci étant une reconnaissance des progrès de la Fédération et des travaux en cours pour le développement du Para-Taekwondo.

Le Président de la WTF, monsieur **Chungwon Choue** a rencontré madame **Jannies Hammershoil** présidente de IBSA (Fédération Internationale du Sport Aveugle) le 24 novembre 2013, à Athènes, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'IPC.

La réunion a débouché sur un protocole d'accord entre la WTF et IBSA qui exposait la coopération future entre les deux organisations pour développer le Para-Taekwondo pour les athlètes ayant une déficience visuelle (VI).

**En janvier 2014**, la WTF a soumis une lettre d'intention à la CIB pour que le Para-Taekwondo puisse intégrer le programme Paralympique de 2020.

La lettre d'intention concernait les para-taekwondo kyorugi (combat) et poomse (technique).

**Le 5 mars 2014**, le Conseil de direction de la CIB s'est réuni à Sotchi, en Russie, avant les Jeux paralympiques d'hiver afin de délibérer sur la liste des sports pour 2020 qui seraient au Programme Paralympique. La décision du Conseil de direction IPC était de mettre les para-taekwondo et para-badminton sur la liste restreinte des candidats pour le programme paralympique de 2020.

La WTF et le fauteuil roulant International et Amputee Sports Federation (WSF) ont signé un protocole d'entente pour le développement ultérieur du para-taekwondo en fauteuil roulant sur 8 mars 2014 pendant les Jeux paralympiques d'hiver de Sotchi. Ce protocole d'entente signifiait que la WTF était en partenariat avec les quatre Fédérations Internationales du Sport pour les Personnes Handicapées (IOSDs) ce qui est essentiel au développement du Para-Taekwondo comme sport « All-inclusif ».

Le Para-taekwondo était en démonstration aux 10e IWAS World Junior jeux de Stoke Mandeville, en Grande-Bretagne, lieu de naissance des Jeux Paralympiques, en août 2014.

Le Para-Taekwondo Kyorugi (combat) a également été inclus pour la première fois comme discipline au programme des Jeux mondiaux 2015 IWAS qui ont eu lieu à Sotchi, en Russie le 26 septembre – 3 octobre 2015.

**La décision finale** dans laquelle 8 sports (canoë, vélo, football 5-a-side, football à 7-, judo, **Taekwondo**, voile et escrime en fauteuil roulant) **seront en 2020 au Programme Paralympique de Tokyo** a été prise par le Conseil de direction de CIB lors de leur réunion à Abu Dhabi, **Émirats Arabes Unis le 30 janvier – 1er février 2015.**

## 1.2 LA FFTDA

La FFTDA, dont les élus ont toujours été très actifs au sein de la WTF, a souhaité accompagner le projet de la WTF dès son commencement.

C'est pour cette raison que dès 2009 a été mis en place un dispositif fédéral afin permettant de présenter des Athlètes au Championnat du Monde à Baku en Azerbaïdjan.

La délégation était restreinte mais de qualité. Elle était composée de Laura Schiel, Bopha Kong, Nicolas Saez Manzanares tous trois médaille d'Or et avec la participation de Maxime Montagionni.

La FFTDA a nommé dès 2009 un entraîneur national en la personne de M. Oury Sztantman. Par la suite la FFTDA a organisé en 2012 le 1er Colloque « **Taekwondo et Handicap** » à Toulouse, la région Midi-Pyrénées (maintenant Occitanie) ayant été désignée site pilote.

Par la suite pour développer à la fois le Para-Taekwondo et le Handi-Taekwondo, la FFTDA a signé une convention avec la FFSA, un module spécifique Taekwondo a été créé au diplôme AQSA.

Dans la continuité la **FFTDA** a développé avec les **Armées** un partenariat très fort et en particulier avec le **CNSD à Fontainebleau** dont l'interlocuteur est monsieur Benjamin Louche.

La promotion du Para-Taekwondo y est réalisé, il est proposé des initiations et des présentations de ce

que représente le Parataekwondo. Un protocole d'accord est envisagé à moyen terme.

***Deux des quatre sportifs détectés récemment et intégrés en Equipe de France sont issus des Forces Armées, blessés de guerre.***

La FFTDA souhaite s'engager encore plus en intégrant le dispositif mis en œuvre par les Armées pour les blessés de guerre, la pratique d'un sport de combat faisant partie du processus global.

La FFTDA est très vigilante sur les critères pour la liste de Haut Niveau. L'inscription s'établit sur la base du volume horaire d'entraînement au pôle France Taekwondo de l'INSEP et des Clubs auxquels sont rattachés les non franciliens en accord avec le responsable de l'Equipe Nationale Para-Taekwondo, mais également avec la prise en compte des résultats sportifs sur les Championnats Internationaux de référence et du classement au Ranking Mondial de la WTF.

Depuis Février 2015 et l'inscription du Para-Taekwondo au programme des JO Paralympiques de Tokyo en 2020 la FFTDA amplifie les moyens dont elle dispose pour permettre à l'Equipe de France Para-Taekwondo d'être présente au niveau international.

L'appel à projet « **Génération 2024** » : **Optimisation de la performance Paralympique** » est par ailleurs un accélérateur formidable de la politique fédérale mise en œuvre. Il va permettre une structuration plus solide et ancrée sur le long terme.

L'équipe de France Para-Taekwondo peut être ambitieuse pour Tokyo 2020.

**« PARA-TAEKWONDO 2024 : PERFORMANCE PARALYMPIQUE »**

## **2. PRESENTATION DES PODIUMS JO PARALYMPIQUE TOKYO 2020**

### **1 NOMBRE DE MEDAILLES DISTRIBUEES**

Au regard de la classification actuelle retenue lors des Open G1, des Championnats Continentaux, des Championnats d'Europe et Mondiaux le nombre de médailles distribuées lors des prochains JO Paralympiques de Tokyo en 2020 devrait être de 72.

### **2 CLASSIFICATION ACTUELLE**

Dans chaque classe d'handicap il y a **3 CATEGORIES DE POIDS** :

- ✓ Masculin : -61kg, -75kg, +75KG
- ✓ Féminin : -49kg, -58kg, +58kg

#### **CLASSE DE HANDICAPS :**

- ✓ **K41** amputation bilatérale au-dessus du coude ou malformation, paralysie  
-Dysmélie bilatérale pour laquelle la longueur de chaque membre n'excède pas  $< 1/3$  (0,193 x hauteur debout).
- ✓ **K42** amputation unilatérale au-dessus du coude ou mal formation, paralysie  
-Amputation de l'épaule unilatérale ou amputation où le membre résiduel est  $< 1/3$  de la longueur de l'Humérus (acromion à la tête de rayon supérieur) du bras non affecté.  
- Dysmélie unilatérale dans laquelle la longueur du bras affecté de l'acromion à l'aspect le plus distal est

<1/3 de la longueur de l'humérus (acromion à la tête de rayon supérieur) du bras non affecté.

✓ **K43** amputation bilatérale en dessous du coude ou malformation, paralysie

-Amputations bilatérales sous le coude mais au-dessus ou au niveau moyen du poignet (pas d'os carpe présents dans le poignet).

- Dismélie bilatérale dans laquelle la longueur combinée des membres supérieures mesurée de l'acromion à l'aspect distale <0,674 x hauteur debout mais >0,386 hauteur debout.

C'est la longueur de l'acromion au styloïde radial dans un corps normalement représenté (0,337) multiplié par 2 et la longueur d'un humérus dans un corps proportionnel normal (0,193) multiplié par

✓ **K44** amputation unilatérale en dessous du coude ou malformation, paralysie

-Amputation unilatérale à travers ou au-dessus du poignet (càd aucun os du carpus présents dans le membre affecté) .

-Dismélie unilatérale dans laquelle la longueur du bras affecté mesurée de l'acromion à la pointe du doigt est égale ou inférieure à la longueur combinée de l'humérus et au rayon du bras non affecté.

-Hémiplégie légère ou monithélite CNS-Monplégie PNS (lésion du plexus brachiale).

<http://taekwondo.wikia.com/wiki/Para-Taekwondo>

### 3 REPARTITION HOMMES/FEMMES

Pour les JO Paralympiques de Tokyo, la WTF respectera la parité Femmes/Hommes à la fois sur les classes représentées et sur le nombre de catégories de poids.

Il devrait donc y avoir 12 catégories pour les Femmes et 12 pour les Hommes.

La WTF régulera en fonction des préconisations du Mouvement Olympique.

Le nombre de places attribuées par nation n'est pas encore définitif, mais en prenant en compte ce qui est actuellement mis en œuvre pour les Athlètes valides il pourrait y avoir 6 places par nation.

Dans l'attente des critères de qualification officiels, ces places seraient attribuées par le Ranking Mondial et des Tournois Continentaux.

Il est toutefois à noter que les femmes représentent actuellement 21% des participants aux derniers Championnats du Monde et les hommes 79%.

La WTF compte promouvoir les Féminines d'ici Tokyo afin que la parité soit au plus juste.

### 4 RANKING MONDIAL

En 2015, la WTF a mis en œuvre le premier Ranking mondial Parataekwondo. Classement mondial des classes Kyorugi (combat).

La WTF a souhaité transposer le dispositif existant chez les athlètes valides afin de dynamiser le développement et permettre l'émergence de la performance pour être à la hauteur des enjeux lors de la première participation du Para taekwondo aux futurs JO Paralympiques de Tokyo en 2020.

Cette décision de la WTF a un impact direct sur l'engagement des Fédérations nationales et leur stratégie de développement.

Six tournois de classement ont vu le jour en 2015 avec une participation de 141 athlètes venant de 33 pays avec une majorité présente à plus d'une compétition.

Les points attribués pour chacune de ces compétitions pour le Ranking sont les suivants :

- ✓ 100 points pour les Championnats du Monde.
- ✓ 40 points pour les Championnats d'Europe.
- ✓ 20 points aux Championnats Continentaux.

- ✓ 10 points aux Open G1.

Actuellement on dénombre 34 Nations qui participent aux différentes compétitions de la WTF. Cinq Nations ressortent plus particulièrement par rapport au nombre d'athlètes Para-Taekwondo et à la couverture des classifications :

- ✓ La RUSSIE
- ✓ L'AZERBAIJAN
- ✓ La TURQUIE
- ✓ Le MAROC et l'UKRAINE.

La France se démarque par la qualité de ses combattants et le niveau atteint.

## **5. LE COMITE PARALYMPIQUE SPORTIF FRANÇAIS ET LA FFTDA**

En février 2015, la FFTDA intégrait le programme des JO Paralympiques de Tokyo 2020.

En 2016, la FFTDA intégrait le CPSF comme membre actif.

Trois nécessités ressortent depuis :

- Développer le sport de haut niveau pour les Athlètes Para-Taekwondo.
- Avoir une vision pour le sport pour tous pour les personnes en situation de handicap.
- Former un à deux classificateurs tout d'abord au niveau national pour 2019 puis au niveau international pour 2020 en s'appuyant sur les dispositifs mis en œuvre par la WTF. Ceci doit déboucher sur la création d'un tutoriel sur le Para-taekwondo d'ici 2020 qui sera mis sur le site du CPSF.

## **6. PROFIL DU REFERENT PROJET PARA-TAEKWONDO FFTDA : M. OURY SZTANTMAN.**

- ✓ **2016 :**
  - Responsable du Projet de développement Para-Taekwondo pour les JO Paralympiques de Tokyo 2020.
- ✓ **2014 :**
  - Adj au DTN, management de la communication du Haut Niveau et des Equipes de France INSEP.
  - Réfèrent Equipe de France Militaire
  - Réfèrent Equipe de France Para-Taekwondo
- ✓ **2001-2013 :**
  - Responsable du Pôle France TKD INSEP
  - Coach aux Universiade
  - Coach Championnats du Monde Para-Taekwondo
  - Coach Championnats du Monde Militaire
- ✓ **1998-2007 :**
  - Détaché à la Préparation Olympique au sein de la FFTDA
- ✓ **1995-1998 :**
  - Entraîneur National de la FFTDA

Etant donné, l'ampleur du projet para-taekwondo, notamment avec la perspective des jeux Paralympiques, il nous semble primordial de pouvoir renforcer l'encadrement avec la possibilité de disposer d'un poste de cadre d'Etat et/ou contrat PO supplémentaire.

## **7. SITUATION DES ATHLETES FRANÇAIS**

### **7.1 NOMBRE D'ATHLETES PRESENTS A L'INTERNATIONAL SUR LA DERNIERE OLYMPIADE**

Le Collectif Français sur les 4 dernières années était constitué de :

- ✓ SEYTOR Laure-Anne
- ✓ SCHIEL Laura
- ✓ KONG Bopha
- ✓ BAGARRE Cédric
- ✓ GAOUZI Anouar
- ✓ HAMOU Jonathan
- ✓ AGOURAN Amer
- ✓ SAEZ MANZANARES Nicolas
- ✓ MONTAGIONNI Maxime

### **7.2 Nombre de podiums les 4 dernières saisons sportives**

**2012 : 3<sup>e</sup> Championnat du Monde à Santa Cruz Aruba (53 athlètes/14 nations)**

- Bronze pour KONG Bopha

**2013 : 4<sup>e</sup> Championnat du Monde à Lausanne (82 athlètes/25 nations)**

- Or pour SEYTOR Laure-Anne
- Argent pour KONG Bopha
- Bronze pour MONTAGIONNI Maxime

**2014 :**

**5<sup>e</sup> Championnat du Monde à Moscou (122 athlètes/37 nations)**

- Or pour SEYTOR Anne Laure-Anne
- Bronze pour KONG Bopha

**4<sup>e</sup> Championnat d'Europe à Antalya-Belek en Turquie**

- Or pour SEYTOR Laura-Anne
- Or pour KONG Bopha

**2015 : 4<sup>e</sup> Championnat d'Europe à Chisnau en Moldavie**

- Or pour SEYTOR Laura-Anne

**6<sup>e</sup> Championnat du Monde à Samsun en Turquie (128 athlètes/38 nations)**

- Or pour KONG Bopha
- Bronze pour SCHIEL Laura

## **7.3 IDENTIFICATION DES ATHLETES PERFORMANTS LES PLUS REGULIERS**

Le ranking de Décembre 2016 met en lumière deux Athlètes Français il s'agit de :

### **KONG BOPHA**

- classé N°1 dans la catégorie K43 moins de 61Kg.
- Trois fois Champion du Monde, médaillé d'argent en 2013 et de bronze en 2012 et 2014.
- Médaillé d'argent au Championnats d'Europe en 2016 et de bronze en 2011.

### **SCHIEL LAURA**

- classée N°3 dans la catégorie K44 plus de 58 Kg.
- Championne du Monde en 2009.
- Médaillée de bronze au Championnat d'Europe en 2015 et 2016.

Une véritable stratégie fédérale est mise en œuvre afin de leur permettre de maintenir leur niveau d'excellence. Ils représentent des exemples pour le reste du collectif.

## **8. COLLECTIF TOKYO 2020**

### **8.1 NOMBRE D'ATHLETES IMMEDIATEMENT INTEGRABLES**

La WTF au ranking Kyoguri Décembre(combat) 2016 par Nations dénombre 7 athlètes Para-Taekwondo pour la France :

- SCHIEL Laura
- KONG Bopha
- BAGARRE Cédric
- GAOUZI Anouar
- HAMOU Jonathan
- AGOURAM Amer

### **8.2 NOMBRE D'ATHLETES POTENTIELLEMENT INTEGRABLES**

Actuellement nous pouvons citer :

- AKAKPO Alain, médaille de bronze au Championnat Pan Africain au Rwanda en Avril 2017.
- BRABANT Thomas.

### **8.3 ORGANISATION ET PARTICIPATION AU CIRCUIT INTERNATIONAUX ENTRE 2017/2019**

2017/2018 : (actuellement des déplacements sont mis en œuvre sur la fin de saison 2016/2017)

- Open du Canada
- Asian Open Manille Philippines
- Open Espagne
- Championnat d'Europe
- US Open las Vegas
- Championnat Pan Africain
- Championnat Océanien
- Championnat Pan Asiatique

- Championnat du Monde Para-Taekwondo Londres
- Jeux Mondiaux IWAS au Portugal en Décembre 2017

Ces différents Opens seront reconduits lors de la saison 2018/2019, la FFTDA y sera présente et souhaite pouvoir amener l'ensemble du collectif sur chaque déplacement afin qu'un maximum d'Athlètes soit classé au Ranking Mondial.

Seules les confrontations internationales permettent d'optimiser la performance du collectif France. L'opposition au niveau nationale étant pour l'instant insuffisante en termes de qualité et de quantité. Rappelons enfin que la WTF souhaite d'ici 2020 proposer plus d'Open Internationaux afin de créer une émulation et augmenter le niveau d'expertise des combattants en vue des JO de Tokyo.

## 8.4 CALENDRIER DES REGROUPEMENTS ET ENTRAÎNEMENTS SUR L'INSEP 2017/2019

Les regroupements sont en grande majorité prévus sur l'**INSEP** afin que les Athlètes soient au contact du groupe Elite valide qui viendra participer à des séances. De plus ils pourront profiter des installations exceptionnelles de l'INSEP.

Certains regroupements pourront avoir lieu à l'**Etranger** avec des protocoles de coopération ceci afin que des « **tests matches** » puissent être réalisés, nos athlètes ainsi confrontés à l'exigence internationale pourront progresser et se construire.

Les regroupements sont de deux à trois jours.

### 2016/2017

- Sept 2016 : INSEP
- Fév 2017 : INSEP
- Juin 2017 : GBR
- Juillet 2017 : COREE
- Aout 2017 : INSEP
- Oct 2017 : INSEP

Pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 ce sont à minima 6 regroupements annuels que la FFTDA mettra en œuvre pour son collectif Tokyo 2020.

L'Equipe de France doit se créer une identité forte, chaque Athlète devant sentir qu'il y est associé.

## 9. PROCESSUS DE DETECTION ET SELECTION DU « COLLECTIF HORIZON 2024 »

La FFTDA afin de mettre en œuvre son « **Collectif Horizon 2024** » pourra s'appuyer sur les Clubs et les Structures répertoriés dans l'Handiguide ainsi que sur les Enseignants Taekwondo ayant suivi l'AQSA, l'AESA et/ou ayant passé le DEJEPS. L'ensemble des Ligues TKD DA seront aussi associées afin de réaliser un maillage territorial permettant l'éclosion de nouveaux talents qui alimenteront l'Equipe de France Para-Taekwondo pour les JO Paralympiques de 2024.

### 9.1 LES CLUBS INSCRITS SUR L'HANDIGUIDE

La FFTDA peut s'appuyer actuellement sur 54 structures qui proposent une pratique du Taekwondo au public en situation de Handicap.

Sur ces 54 structures, on dénombre 25 clubs de Taekwondo actuellement affiliés à la FFTDA.

Si l'on s'appuie sur le « **Bilan Handiguide 2016** » (référéncé sur le site du PRNSH), la progression entre 2015 et 2016 pour le Taekwondo est de 1,15% sachant que la progression sur l'Handiguide de l'ensemble des disciplines est de 1,8% sur la même période.

Les 54 structures touchent des pratiquants dont le handicap peut être ; Auditif, mental et psychique, physique, polyhandicap et visuel.

La FFTDA devra s'appuyer sur l'ensemble de ces 54 structures pour un développement territorial fort mais aura une analyse plus fine, plus précise sur celles qui ont pour visée le public recherché pour une pratique Paralympique du Taekwondo.

Pour cela, la FFTDA, mettra en œuvre une **Enquête Qualitative** qui fera émerger les besoins des structures, permettra un diagnostic sur l'état réel de la pratique et les besoins en formations spécifiques.

## 9.2 LES ENSEIGNANTS TAEKWONDO FORMES ET SENSIBILISES AU HANDICAP

La FFTDA pourra s'appuyer sur un volant d'Enseignants ayant été formé à l'AQSA , AQESA ou ayant passé le DE JEPS ( informations sur le handicap).

Les diplômes portent sur le sport adapté mais les 3 modules leurs auront permis d'aborder sur le terrain et en action la pratique sportive en situation de handicap.

- **AQSA et AESA :**
  - 2012/2013 : 11 personnes
  - 2013/2014 : 6 personnes
  - 2014/2015 : 13 personnes
  - 2015/2016 : 11 personnes
  
- **DE JEPS**
  - 2012/2013 : 9 personnes
  - 2013/2014 : 6 personnes
  - 2014/2015 : 15 personnes
  - 2015/2016 : 14 personnes

L'ensemble de ces enseignants se verra proposer d'adhérer à un dispositif leur permettant une formation continue dont l'objet sera la **compréhension et l'acquisition de compétences spécifiques sur la performance sportive en Para-Taekwondo.**

Ils devront devenir les relais privilégiés de la DTN et du Staff Paralympique afin d'accompagner les Athlètes repérés dans leur progression pour l'accession au Haut Niveau.

## 9.3 LE MAILLAGE TERRITORIAL

Les 54 structures couvrent actuellement 25 départements :

Les Alpes de Haute Provence, les Alpes Maritimes, l'Aveyron, les Bouches du Rhône, la Haute Garonne, l'Ille et Vilaine, le Loir et Cher, la Haute Loire, la Loire Atlantique, le Lot et Garonne, le Maine et Loire, la Haute Marne, la Meurthe et Moselle, le Nord, le Puy de Dôme, le Haut Rhin, le Rhône, la Saône et Loire, la Haute Savoie, la Seine et Marne, les Deux Sèvres, la Vienne, l'Essonne, la Seine Saint Denis, le Val de Marne.

Il est à noter que les régions de l'Occitanie et d'Ile de France comportent le plus de structures référencées comme pour toutes les disciplines inscrites sur l'Handiguide.

L'ensemble de ces structures ont des réseaux de proximité, la connaissance du terrain, elles seront une source d'expertise forte et nécessaire pour la FFTDA.

C'est de cette dynamique territoriale que naîtra une dynamique forte pour alimenter et créer le collectif « **Horizon Paris 2024 Para-Taekwondo** ».

Les Ligues TKD DA auront comme mission dans leur convention de partenariat avec la FFTDA le suivi institutionnel (DRJSCS, CROS) et l'accompagnement des Clubs référencés ayant des Athlètes Para-Taekwondo à potentiel. Au sein de leur ETR il y aura un référent Para-Taekwondo qui sera en charge du suivi de proximité des Athlètes. Il sera le relais avec le CTN en charge du Para-Taekwondo. La démarche fédérale devra être dupliquée au niveau régionale en prenant en compte la diversité des territoires.

## 10. ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL DES ATHLETES DU COLLECTIF PARALYMPIQUE

De façon à rester dans une démarche globale inclusive vis à vis des personnes qui relèvent d'un handicap mais aussi à ne pas accentuer de quelques façons que ce soit, la question de leur handicap, le choix de la DTN a été de rester dans **une démarche conjointe et identique en matière d'accompagnement et du suivi socio-professionnel (explor'Emploi et petit déjeuner des partenaires)**.

Bien sûr, leur spécificité est prise en compte, mais nous sommes (volontairement) dans le prolongement de ce qui existe, il s'agira de mobiliser en plus des entreprises, les dispositifs ou les structures de droit commun, par exemple :

- **La Maison départemental des Personnes Handicapées (MDPH).**
- **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).**
- **Les droits au regard de l'AAH (allocation Adultes Handicapés).**
- **Cap Emploi.**

Ainsi la même démarche d'encadrement est appliquée pour tous nos athlètes, indépendamment de leur spécificité (valide ou para).

De la même manière que nous avons le même lieux d'entraînement, le même lieu de vie, de restauration, que les entrainements sont communs, cette modélisation de la prise en charge est l'application « d'Explor'Emploi » qui intègre les éléments de droit communs présentés ce dessus

## 11. SUIVI, EVALUATION ET COMMUNICATION DU PROJET PARA-TAEKWONDO 2024 : « PERFORMANCE PARALYMPIQUE »

### 1. SUIVI DU PROJET

- Planification de l'ensemble des actions du projet sur la période 2017-2019
- Point de situation Trimestriel, compte-rendu transmis à la DTN et aux membres du Bureau Directeur Fédéral ainsi qu'à la Présidente de la Commission Para-Taekwondo.
- Une fois par semestre compte-rendu présenté par la DTN aux membres du Comité Directeur Fédéral.
- 2 réunions annuelles de la commission Para-Taekwondo.
- Un bilan annuel du projet envoyé à nos partenaires.

## 2. EVALUATION DU PROJET

### *EVALUATION QUALITATIVE SUR :*

- Les titres ou podiums obtenus à l'International 2017/2019
- Le classement au Ranking Mondial de nos athlètes Para-Taekwondo
- La réussite de nos classificateurs et la reconnaissance au niveau mondial
- Les contrats professionnels obtenus par les Athlètes Para-Taekwondo
- Les Arbitres sélectionnés sur les Grands Evènements

### *EVALUATION QUANTITATIVE SUR :*

- Le nombre d'Athlètes Para-Taekwondo intégrant le collectif France
- Le nombre d'Athlètes étant classés au Ranking Mondial
- Le nombre de Catégories où les Français seront présents à l'International.
- Le nombre de coachs formés à la performance en Para-Taekwondo
- Le nombre de classificateurs formés
- Le nombre d'Arbitres formés
- Le nombre de clubs inscrits sur l'Handiguide fin 2019
- Le nombre de partenaires institutionnels ou privés intégrant le réseau Para-Taekwondo
- Le nombre d'Athlètes ayant mis en œuvre le dispositif Explor'Emploi .

## 3. COMMUNICATION SUR LE PROJET

- La FFTDA consacra une à deux pages dédiées sur sa revue trimestrielle fédérale : **Taekwondo Hwarangdo**
- Un onglet spécifique sur le site fédéral sera dédié à la fois aux Athlètes, aux Coachs, aux Clubs partenaires mais aussi à tous les licenciés qui souhaitent découvrir le Para-Taekwondo.
- La FFTDA créera sa lettre Info Para-Taekwondo bimensuelle qu'elle enverra à tous ses partenaires.
- La FFTDA créera en partenariat avec le CPSF son tutoriel.

# **PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FEMININ**

---

## **1. LES PRINCIPALES ECHEANCES**

Les collectifs féminins cadets/junior/espoirs/seniors sont positionnés sur les mêmes échéances que leurs homologues masculins.

Les compétitions internationales de références 2017/20 sont systématiquement mixtes dans toutes les classes d'âges. Les épreuves féminines ont donc lieu en même temps que les épreuves masculines.

Les échéances internationales ont été répertoriées par classes d'âges sur la période 2017/20 plus haut Page 40.

## **2. LA STRATEGIE DEVELOPEE ET LES CHANCES DE MEDAILLES**

La stratégie développée sera la même que pour les masculins dans la mesure où les collectifs entraînés sont systématiquement mixtes.

En termes de chances de médailles, nous pouvons par contre souligner que les quatre dernières médailles obtenues à Pékin, Londres et Rio ont toutes été remportées dans les catégories féminines.

De la même manière, nos meilleurs potentiels pour une médaille olympique sont encore une fois des féminines. Deux athlètes ayant participé aux JO de Rio, l'une étant médaillée, l'autre échouant en demi-finale/finale de repêchage seront encore ne lice pour Tokyo.

## **3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Ils seront les même pour les hommes et les femmes, à savoir les médailles remportées sur les compétitions de référence et le nombre d'athlètes juniors intégrant le collectif senior.

## **4. LES BESOINS D'ENCADREMENT SPECIFIQUE AU PUBLIC FEMININ**

Il n'y a pas de besoin spécifique en matière d'encadrement de nos athlètes féminines. Le besoin d'encadrement supplémentaire en matière de haut niveau est plutôt global pour notre projet de performance (quantité d'encadrants et relève insuffisantes)

## **5. LE CHOIX DU PARCOURS D'ACCES AU HAUT NIVEAU CONCERNANT LES SPORTIVES DE HN**

Il sera identique pour les deux sexes.

## **6. LA STRATEGIE DE COMMUNICATION MISE EN PLACE**

Nos championnes sont systématiquement sollicitées à plusieurs niveaux :

- Têtes d'affiches sur les supports de promotion fédéraux (championnats de France, supports pour les clubs...)
- Interviews sur les médias (TV, radio...)

Ceci permet d'avoir un impact important auprès des jeunes talents et des pratiquantes d'un point de vue global.

## **7. CONCLUSION**

Concernant cette problématique, on constate que les meilleurs résultats internationaux obtenus par le taekwondo français sur la dernière olympiade ont été réalisés par les athlètes féminines.

Il est important de rappeler ici que cette remarque s'applique aussi bien au collectif senior que junior, que cadet.

Le taekwondo français n'est donc pas, en comparaison d'autres disciplines, concerné par un déficit de performance chez les féminines comme le rappelle notamment les trois médailles olympiques remportées sur les JO de Londres et Rio par des athlètes femmes.

Ceci s'explique sans doute par le fait que, lors de la dernière olympiade, tous les collectifs d'athlètes entraînés à l'INSEP et dans les centres régionaux d'entraînement (DFER) sans tous mixtes. Les processus d'individualisation sont orientés prioritairement par rapport au profil de l'athlète/celui des adversaires de sa catégorie plutôt que par sexe.

Le suivi socio-professionnel est également identique pour les athlètes des deux sexes à l'INSEP.

Plus largement, la culture sportive du milieu ne valorise pas la performance masculine au détriment de la performance féminine. La régularité des résultats mondiaux et olympiques des dernières années a réellement placé le taekwondo féminin comme le « fer de lance » du taekwondo français.

Rappelons enfin que l'évolution récentes des règles/matériel qui accorde une importance aux qualités d'adresse et de souplesse permettent à de nombreuses femmes de s'exprimer en taekwondo combat olympique.

Nous estimons donc aujourd'hui, au vu de ces différents éléments, qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place un dispositif ou une stratégie spécifique en matière de taekwondo féminin.

# **DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT**

---

Le taekwondo est un sport d'opposition qui implique deux combattant de même catégorie de poids/sexe/âge. Chacun va essayer de toucher les zones cibles adverses sans exposer les siennes à l'aide des poings et des pieds. Cette discipline fait partie des sports dits de percussion où la prise d'information, contre-communication va prendre une place centrale afin de remporter un duel ayant lieu sur une aire et un temps limité.

## **1. LES EXIGENCES DU HN ET FONDAMENTAUX DE LA DISCIPLINE**

La pratique du taekwondo à haut niveau sous-tend, si on se contente d'un premier niveau d'analyse différentes qualités se répartissent sur les habituels paramètres de la performance que sont les qualités physiques, technico-tactiques et mentales.

### **1.1 SUR LE PLAN PHYSIQUE**

Le niveau des combattants internationaux se faisant de plus en plus homogène, nos athlètes de haut-niveau doivent dans la mesure du possible être le plus complet possible en termes de puissance musculaire (prendre l'adversaire de vitesse), souplesse/équilibre/adresse (toucher avec précision les cibles adverses avec les membres inférieurs), endurance (maintenir une intensité et une vigilance de combat élevées pendant plusieurs rounds et plusieurs combats sur une journée).

La taille était aussi un facteur de plus en plus prégnant au cours de la dernière olympiade et les gabarits longilignes tiraient souvent leur épingle du jeu notamment grâce à une allonge supérieure dans le jeu de jambe avant. Nous manquons cependant encore de recul sur l'évolution réglementaire récente (début 2017) pour savoir si cette tendance sera confirmée ou non sur l'olympiade de Tokyo.

### **1.2 SUR LE PLAN TECHNICO-TACTIQUE**

Le haut niveau en taekwondo suppose l'utilisation efficace et raisonnée d'un panel technique de frappes avec les pieds et les poings, déplacements, feintes et blocages afin de toucher son adversaire au casque et au plastron tout en empêchant celui-ci de développer son jeu.

Tendre des pièges en laissant l'adversaire croire à de fausses opportunités, maîtriser la distance de combat, feinter pour mettre l'autre en difficulté, l'empêcher de lire/prévoir ses intentions sont autant de problématiques de combat qui laissent supposer que les combattants de haut-niveau disposent de compétences élevées en matière de prise d'information et de décision afin de toujours choisir au bon moment et au bon endroit (notion de timing).

Les combattants de haut niveau sont capables de faire un aller-retour permanent entre un plan de jeu établi en amont du match et des choix tactiques in-situ régulés en fonction des ceux de l'adversaire.

La capacité à toucher avec les pieds au visage qui rapportait trois voire quatre points (coups retournés)

était un facteur quasi incontournable au cours de la dernière olympiade. Nous manquons cependant encore une fois de recul sur l'évolution réglementaire récente (début 2017) pour savoir si cette tendance sera confirmée ou non sur l'olympiade de Tokyo étant donné que les touches au plastron rapportent dorénavant deux points au lieu d'un.

### 1.3 SUR LE PLAN MENTAL

Indépendamment des capacités de gestion du stress, de concentration et d'attention inhérentes à la dimension technico-tactique précisée plus haut, la notion de résilience/endurance mentale nous semble aujourd'hui être une caractéristique centrale des combattants de haut niveau.

Par elle, nous entendrons la capacité à rester mentalement « dans le combat » malgré les multiples aléas inhérents à la tâche (score, temps, enjeu, public, incertitude de l'adversaire) pendant toute la durée de l'affrontement et tous les combats de la journée. On constate en effet que de nombreux matchs basculent lors des dernière trente secondes du troisième (dernier) round voire lors du quatrième (extra round au point en or en cas d'égalité de score à l'issue du troisième).

## 2.LA QUESTION DE L'IDENTIFICATION DES TALENTS

La complexité de cette question tient principalement à deux éléments :

- La réalité du combat fait qu'aucun des paramètres cités plus haut n'est déterminant de manière isolée. Un combattant pourra compenser des lacunes techniques par des qualités physiques et inversement par exemple. Il est donc illusoire d'identifier des sportifs à potentiel sur un modèle unique et sur la base de tests déconnectés de la réalité de l'affrontement.
- Des potentiels observés chez les catégories jeunes (cadets/juniors) ne sont pas systématiquement représentatives d'une performance projetée à N+4 voire +8 chez les seniors étant donné :
  - Les transformations physiologiques et psycho-affectives que vont connaître les jeunes pendant leur puberté.
  - Les changements de règlements/matériel réguliers sur le plan international qui peuvent rendre certains styles de combat obsolètes.

### 2.1 L'IDENTIFICATION DES JEUNES TALENTS

Suite aux constats réalisés dans la partie diagnostic, la performance internationale junior en vue d'une projection en senior revêt un caractère pertinent qu'il convient d'accompagner.

Notre système d'identification des jeunes talents se déroulera sur la tranche d'âge des 13-17 ans (cadets et juniors). Rappelons qu'il est impossible aujourd'hui de procéder de manière mathématique en matière d'identification des jeunes talents. Nous préférons substituer à l'idée de détection, le concept d'accompagnement que nous nommerons ici « développement à long terme du combattant ».

Il s'agit d'une démarche cherchant à intégrer progressivement les différents paramètres physiques, technico-tactiques, cognitifs et socio-affectifs du combattant en fonction de sa classe d'âge et de

son individualité. L'entraînement des cadets/juniors au sein du projet de performance fédéral en est une des étapes qui doit déboucher, en fin de compte, à plus ou moins long terme sur la haute performance senior (championnats du monde et surtout Jeux Olympiques).

Concernant les jeunes athlètes à potentiel, il s'agira pour nous :

- De repérer des savoirs faire et savoirs être compatibles avec la recherche de la performance.
- Favoriser la mise en place de « fenêtre larges » d'observation (dispositifs d'identifications) afin de brasser le plus grand nombre de jeunes combattants possible.
- Offrir le contexte favorable à ces jeunes d'exprimer leur potentiel en termes d'entraînements et de compétitions (dispositifs d'évaluation et d'intégration).

## 2.2 LES SAVOIR ETRE ET SAVOIR-FAIRE SUPPORTS A L'IDENTIFICATION

Ils s'articulent autour de la notion centrale de « SENS DU COMBAT » qui s'appuie sur des éléments physiques/techniques/tactiques/mentaux et comportementaux (voir schéma suivant).

Cette notion est polysémique : un jeune talent pourra exprimer son sens du combat en se démarquant en termes de **variété technique**, **d'adaptation tactique**, de **disponibilité physique** et/ou de **régularité mentale**. Un sportif à potentiel pourra selon nous briller sur un ou plusieurs de ces paramètres à la fois.

- *VARIETE TECHNIQUE*

Nous entendrons ici la capacité de l'athlète à exprimer, en situation de combat, un panel technique large de frappes/blocages déplacements dans les deux gardes, en attaque ou en défense, en isolé ou enchaîné, à des distances courtes/moyennes ou longues.

- *ADAPTATION TACTIQUE*

Nous entendrons ici la capacité de l'athlète à s'adapter au contexte du combat et modifier ses choix pour prendre le dessus sur l'autre en fonction du score, de la situation sur l'aire et du temps restant. Ce paramètre sous-tend la faculté de « jouer », « interagir » avec l'adversaire en lui tendant des pièges tout en décryptant ses intentions, en jouant sur la distance pour faciliter ses choix offensifs ou défensifs.

- *DISPONIBILITE PHYSIQUE*

Nous entendrons ici la capacité de l'athlète à utiliser de manière rationnelle son potentiel physique au cours de l'affrontement. Etre explosif pour prendre l'ascendant lors des échanges et maîtriser le rythme du match pour rester lucide.

- *REGULARITE MENTALE*

Ceci rejoint le concept de résilience mentale évoquée plus haut et l'autonomie/rigueur de l'athlète dans sa gestion de l'entraînement et de la journée de compétition.

## 2.3 LES DISPOSITIFS D'IDENTIFICATION DES JEUNES TALENTS

Repérer les potentiels nécessitent, comme nous l'avons évoqué, de disposer de fenêtres larges d'observation afin de repérer in situ, c'est à dire en situation de combat « réel » les jeunes talents.

A ce titre, les dispositifs d'identification se déclineront sur deux plans :

- *SUR LE PLAN DE L'ANIMATION REGIONALE*

Les DFER devraient à ce titre constituer une plateforme large pour regrouper un maximum d'athlètes sur le plan local. Ces regroupements seront encadrés par des entraîneurs régionaux nommés par le DTN. Ces cadres pourront ainsi baliser le territoire et faire remonter aux entraîneurs nationaux et à la DTN les potentiels les plus prometteurs identifiés lors des regroupements ou lors de compétitions avec l'équipe régionale.

- *SUR LE PLAN DE L'ANIMATION COMPETITIVE NATIONALE*

Comme nous l'avons précisé aucune identification réellement pertinente n'est possible sans un volume de compétition adapté.

Le système des opens labellisés spécifiquement dédiés aux cadets et juniors sera :

- Etoffé afin que la couverture du territoire soit la plus complète possible (sept opens cette saison 2016/17).
- Renforcé en transformant chaque saison, deux de ces opens labellisés en opens performance/France Series pris en compte pour les sélections en équipes de France cadettes/juniors.

Nous disposerons à travers ce système d'un dispositif large permettant l'accès aux compétitions à un large nombre de jeunes combattants et en même temps d'une fenêtre « resserrée » permettant aux meilleurs de se regrouper et de se confronter.

## 2.4 LES DISPOSITIFS D'EVALUATION ET D'INTEGRATION DES JEUNES TALENTS

### 2.4.1 L'EVALUATION

Elle se déroulera par le biais :

- Des parcours de positionnement pour accéder aux équipes nationales cadettes et junior. Ceux-ci incluront à la fois les championnats de France de la catégorie d'âge, deux opens nationaux performance et des opens internationaux.
- Des prestations réalisées en équipes de France cadette et junior sur des opens internationaux et les compétitions de référence (mondes/Euro).

### 2.4.2 L INTEGRATION

Les meilleurs jeunes talents identifiés puis évalués seront intégrés dans le collectif « jeunes talents » décrits plus haut et bénéficieront d'un volume d'entraînement voire de compétitions internationales supplémentaire (en fonction du budget) encadrés par des entraîneurs nationaux.

Les jeunes talents de ce collectif restreint les plus performants, sur les modalités d'évaluation précitées plus haut, alimenteront le futur pôle France « relève ».

### **3. L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET SPORTIF DES JEUNES TALENTS**

Par jeunes talents, nous entendrons ici le collectif restreint d'une douzaine d'athlètes sélectionnés annuellement. Il s'agit de la première étape du programme d'excellence.

Ces jeunes sportifs s'entraîneront principalement dans leur club mais bénéficieront d'un suivi individualisé réalisé par des entraîneurs nationaux en parallèle de stages de perfectionnement spécifiquement dédiés. Ces athlètes pourront avoir accès au service médical de l'INSEP et seront inscrits sur la liste collectifs nationaux.

De par la tranche d'âge concernée (13-17ans), ces sportifs seront à priori encore scolarisés en lycée ou collège. Un aménagement de la scolarité pourra au cas par cas être négocié par la FFTDA auprès du chef d'établissement.

### **4. LES OUTILS DE COMMUNICATION DEDIES**

- Les parcours de positionnement pour l'accès aux équipes de France cadettes et juniors seront publiés chaque saison sur les média fédéraux (site FFTDA, réseaux sociaux dédiés).
- Une réunion annuelle à destination des entraîneurs de clubs et entraîneurs régionaux sera mise en place à l'INSEP ou en marge d'événements compétitifs nationaux afin d'informer le plus grand nombre d'encadrants des démarches d'identification et de sélection (projet de performance fédéral).
- Les directives techniques nationales seront transmises au niveau des ligues afin de cadrer précisément le rôle des dispositifs d'élites régionales.
- Enfin, les athlètes sélectionnés dans le groupe jeunes talents seront suivis par des entraîneurs nationaux qui s'efforceront d'échanger avec les entraîneurs de clubs concernés.

### **5. LES PROCEDURES DE TRANSFERT A L'ETUDE**

A l'heure actuelle, la seule procédure qui nous semble envisageable consisterait à mutualiser des temps d'animations de masse à destination de public scolaire ou licenciés UNSS avec des temps d'identification/orientation des talents vers des structures clubs dédiées.

Nous espérons pouvoir à ce titre signer prochainement une convention avec l'UNSS afin d'intégrer le taekwondo sur les temps d'animations/challenges de masse proposés par les organes déconcentrés de l'UNSS tout au long de l'année sur les différents territoires.

Afin d'optimiser cette démarche, les territoires les mieux pourvus en clubs identifiés pour leur savoir-faire en matière de formation de combattants seraient privilégiés. Les enseignants de ces clubs seraient, dans la mesure du possible, associés à ces événements afin de favoriser le lien entre eux et d'hypothétiques jeunes à potentiel.

Un travail spécifique sur la communication et une réflexion sur des dispositifs de facilitation (offre du prix de la première licence ?) pour un transfert vers la pratique club devra cependant être étudié et formalisé en amont.

Dans cette perspective, la FFTDA a décidé de répondre à l'appel à projet du Ministère des sports « Génération 2024 : Accompagnement des plans de détection fédéraux auprès des publics cibles » (Voir annexe 8).

## 5.1 CONTEXTE

Le taekwondo est implanté de façon conséquente depuis plusieurs années dans les Quartiers Politiques de la Ville. Nos clubs, nos enseignants et nos organes territoriaux y mènent des actions au quotidien dans le cadre de l'entraînement, mais aussi des stages pendant les périodes estivales et des petites vacances scolaires. Les membres des équipes de France, sont pour beaucoup issus de ces quartiers populaires. Nos championnes du monde et médaillée Olympiques y ont débuté même si à un moment, elles ont dû intégrer nos structures de haut niveau pour continuer à performer. L'ancien Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles : 9,2 % des adresses des licenciés sont situées en Zus et 30,2 % des licenciés de taekwondo habitent dans une commune ayant au moins une Zus.

De plus, à l'échelle nationale, c'est pas moins de 3500 enfants résidents dans les QPV qui s'initient au taekwondo.

### Sur le choix des territoires sur lesquels nous souhaitons agir :

Au vu de nos moyens humains, financiers et structurels (ligue, CDT et clubs), nous avons priorisé 4 territoires qui présentent le meilleur ratio vis à vis du nombre de licenciées, de l'existence de QPV, du taux de féminisation et des résultats nationaux. Ces derniers laissant entrevoir des perspectives à l'échelle internationale.

### Sur le taux de féminisation :

Le Taekwondo est une discipline sportive Olympique qui possède une forte identité féminine.

- A l'échelle nationale les féminines représentent 33 % de nos licencié(e)s.
- A l'échelle régionale, nous avons des ligues dont le taux de féminine dépasse les 46 %
- A l'échelle départementale, certains de nos comités Franciliens atteignent les 50 %.

## 5.2 OBJECTIF ET PUBLIC VISE

- Public visé par la mise en place de l'action : Les féminines résidentes dans les QPV âgées de 13 à 17, sans obligation d'être licenciée.
- Objectif de l'action : Alimenter l'équipe de France féminine dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024

Celui-ci va se décliner en deux sous-objectifs :

- Identifier les profils de pratiquantes à fort potentiel pour les amener à une pratique club (phase 1).  
Il s'agit dans ce cadre de s'appuyer et de renforcer les actions conduites soit par les ligues, les CDT ou encore les clubs.
- Former et accompagner les meilleurs potentiels :  
Il s'agit pour cet objectif d'assurer un suivi sur les potentiels retenus pour la 2<sup>e</sup> phase : La phase pratique compétitive.

## 5.3 ZONES GEOGRAPHIQUES OU TERRITOIRES D'IMPACT DE L'ACTION

Les 4 territoires sur lesquels seront conduites les actions de notre projet **QPV** sont :

1. La ligue IDF : avec 15 900 licencié(e)s avec un taux de féminisation de 46 %.
2. La ligue OCCITANIE avec 7628 licencié(e)s avec un taux de féminisation de 38 %.
3. La ligue AURA : avec 6756 licencié(e)s avec un taux de féminisation de 40 %.

4. La ligue PACA avec 3648 licencié(e)s avec un taux de féminisation de 35 %.

De plus, ces 4 grands territoires sont identifiés comme étant les principaux viviers des équipes nationales.

## 5.4 PARTENARIATS MIS EN PLACE

Les ligues, les comités départementaux et les clubs sont nos partenaires sur les 2 étapes de notre projet QPV. L'étape d'identification et l'étape d'accompagnement.

### A L'ÉCHELLE RÉGIONALE :

Uniquement sur la phase d'identification : Les ligues avec leurs interventions dans les QPV dans le cadre d'action politique de la Ville mobilisant le FIPD et/ou le dispositif Ville Vie Vacances essentiellement sur la phase 1.

Les maisons de quartiers, CCAS, centres sociaux et/ou culturels dans le cadre d'initiation. Ces structures étant les véritables référents en termes d'activités et surtout pour la population féminine qui ne pratique pas au sein d'une structure affiliée.

## 5.5 DEROULEMENT DE L'ACTION

### 5.5.1 ETAPE 1 : ETAPE D IDENTIFICATION

Cette étape se décline aussi en 4 niveaux :

- **LE NIVEAU 1 : Initiation.** Constitué sous la forme de stages sportifs de 8 séances au sein des structures qui accueillent les filles résidents en QPV (maison de quartiers, Maison de la Jeunesse et de la Culture, clubs ado 11-15 ans...). Ces séances sont conduites sous la responsabilité d'un éducateur sportif, en lien avec l'entraîneur régional, ou par l'entraîneur régional lui-même.

**Objectif du niveau 1 :** « Je fais mes premiers coups de pieds et je découvre que j'ai de la facilité ».

- **LE NIVEAU 2 : Pratique du combat.** Ce niveau permet de resserrer un peu les effectifs. L'idée est d'inviter les plus forts potentiels sur des temps d'entraînement réguliers et encadré par un référent fédéral. Ces entraînements sous un peu plus exigeant (en terme d'engagement). C'est aussi le fait je participe à des premiers combats sous la forme de test match (hors compétition officielle) ou bien si je suis en club à des premières compétitions.

**Objectif du niveau 2 :** « Je fais mes premiers combats, ça me plaît et je suis à l'aise »

- **LE NIVEAU 3 : Je gagne mes premières compétitions.** Ce niveau permet d'observer dans un contexte compétitif, les attitudes et l'expression des aptitudes en combat. A ce niveau les forts potentiels sont dans une démarche de pratique en clubs. En lien avec le futur PPF, ils seront orientés pour participer ponctuellement à des entraînements sur les DFER. Mais la priorité reste les entraînements réguliers au sein des clubs identifiés.

**Objectif du niveau 3 :** « Je gagne mes premières compétitions, ça me plaît et j'ai envie d'aller plus loin ».

- **LE NIVEAU 4 :** Participation à un stage national, encadré par les entraîneurs nationaux et régionaux des 4 territoires ciblés. Sur ce niveau, les forts potentiels participent à un stage de 6 jours (5 nuits) durant lesquels, un point d'étape sur les aspects suivants sera réalisé :

- Situation scolaire et sociale : avec échanges sur les bulletins, demandés au préalable.
- Entretien motivationnel sur la pratique compétitive.
- Echanges sur les projets personnels à moyen et long terme.
- Evaluation du capital physique.
- Echange sur la pratique du taekwondo.

**Objectif du niveau 4** : « Je prends conscience que j'ai un potentiel, mais j'ai envie de le travailler pour le confirmer ».

A l'issue de ce stage regroupant 15 personnes au maximum par territoire, soit 60 personnes, seulement 20 personnes seront retenues pour intégrer l'étape suivante, **L'étape d'accompagnement**.

## 5.5.2 ETAPE 2 : L'ETAPE D'ACCOMPAGNEMENT

Une fois l'effectif des 20 féminines identifiées, une réunion sera organisée en présence du DTN, du directeur du haut niveau, du responsable du suivi socioprofessionnel et des entraîneurs nationaux en charge de la détection.

Ensuite, un référent sera nommé (profil entraîneur régional, voir national au minimum). Ce référent aura en charge de vérifier :

- La présence aux entraînements aux clubs.
- La régularité de tous les membres retenus.
- S'assurera de la participation de toutes les féminines aux échéances identifiées.

Un suivi mensuel sera réalisé en liens avec les 4 entraîneurs régionaux issus des 4 territoires identifiés.

Si tous les voyants sont au vert (scolarité, régularité de l'entraînement,...) alors l'intégration dans la dynamique et **les structures du PPF** se fera (DFER, Pole France, Pole INSEP) mais toujours de façon progressive.

## 6. L'ENCADREMENT FEDERAL DEDIE A L'IDENTIFICATION/ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES TALENTS

- **Directeur adjoint haut niveau responsable projet 2024** : M Ludovic VO (CTS)
- **Entraîneur national cadet/junior** : M Bastien GLEREN (CTS)
- **Collectif d'entraîneurs régionaux nommés pour l'olympiade par le DTN**
- **RSSP** : David Robert (CTF)

# **PROCESSUS DE SELECTION EN EQUIPES NATIONALES**

---

## **CONCERNANT LES MODALITES DE SELECTIONS**

Le comité de sélection est chargé de statuer sur les sélections des équipes de France pour les événements de références, mais aussi pour les différents tournois où doit se rendre une sélection officielle, il se réunit sur convocation officielle du Directeur technique national, il est composé de :

*Pour les événements seniors :*

- Le directeur technique national
- Le DTN Adjoint directeur du haut niveau
- Les entraîneurs nationaux seniors

*Pour les événements cadets/juniors :*

- Le directeur technique national
- Le DTN Adjoint directeur du haut niveau
- L'Adjoint au directeur du haut niveau en charge des équipes de France jeunes
- Les entraîneurs nationaux jeunes

*Pour les événements parataekwondo :*

- Le directeur technique national
- Le(s) entraîneur(s) national Parataekwondo

Le médecin en charge de la population concernée sera convoqué si avis nécessaire.

## **LE(S) COMITE(S) DE SELECTION EST CHARGE :**

- Dans un premier temps d'établir des principes de sélections pour les événements de références comportant des critères de sélections en affichants très clairement quel niveau de performance peut permettre aux athlètes d'être sélectionnés.
- Dans un deuxième temps d'établir un parcours de positionnement s'appuyant sur des événements identifiés.
- De définir enfin la composition des équipes nationales positionnées sur les compétitions de référence sur la base des prestations réalisées lors des parcours de positionnement. Le cas échéant le comité de sélection peut établir d'autres étapes et/ou modes de sélections pour affiner ses choix (Etablissement d'un(e) Ranking, poule(s) ou match(s) de sélection, tournoi(s) supplémentaire(s), etc..).

Le comité directeur du 06/05/2017 ayant donné la délégation de pouvoir au Directeur Technique National pour les sélections des équipes de France, le DTN informera ce dernier des principes de sélections retenues ainsi que des sélections des équipes de France pour les différents événements.

Rappelons enfin que les sportifs sélectionnés en équipe de France cadet/junior/espoir ou senior sont intégralement pris en charge par la FFTDA (déplacements, équipements, hébergements...).

# **LA PROBLÉMATIQUE DU TAEKWONDO ULTRAMARIN**

---

Les moyens humains et financiers actuels ne nous permettent pas de mettre en place une réelle politique d'identification/accompagnement des talents spécifiques à ces territoires.

Les sportifs identifiés lors des compétitions retenues au titre des parcours de positionnement en équipe nationale sont intégrés et pris en charge intégralement dans le cadre de la préparation des compétitions de référence.

Au niveau senior, plusieurs athlètes réunionnais et polynésiens ont été intégrés avec succès à l'INSEP avec l'obtention à la clef de titres européens, mondiaux voire de médailles olympiques (Anne-caroline Graffe en 2012).

Il convient enfin de rappeler que plusieurs DOM-TOM (Guyane, Guadeloupe, Polynésie Française) s'organisent aujourd'hui de manière autonome étant donné que la WTF a donné à ces territoires la possibilité de participer aux championnats du monde/panaméricains ou océaniques en tant que nations membres. Ceci, couplé à l'absence de cadre fédéral/d'Etat spécifiquement missionné sur ce champ rend difficile le suivi et l'encadrement sportif sur ces territoires.

L'éventualité d'ouverture future de pôles espoirs sur les DOM-TOM pourraient être un début de réponse à cette problématique à condition que les conditions d'encadrement et financières soient au rendez-vous.

# ENCADREMENT

---

## 6.1 PRESENTER L ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (VOIR ANNEXE ORGANIGRAMME DE LA DTN)

## 6.2 STRATEGIE D'EVOLUTION DE CARRIERE DES ENTRAINEURS DE HN

Celle-ci a été évoquée plus haut à travers la filière de certification des entraîneurs « performance combat ».

## 6.3 DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE FEDERAL POUR L OLYMPIADE 2017-2020

### 6.3.1 Séminaires fédéraux de formation spécifique

Ces stages, en tant que service fédéral, sont mis en place dans chaque ligue (selon la demande), chaque saison.

Les thématiques abordées touchent aux différentes facettes du taekwondo (loisir, performance, traditionnel ou sportif).

Retenons néanmoins que les trois thématiques suivantes sont régulièrement sollicitées et mises en place.

- Approche technico-tactique du combat
- Préparation physique
- Règles d'arbitrage

Ces stages ont lieu généralement sur une demi-journée. Ils sont encadrés soit par des entraîneurs nationaux, des athlètes/anciens athlètes de haut niveau ou des arbitres internationaux.

### 6.3.2 Formation Continue des Entraîneurs

Une qualification mention « entraîneur combat » est proposée chaque année aux entraîneurs de clubs titulaires du premier niveau de diplôme fédéral (DIF).

Cette formation revêt un format court afin d'être accessible au plus grand nombre (deux fois trois jours).

Elle est centrée sur la préparation et la performance en taekwondo combat.

L'opérateur est le CREPS d'Île de France.

L'offre est divisée en deux options :

- Méthodes d'entraînement technico-tactiques/préparation physique
- Coaching, analyse vidéo et planification de l'entraînement

Les enseignants peuvent suivre les deux options dans l'ordre de leur choix ou passer l'une ou l'autre selon leurs besoins.

Rappelons enfin que les contenus de cette formation sont intégrés également au programme du DEJEPS taekwondo mis en place par la FFTDA.

# FINANCEMENT

## 1. BUDGET PREVISIONNEL ACTION 2 SAISON 2016/17

ACT 2 PREPARER LES COLLECTIFS POUR PARTICIPER ET OBTENIR DES RESULTATS AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES 2016/17		
	STAGE NATIONAUX & INTERNATIONAUX SENIORS	
A 21 100	Stage divers	10 000,00 €
A 21 101	Stage CAR Barcelone	15 000,00 €
A 21 102	Stage Font Romeu	22 000,00 €
A 21 103	Stage Terminal chpts monde séniors	16 000,00 €
A 21 104	Stage 1 prépa universiades et euro séniors	15 000,00 €
A 21 105	Stage 2 prépa universiades et euro séniors	15 000,00 €
A 21 106	Stage préparation euro sénior	12 000,00 €
	<b>TOTAL STAGES SENIORS</b>	<b>105 000,00</b>
	RENCONTRES INTERNATIONALES SENIORS	
A 21 120	Open de Turquie	16 000,00
A 21 121	Open de Hollande (Supprimé)	0,00
A 21 122	Open de Belgique	10 000,00
A 21 123	WTF président cup	2 000,00
A 21 124	Open Espagne	12 000,00
A 21 125	Open d'Ukraine	15 000,00
A 21 126	GP 1	15 000,00
A 21 127	GP2	12 000,00
A 21 128	GP3	15 000,00
A 21 129	GP Final	18 000,00
	<b>TOTAL COMPET DE REFERENCE SENIORS</b>	<b>115 000,00</b>
A 21 140	Chpt Monde Seniors (Corée)	45 000,00
A 21 141	World Games (Pérou)	10 000,00
A21 142	Championnats d' Europe -21	20 000,00
	<b>TOTAL COMPETITIONS SENIORS / PO</b>	<b>75 000,00</b>
A 21 160	Entraînements individualisés SENIORS	10 000,00
A 21 170	Suivi Préparation physique/psychologique	20 000,00
A 21 180	Mission Directeur Edf	22 250,00
A 21 200	Primes à la Perf EDF Combats	6 500,00
	<b>TOTAL INDIV/PREA</b>	<b>114 150,00</b>
	<b>TOTAL STAGES COMPETIONS SENIORS</b>	<b>353 750,00</b>

ACTIONS HAUT NIVEAU JEUNES		
A 22 100	STAGES DIVERS	2 000,00 €
A 22 101	Stage cadets-juniors Vichy ??	10 000,00 €
A 22 102	Stage cadet-juniors Vichy ??	11 000,00 €
A 22 103	Stage sélection euro cadet	13 000,00 €
A 22 104	Stage juillet cadets-juniors	13 000,00 €
A 22 105	stage Aout juniors-cadets	13 000,00 €
A 22 106	Stage terminal junior (euro juniors)	12 000,00 €
A 22 107	Stage terminal cadets ( monde cadets)	12 000,00 €
<b>TOTAL STAGES JEUNES</b>		<b>86 000,00 €</b>
RENCONTRES INTERNATIONALES JEUNES		
A 22 110	Open de Belgique -21	3 000,00 €
A 22 111	Open pologne juniors	12 000,00 €
A 22 112	Open Latvia juniors	12 000,00 €
A 22 113	Open 4	7 000,00 €
<b>COMPETITIONS DE REFERENCES JEUNES</b>		<b>34 000,00 €</b>
A 22 120	Europe (-21)	20 000,00 €
A22 121	Euro cadets	20 000,00 €
A 22 122	Monde Cadets	25 000,00 €
A 22 123	Universiades d'été (Taïwan)	30 000,00 €
A 22 124	Euro Juniors	25 000,00 €
<b>TOTAL STAGE &amp; COMPETITONS JEUNES</b>		<b>120 000,00 €</b>
A 22 140	Entraînements individualisés JEUNES	1 000,00 €
<b>TOTAL STAGES &amp; COMPETITIONS JEUNES</b>		<b>241 000,00 €</b>
CHARGES SPORTIVE STRUCTURE HAUT NIVEAU PES		
POLE France INSEP		
A 23 101	Pensions INSEP (hébergement-restauration)	300 000,00
A 23 102	Aides aux logements - Loyers	20 000,00
A 23 103	Déplacements stages et compétitions	20 000,00
A 23 107	Autres dépenses (Fournitures administrative)	1 500,00
A 23 110	Déplacement Entraîneurs Dfer & clubs	3 600,00
<b>TOTAL CHARGES STRUCTURES HAUT NIVEAU</b>		<b>345 100,00 €</b>
Soutien aux sportifs		
A 23 105	Formation socio professionnel SHN	53 142,00
<b>TOTAL SOUTIEN AUX SPORTIFS</b>		<b>53 142,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL HAUT NIVEAU COMBAT</b>		<b>1 208 942,00 €</b>

<b>COLLECTIF PARA-TAEKWONDO</b>		
	<b>COMPETITIONS DE REFERENCES</b>	
A 20 100	Monde Para 19/10 - Londres	3 000,00 €
A 20 101	Chpt Continental Asiatique 9 juillet / Chuncheon Corée	6 000,00 €
A 20 102	Chpt Continental Panam	0,00 €
A 20 103	Chpt Continental Afrique - 1 & 2 avril 17 / Kigali Rwanda	6 000,00 €
A 20 104	US Open 28 janv - 02 fev / Las Vegas	5 000,00 €
A 20 105	Open Européen (Russie)	6 000,00 €
A 20 106	Open International 1	5 000,00 €
A 20 107	Open International 2	0,00 €
	<b>TOTAL COMPETITIONS PARA-TAEKWONDO</b>	<b>31 000,00 €</b>
	<b>STAGES PARA-TAEKWONDO</b>	
A 20 200	Stage 1 Janvier 17	0,00 €
A 20 201	Stage 2 Mars (04 au 05/03 Insep)	750,00 €
A 20 202	Stage 3 Mai	750,00 €
A 20 203	Stage 4 Juillet 17	750,00 €
A 20 204	Stage Immersion International	0,00 €
	<b>TOTAL STAGE PARA-TAEKWONDO</b>	<b>2 250,00 €</b>
A 20 300	Séminaire rencontre Mvt Para Olymp	0,00 €
A 20 301	Equipement athlètes Para	0,00 €
A 20 302	Primes athlètes	0,00 €
	<b>TOTAL CHARGES ANNEXES PARA-TAEKWONDO</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL PARA-TAEKWONDO</b>	<b>33 250,00 €</b>
	<b>TOTAL HAUT NIVEAU</b>	<b>1026 242,00 €</b>

## **2. ESTIMATION DU COUT FINANCIER SUPPLEMENTAIRE NECES- SAIRE A LA MISE EN PLACE DU PROJET « PERFORMANCE JEUNES/GENERATION 2024 » PAR SAISON**

### **Prévision budgétaire Cadets/Juniors 2018**

#### STAGES NATIONAUX DE PREPARATION

- Groupe jeunes talents : 80 000,00 € soit 5-6 stages
- Equipes de France : 95 000,00 € soit 4 à 5 stages

#### STAGES INTERNATIONAUX

- Groupe jeunes talents : 10 000,00 € soit 1 stage
- Equipes de France : 40 000,00 € soit 1 stage

**TOTAL STAGES : 225 000,00 €**

#### COMPETITIONS DE PREPARATION

- Groupe jeunes talents : 20 000,00 € soit 2 compétitions
- Equipes de France : 80 000,00 € soit 4 compétitions

#### COMPETITIONS DE REFERENCE

- Equipe de France : 100 000,00 € soit 2 cadets 2 juniors

**TOTAL COMPETITIONS : 200 000,00 €**

POLE FRANCE RELEVE : 82 360,00 € (voir plus bas)

**TOTAL STAGES ET COMPETITIONS JEUNES : 507 360,00 €**

Les moyens financiers supplémentaires qui nous semblent nécessaires sur la performance/formation des jeunes s'élèvent à **266 360 euros** (en comparaison des 241000 euros provisionnés en 2016/2017 comme indiqué dans la partie 1.). **Cette somme ramenée à l'échelle de 4 ans reviendrait à environ 1 millions d'euros et sur 7 ans environ 1,8 millions d'euros.**

Ceci nous permettrait d'envisager sereinement la préparation olympique pour Tokyo en 2020 (course au ranking senior) et la préparation de la génération 2024/28.

### 3. BUDGET PREVISIONNEL POLE FRANCE RELEVÉ (2018/19)

	Par athlète	12 sportifs
<b>Coût annuel</b>	6 000,00 €	72 000,00 €
<b>Coût mensuel</b>	600,00 €	7 200,00 €
<b>Prise en charge annuelle FD</b>	3 000,00 €	<b>36 000,00 €</b>
<b>Prise en charge mensuelle FD</b>	300,00 €	3 600,00 €
<b>Prise en charge annuelle athlète</b>	3 000,00 €	
<b>Prise en charge mensuelle athlète</b>	300,00 €	
<b>Encadrement</b>		
Entraîneur Coréen	6 000,00 €	
Entraîneur Français brut	25 000,00 €	Transfert de charges existantes
Responsable du Pole	6 000,00 €	Transfert de charges existantes
Déplacements	8 860,00 €	
<b>Total</b>	<b>45 860,00 €</b>	
<b>Équipement</b>		
Aires de combat	5 000,00 €	
Plastrons	10 000,00 €	
Ecrans	1 500,00 €	
Ordinateurs	2 000,00 €	
Materiel spécifique	8 500,00 €	
<b>Total</b>	<b>27 000,00 €</b>	
<b>Cout total Pole France Releve</b>	<b>108 860,00 €</b>	
<b>Cout total avec retrait du transfert de charges</b>	<b>82 360,00 €</b>	

# EVALUATION

---

## 1 PRODUCTION DE PERFORMANCE (VALIDES ET PARA)

Paramètre le plus évident pour l'évaluation du PPF, les résultats sportifs sur les compétitions de référence identifiées sur les différentes classes d'âge seront pris en compte de la manière suivante :

- Nombre de médailles obtenues
- Répartition par métal des médailles obtenues
- Classement de la France sur les compétitions de référence
- Nombre d'athlètes français classés dans les 50/20/10/6 du ranking WTF
- Nombre de quotas français obtenus pour les JO et JP 2020 et 2024
- Médailles et classement aux JO et JP 2020 et 2024

## 2 AU NIVEAU STRUCTUREL

### 2.1 Évolution des sportifs vers le niveau supérieur

En complément des résultats sportifs, il conviendra aussi de se pencher sur le bon fonctionnement du PPF sur le plan structurel, c'est à dire la capacité du programme d'accès au haut niveau à alimenter en athlètes à potentiel le programme d'excellence.

- Nombre d'athlètes issus des DFER/SSS/pôle espoir intégrant le groupe jeunes talents et/ou le pôle France relève.
- Nombre d'athlètes issus du groupe jeunes talents intégrant le pôle France relève.
- Nombre d'athlètes issus du pôle France relève intégrant l'INSEP.
- Nombre d'athlètes issus des programmes d'accès HN et excellence alimentant les équipes de France.

### 2.2 Evolution des entraîneurs

- Nombre d'entraîneurs certifiés par la filière.
- Nombre d'entraîneurs intégrés dans l'équipe d'encadrement fédéral.

### 2.3 Ouverture des structures

- Ouvertures de pôles espoirs sur la période 2017/2024.
- Ouverture du pôle France relève au mieux pour septembre 2018.

## 3 DETECTION

- Nombre de jeunes participants aux journées de détection au sein des QPV.
- Nombre de jeunes initiés poursuivant leur pratique en club.
- Nombre de jeunes initiés débutant la compétition.
- Nombre de jeunes initiés intégrant une structure d'accès au HN.
- Nombre de jeunes initiés intégrant une structure du programme excellence.
- Nombre de jeunes initiés ayant gagné des compétitions dans d'autres disciplines de percussion.

## **4 SUIVI SOCIO-PROFESSIONNEL DES SPORTIFS(VES) DE HAUT NIVEAU**

### **4.1 D un point de vue qualitatif**

- La qualité des projets professionnels des SHN.
- La montée en compétence en lien avec le secteur envisagé et l'évolution de la posture dans le portage de son projet.
- Les réponses aux questionnaires de satisfaction des entreprises ayant accueilli des athlètes.
- Les réponses aux questionnaires de satisfaction des athlètes ayant été accueilli dans les entreprises.
- L'application des exigences professionnelles

### **4.2 D un point de vue quantitatif**

- Le nombre de projet conduit par athlète.
- Le nombre d'athlètes bénéficiaires.
- Le nombre d'entreprises du Club d'Entreprise Apprenante.
- Le nombre d'entreprises qui ont répondu positivement aux sollicitations.
- Le nombre de réorientation d'un projet (attention, ce critère même s'il est important, reste à pondérer car un athlète qui change son orientation est aussi un signe positif, car c'est révélateur d'un changement de posture et/ou d'avis).
- Nombre d'entreprises présentes lors des regroupements du Club d'Entreprises Apprenantes.

# ANNEXES

# ANNEXE 1

## CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES CONCOURANT AU PPF PROGRAMME D'ACCÈS AU HAUT NIVEAU

### NOM DE LA STRUCTURE : POLE ESPOIRS

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	<b>Objectif général :</b> → accession au haut niveau	Initiation à la performance pour les combattants et accession au haut niveau. Alimenter le groupe jeunes talents et/ou le pôle France Relève
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Niveau interrégional ou régional. Niveau sportif national. Être en capacité de suivre un entraînement soutenu et intense avec la volonté de progresser et de s'engager. <b>Compétitions de référence :</b> championnats de France, championnats du monde/d'Europe cadets ou juniors
	Condition de maintien : Au terme de l'olympiade : - « x » SHN et/ou « y » SCN pour les structures d'accession	Dans l'attente de l'ouverture de cette structure, nous manquons encore de recul pour estimer le flux d'athlètes formés alimentant le pôle France relève.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, compétences...	Selon la ligue d'implantation : le responsable des équipes de France jeunes
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention...	1 entraîneur régional CTF présent à toutes les séances. Possibilité d'autres intervenants. (Professeurs de club, autres cadres techniques membres de l'ETR.)
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Mixte de 10 à 20 sportifs dont 50% sur liste espoirs et/ou Collectifs nationaux. Le recrutement régional (au sens géographique) est privilégié. Niveau sportif national
Éléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Dojang de 2 à 4 surfaces réglementaires.
	<b>Fonctionnement</b> → budget, partenaires, part fédérale...	Principalement la ligue avec le conseil régional, éventuellement les familles
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	10h à 15h par semaine / 36 semaines par an 10h minimum d'entraînement spécifique par individu

<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Le responsable du pôle met en œuvre le triple projet Aménagement de l'emploi du temps Suivi scolaire : possibilité de cours de soutien, rattrapage des cours et des examens, aide à l'étude. Règlement intérieur du pôle fixant les engagements respectifs visant la réalisation du triple projet.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation...	1 médecin référent de la structure en lien avec le médecin fédéral/équipes de France Un suivi médical conforme aux textes en vigueur. (SMR)
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques</b> → responsables, organisation, volume...	1 kinésithérapeute référent
<b>Financement de la structure</b>		Ligue, CR, CG

Excellence sportive : majorité de **SHN**, (pas de non listés, sauf pour les CFCP).

Accession au haut niveau : majorité de **SE** et/ou présence de **SCN** (sauf pour les CFCP).

### **NOM DE LA STRUCTURE : Groupe jeunes talents**

	<b>ITEMS à renseigner</b>	<b>A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF</b>
<b>Positionnement au sein du PPF</b>	<b>Objectif général :</b> → Formation à l'excellence	Formation à la performance internationale cadets, juniors et jeunes seniors. Alimenter le pôle France relève.
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Les 12 meilleurs cadets et juniors repérés au niveau national par la commission d'admission Podiums internationaux Être en capacité de suivre un entraînement soutenu et intense avec la volonté de progresser et de s'engager. <b>Compétitions de référence</b> : championnats du monde/Europe cadets/juniors
	<b>Condition de maintien :</b> Au terme de l'olympiade : - « x » SHN et/ou « y » SCN pour les structures d'accession	Dans l'attente de l'ouverture de ce dispositif, nous manquons encore de recul pour estimer le flux d'athlètes formés alimentant le pôle France relève.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, compétences...	Le responsable des équipes de France jeunes

	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention...	3 entraîneurs nationaux
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Mixte de 12 dont 50% sur liste espoir ou collectifs nationaux Recrutement national (au sens géographique). Niveau sportif national minimum
<b>Éléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Dojang de 2 à 4 surfaces réglementaires.
	<b>Fonctionnement</b> → budget, partenaires, part fédérale...	100% FFTDA
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	3 à 4 regroupements par saisons en parallèle des stages équipes de France cadettes/juniors
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Les athlètes de cette tranche d'âge (13-17 ans) suivent un cursus scolaire normal.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation...	1 médecin référent de la structure en lien avec le médecin fédéral/équipes de France. Un suivi médical conforme aux textes en vigueur. (SMR)
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques</b> → responsables, organisation, volume...	1 kinésithérapeute référent
<b>Financement de la structure</b>		Fédéral sur la totalité

# ANNEXE 2

## Cahier des charges des structures associées au PPF

### NOM DE LA STRUCTURE : CLUBS PERFORMANCE

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	<b>Objectif général :</b> → accession au haut niveau	Initiation à la performance pour les combattants et accession au haut niveau. Alimenter les structures du programme excellence : le groupe jeunes talents et/ou le pôle France Relève/et ou le pôle France insep Alimenter les équipes de France : cadets à seniors
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Niveau interrégional ou régional. Niveau sportif national. Être en capacité de suivre un entraînement soutenu et intense avec la volonté de progresser et de s'engager. <b>Compétitions de référence :</b> championnats de France, opens internationaux G1/G2, championnats du monde/d'Europe cadets à seniors
	Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à l'appel à candidature lancé par la FFTDA.</li> <li>- Celui-ci se fera en parallèle de la campagne de labellisation fédérale.</li> <li>- Les structures candidates devront au minimum être labellisé 3 étoiles.</li> <li>- Les dossiers sont instruits sur la base de ce cahier des charges.</li> <li>- Les candidats présenteront leur projet sportif de structure devant une commission fédérale.</li> <li>- Les structures retenues signeront une convention bipartite valable 2 saisons.</li> </ul>

	<p>Condition de maintien :          Au terme de l'olympiade :          - « x » SHN et/ou « y » SCN pour les structures d'accèsion</p>	<p>AU moins un sportif licencié dans la structure depuis la saison N-2 :          - Sélectionné en équipe de France cadette/junior/espoir ou senior <u>par saison</u>          Ou          - Intégrant une structure du programme excellence <u>par saison</u>          La reconnaissance « club performance » est valable pour 2 saisons sportives. Celle-ci sera délivrée/renouvelée à l'issue d'un nouvel appel à candidature par la FFTDA.          Pour conserver cette reconnaissance, la structure devra à nouveau au minimum être labellisée 3 étoiles par la FFTDA.          L'entraîneur adjoint identifié devra valider un dejets à l'issue des 2 saisons sportives.</p>
	<p><b>Coordonnateur :</b>          → statut, tutelle, compétences...</p>	<p>1 coordonnateur DEJEPS minimum chargé de faire le lien entre sportif/socio-professionnel/médical. Cette fonction ne peut être cumulée avec celle d'entraîneur.</p>
	<p><b>Encadrement</b>          → qualification, conditions d'intervention...</p>	<p>1 entraîneurs BEES ou DEJEPS          + 1 entraîneur assistant CQP minimum. Possibilité d'autres intervenants.</p>
	<p><b>Population</b>          → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...</p>	<p>10 sportifs minimum, dont 50% sur liste espoirs et/ou Collectifs nationaux.          Niveau sportif national : podium Championnats de France cadets/juniors/espoirs/seniors</p>
<b>Éléments du fonctionnement sportif</b>	<p><b>Installations</b>          → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...</p>	<p>Pour l'entraînement : 2 surfaces réglementaires minimum (200m2) avec tapis spécifiques taekwondo.</p>
	<p><b>Fonctionnement</b>          → budget, partenaires, part fédérale...</p>	<p>Conventionnement bipartite FFTDA/club          Financement : club avec le conseil régional et/ou départemental et/ou la commune, éventuellement les familles.          Aucune participation fédérale au fonctionnement de la structure mais prise en charge du SMR pour les athlètes listés CN et espoir dans la limite de 12 par structure.</p>
	<p><b>Volume d'entraînement</b>          → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...</p>	<p>10h à 15h par semaine / 42 semaines par an          10h minimum d'entraînement spécifique par individu</p>

<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Le coordonnateur sera en lien avec le référent SSP fédéral. Le club conventionnera avec un ou plusieurs établissements scolaires en vue de l'aménagement de l'emploi du temps. Suivi scolaire : possibilité de cours de soutien, rattrapage des cours et des examens, aide à l'étude. Règlement intérieur du club fixant les engagements respectifs quant à la réalisation du projet.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation...	Conventionnement avec 1 médecin référent de la structure validé par le médecin fédéral/équipes de France Un suivi médical conforme aux textes en vigueur. (SMR)
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques</b> → responsables, organisation, volume...	
<b>Financement de la structure</b>		Collectivités locales, club et famille

# ANNEXE 3

## Cahier des charges des structures concourant au PPF Programme d'excellence

### NOM DE LA STRUCTURE : Pôle France Relève

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	<b>Objectif général :</b> → Formation à l'excellence	Formation à la performance internationale juniors et jeunes seniors. Alimenter l'INSEP.
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Niveau de recrutement : les 5 meilleurs cadets ou juniors repérés au niveau national par la Commission d'Admission en pôle. Podiums internationaux et avoir la capacité à tenir un volume d'entraînement annuel exigeant et intense. <b>Compétitions de référence :</b> championnats du monde/Europe juniors/espoirs et JOJ
	Condition de maintien : Au terme de l'olympiade : - « x » SHN et/ou « y » SCN pour les structures d'accession	Dans l'attente de l'ouverture de cette structure, nous manquons encore de recul pour estimer le flux d'athlètes formés alimentant l'INSEP.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, compétences...	Le responsable du suivi socio-professionnel fédéral en lien avec le directeur du haut niveau
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention...	2 emplois d'entraîneurs à temps plein minimum.
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Mixte de 12 combattants dont 50% listés SHN Critère Géographique : National Critère sportif : les 5 meilleurs cadets ou juniors repérés par la Commission d'Admission
Éléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Dojang de 2 surfaces réglementaires minimum, salle de musculation. Lingerie et séchoirs au dojo ou sur le lieu d'hébergement Bureau pour l'encadrement équipé pour la bureautique (accès Internet) et l'analyse vidéo. Internat en chambre de 2 au maximum, avec la possibilité de l'intégrer le dimanche soir et de pouvoir y rester certain week-end. Environnement et restauration collective adaptés à la pratique de haut niveau

	<b>Fonctionnement</b> → budget, partenaires, part fédérale...	50% FFTDA 50% familles ou collectivités
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	8 séances d'entraînements spécifiques minimum par semaine 20h semaines / 43 semaines par an 16h minimum d'entraînement par individu, par semaine.
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Le responsable du pôle est chargé de la mise en œuvre du triple projet. Aménagement de l'emploi du temps permettant de pouvoir s'entraîner régulièrement pendant minimum 16h par semaine. Suivi scolaire : horaires aménagés, cours de rattrapage et de soutien, report d'examens. Autorisations d'absences pour raisons sportives. Enseignement à distance ou soutien sur place lors des stages. Un correspondant par établissement conventionné. Distances entre les sites de formation, d'hébergement, d'entraînement n'excédant pas 30 minutes.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation...	1 médecin fédéral référent présent au minimum 1 fois par semaine sur le pôle. 1 kinésithérapeute référent présent au minimum 1 fois par semaine sur le pôle. Un suivi médical conforme aux textes en vigueur. (SMR)
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques</b> → responsables, organisation, volume...	1 kinésithérapeute référent présent au minimum 1 fois par semaine sur le pôle.
Financement de la structure		Fédéral sur la totalité

## NOM DE LA STRUCTURE : Pôle France élite (INSEP)

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
<b>Positionnement au sein du PPF</b>	<b>Objectif général :</b> → optimisation pour l'excellence sportive	Préparer les échéances internationales Constituer les équipes de France senior et espoirs Préparer la relève des équipes de France senior
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Niveau sportif : les 4 meilleurs seniors ou espoirs + potentiels repérés par la Commission d'admission. Avoir été titré et/ou médaillée sur les championnats de référence Europe , Monde, Jeux Olympique seniors. <b>Compétitions internationales de référence :</b> JO, Mondes et Euro seniors, Universiades, Grand Prix, Jeux Européens
	Condition de maintien : Au terme de l'olympiade : - « x » médaillé et/ou « y » élites et/ou « z » finalistes mondiaux pour celles d'excellence	Médailles obtenues sur les compétitions internationales de référence seniors et espoirs
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, compétences...	Le coordonnateur du Pôle + le directeur du haut niveau
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention...	4 entraîneurs à temps plein 1 responsable analyse vidéo 1 coordonnateur administratif 1 responsable du suivi socio professionnel 1 directeur du haut niveau 1 préparateur physique
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Mixte de 30 à 35 combattants tous listés SHN et SCN. Le recrutement est national est géré par la commission d'admission.
<b>Éléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	L'Insep propose des installations et services optimum.
	<b>Fonctionnement</b> → budget, partenaires, part fédérale...	100% FFTDA
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	20h par semaine / 46 semaines Stages nationaux et internationaux.

<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Le responsable du Pôle est chargé du suivi du triple projet. Aménagement du temps de formation centré sur les exigences de l'entraînement de haut niveau. (Services de l'INSEP) Prendre en compte les départs fréquents en stage (en France ou à l'étranger) – tutorat, enseignement à distance. Convention avec certaines entreprises ou administrations (CIP)
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation...	Service médical INSEP. 1 médecin référent Accompagnement en compétition et en stage.
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques</b> → responsables, organisation, volume...	1 kinésithérapeute permanent et 4 kinésithérapeutes vacataires. Le médecin référent ainsi que 2 des Kinésithérapeutes ont la valence ostéopathie. 1 diététicienne en charge des athlètes féminins et masculins des équipes de France. Ainsi que l'ensemble des services du médicale de l'insep.
<b>Financement de la structure</b>		Fédéral sur la totalité

# ANNEXE 4

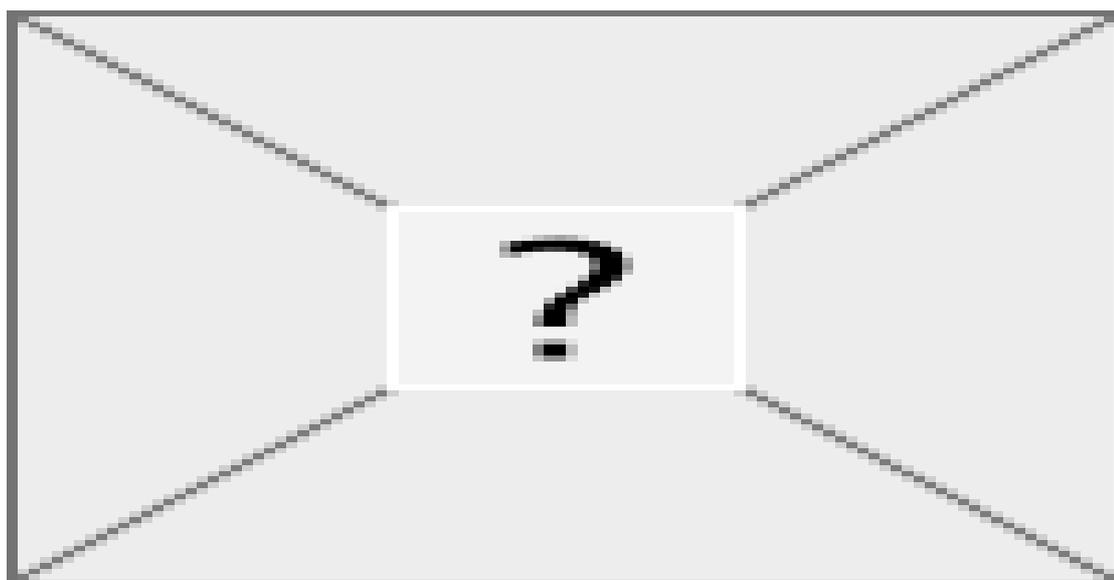
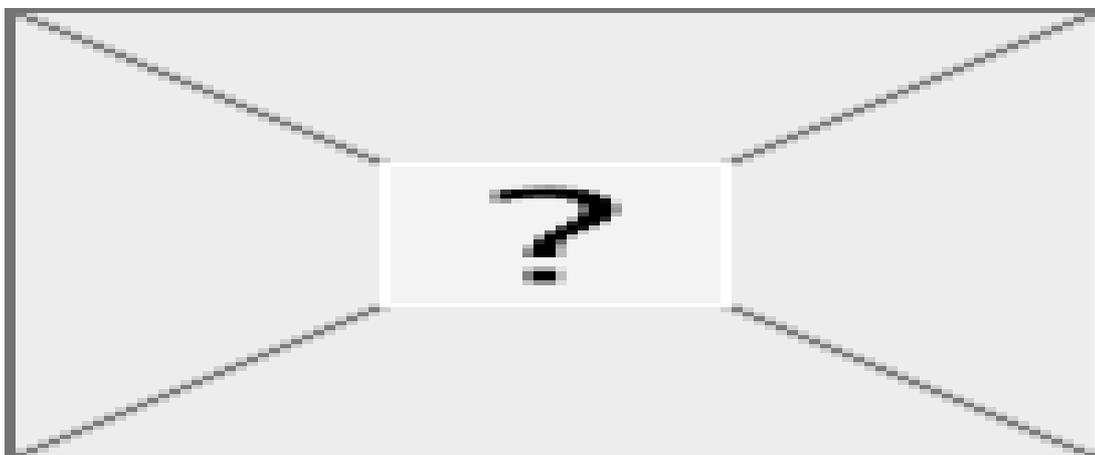
## CORRESPONDANCES CATEGORIES D'AGE, STRUCTURES, LISTES

Age	Catégories Fédérales		Collectifs	Listes
30 et +	<b>Seniors</b>			
29				
28				
27				
26				
25				
24				
23				
22				
21				
20			<b>Seniors</b>	<b>- 21 ans Espoirs</b>
19				
18				
17	<b>Juniors</b>			
16				
15				
14	<b>Cadets</b>			
13				

# **ANNEXE 5**

---

## **ORGANISATION DU SECTEUR HAUT-NIVEAU**



# ANNEXE 6

## SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE LA FFTDA SUR L'APPEL A PROJET « GENERATION 2024 : OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE PARALYMPIQUE »

### I) FICHE ACTIONS N°1 : « PREPARATION ET SELECTION DU COLLECTIF TOKYO 2020 »

#### 1) COLLECTIF ACTUEL

- Les Athlètes référencés
- Les Coachs des clubs d'accueil des Athlètes
- Le Coach National
- Le Staff médical (médecin, kiné, ostéo)
- Sous Actions :
- Formations des coachs, des Classificateurs, des Arbitres.
- Regroupements à l'INSEP et à l'Etranger
- Déplacements Internationaux 2017/2019

#### 2) ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

- Mise en œuvre de la commission médicale Para-Taekwondo
- Bilan médical de chaque Athlète Para-Taekwondo
- Mise en œuvre d'un suivi individualisé

#### 3) ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL

- Mise en œuvre et modélisation du dispositif « **Explor'Emploi** » de la FFTDA.
- Diagnostic individualisé
- Formation professionnelle
- Contrat spécifique
- Recherche partenariats privés et institutionnels
- Mise en œuvre des « **Petits Déjeuner des Partenaires** »

### 2) FICHE ACTIONS N°2 : « DETECTION ET SELECTION COLLECTIF HORIZON 2024 »

#### 1) DETECTION 2017/2018

- Enquête qualitative sur les 54 structures de l'Handiguide , sur les enseignants ayant une formation spécifique.
- Regroupements Nationaux des Clubs et des Enseignants référencés après l'enquête.
- Regroupements des Athlètes ciblés avec les clubs et les enseignants

#### 2) SELECTION 2018/2019

- Regroupements Athlètes/Coachs/Encadrement Para-Taekwondo/Arbitres (2 dans la saison)
- Stages Athlètes INSEP ; 3 dans la saison dont le dernier avec le Collectif Para-Taekwondo Tokyo 2020.
- Rencontres Tests Matches avec des Nations Frontalières, 2 à 3 dans la saison (organisation donnée aux ligues TKD DA)

#### 3) PARTENARIATS

- Création d'un réseau de partenaires de proximité en liaison avec les clubs sélectionnés (villes, départements, régions, entreprises.....)
- Recherche de subventions
- Déclinaison locales d'Explor'Emploi (dispositif FFTDA)

# ANNEXE 7

## SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE LA FFTDA SUR L'APPEL A PROJET « GENERATION 2024 » : ACCOMPAGNEMENT DES PLANS DE DETECTION FEDERAUX AUPRÈS DES PUBLICS CIBLES»

### OBJECTIFS DE L'ACTION :

#### OBJECTIF PRIMAIRE :

**Alimenter l'équipe de France féminine dans la perspective des Jeux Olympiques de 2020 et 2024.**

#### Objectifs secondaires :

1. Identifier les profils de pratiquantes à fort potentiel pour les amener à une pratique club.
  - Renforcer les actions conduites soit par les ligues, les CDT ou encore les clubs, par exemple club performance (identifiés dans notre PPF).
2. *Former et accompagner les meilleurs potentiels :*
  - Assurer un suivi sur les potentiels retenus pour la 2<sup>e</sup> phase : La phase pratique compétitive.

#### Zones géographiques ou territoires d'impact de l'action – Précisez les noms des territoires concernés :

- 1-La ligue IDF : avec 15 900 licencié(e)s avec un taux de féminisation de 46 %.
- 2-La ligue OCCITANIE avec 7628 licencié(e)s avec un taux de féminisation de 38 %.
- 3-La ligue AURA : avec 6756 licencié(e)s avec un taux de féminisation de 40 %.
- 4-La ligue PACA avec 3648 licencié(e)s avec un taux de féminisation de 35 %.

#### Partenariats mis en place :

- A l'échelle régionale :
- Uniquement sur la phase d'identification : Les ligues avec leurs interventions dans les QPV dans le cadre d'action politique de la Ville mobilisant le FIPD et/ ou le dispositif Ville Vie Vacances.
- Les maisons de quartiers, CCAS, centres sociaux et/ou culturels dans le cadre d'initiation.

#### Public visé par la mise en place de l'action :

- Les féminines résidentes dans les QPV âgées de 13 à 17, sans obligation d'être licenciée.

**Description de l'action** (*dispositions techniques et pédagogiques mises en œuvre, implication des acteurs nationaux et territoriaux, modalités de communication, liens avec le programme de performance fédérale et les plans d'actions de la fédération, etc.*)

### ETAPE 1 : ETAPE D'IDENTIFICATION\*.

Cette étape se décline aussi en 4 niveaux :

- *Le niveau 1 : Initiation.* « Je fais mes premiers coups de pieds et je découvre que j'ai de la facilité ».
- *Le niveau 2 : Pratique du combat.* « Je fais mes premiers combats, ça me plaît et je suis à l'aise »
- *Le niveau 3 : Je gagne mes premières compétitions.* « Je gagne mes premières compétitions, ça me plaît et j'ai envie d'aller plus loin ».
- *Le niveau 4 :* Participation à un stage national, « Je prends conscience que j'ai un potentiel, mais j'ai envie de le travailler pour le confirmer».

A l'issue de ce stage regroupant 15 personnes au maximum par territoire, soit 60 personnes, seulement 20 personnes seront retenues pour intégrer l'étape suivante,

## **ETAPE 2 : L'ÉTAPE D'ACCOMPAGNEMENT :**

- Avec un effectif des 20 féminines identifiées,
- Un suivi mensuel sera réalisé en liens avec les 4 entraîneurs régionaux issu des 4 territoires identifiés.
- Si tous les voyants sont au vert (scolarité, régularité de l'entraînement,...) alors l'intégration dans la dynamique et **les structures du PPF** se fera (DFER, Pole France, Pole INSEP) mais toujours de façon progressive.

### **D'un point de vue de la communication :**

- Le lancement de ce projet fera l'objet d'une communication ciblée auprès des acteurs et référents sociaux (CF. chapitre sur les partenaires) et en parallèle à destination des clubs, des communes des CDT et des ligues concernées sur les 4 territoires ciblés.

### **Les intervenants chargés de mettre en œuvre l'action :**

#### **• Conseillers techniques sportifs et/ou fédéraux (missions, expérience, nombre, rôle, etc) :**

- L'ensemble du staff est composé de la façon suivante :
- -2 entraîneurs nationaux en charge des jeunes et de la détection de la génération 2020 et 2024. Un des entraîneurs nationaux a accompagné avec réussite des athlètes lors de Olympiade pékin 2008 et 2016. Le second entraîneur accompagne les DFER dans l'ancien P.E.S. Ainsi à eux deux, ils représentent un binôme avec un niveau d'expertise qui devrait permettre de limiter les risques d'un recrutement trop éloignés des réalités de la haute performance.
- Le RSSP, en tant que responsable de la mise en œuvre de l'accompagnement, il accompagne sur les athlètes du pole INSEP depuis 2013. En terme d'expérience, il accompagne depuis 15 ans, les publics les plus éloignés de l'emploi dans d'autre champ que le sport (éducation spécialisée, milieu carcéral,...). Formé au bilan de compétences et titulaire d'un master 2 d'analyste du travail et d'ingénierie de formation, il est ressource auprès de l'ensemble de nos athlètes tout en s'appuyant sur les ressources mise à disposition au sein de l'INSEP.
- Les 4 entraîneurs régionaux : Nommé par le DTN il ont en charge la déclinaison des directives Techniques nationales, donc du PPF. Ils auront également en charge le suivi sur le terrain de la phase 1 et de la phase 2.
- Toutes ces ressources humaines seront présentes lors du regroupement national pour assurer un encadrement et un suivi des jeunes athlètes à fort potentiel.

### **Dirigeants fédéraux et des structures déconcentrées (qualités, rôles, etc)**

Pour ce projet, nous solliciterons les présidents de ligue, des présidents de CDT et des clubs car ce sont eux qui au niveau local assureront le portage et la mise en œuvre du projet QPV.

### **Modalités d'évaluation de l'action**

#### *Les indicateurs :*

Au vu des objectifs primaire et secondaires, l'évaluation portera d'un point de vue qualitatif et quantitatif sur les éléments suivants :

#### ***D'UN POINT DE VUE QUALITATIF :***

Les résultats obtenus à l'occasion de la préparation des JO 2024.

Le nombre d'athlètes détectés et qualifiés pour les JO 2024.

L'évolution des résultats sur la scène internationale dans les compétitions de référence.

#### ***D'UN POINT DE VUE QUANTITATIF :***

Le nombre de jeunes filles présentes lors de l'étape 1 et à chacune des niveaux.

Les résultats sur la scène nationale.

Le nombre de jeunes filles qui intègrent les structures du PPF.

#### **Calendrier - Date de mise en œuvre prévue (début) :**

- Le lancement est prévu pour démarrer en septembre 2017, pour un suivi semestriel qui ira jusqu'en juillet 2019.
- Septembre 2017 : Lancement de la communication.
- Période de vacances de la Toussaint et de Noël 2017 et février 2018 : mise en place des stages sur chaque territoire.
- Vacances de printemps 2018 : Regroupement national.
- Juin 2018 : accompagnement sur les structures du PPF.
- Septembre 2018 : intégration dans les structures du PPF.

#### **Durée prévue (nombre de mois ou d'années-) :**

- Le projet se répartit de la façon suivante :
- Saison 2017-2018 et saison 2018-2019, et saison 2019-2020. Soit de septembre 2017 à juillet 2020).
- A l'issue de chaque saison, un bilan intermédiaire sera réalisé. Ces bilans viendront étayer le bilan général final.

#### **BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION**

**Les cofinancements envisagés et/ou actés (préciser les différents partenaires éligibles, leur niveau de participation et la nature de leur participation) :** Le projet sera cofinancé pour partie avec les fonds Ville Vie Vacances de chaque région concernée. Les fonds propres fédéraux (salaire des cadres fédéraux)

#### **Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :**

- Les postes de dépenses les plus importants sont :
  - Les financements des déplacements.
  - Les postes du personnel fédéral dédié.
  - Les stages d'animation et surtout le regroupement national

#### **Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnées (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc) :**

- Salaires des cadres fédéraux :
  - -Entraîneurs régionaux et nationaux
  - -Le RSSP
  - -Chargée de communication.
- Déplacements et hébergement.

#### **Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnées ?**

Concernant les contributions volontaires, elles seront principalement mobilisées sur l'encadrement bénévole lors des stages.

## BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année(s) ou exercice(s) 2017

CHARGES	Montant	Produits	Mon-tant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60- Achats</b>	<b>16 000</b>	<b>70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	30 000
Prestations de services			30 000
Achats matières et fournitures	16 000	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61-Services extérieurs	28 000	Ministère des sports (CNDS)	53 000
Locations	28 000	-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-Ile de France	8 625
Documentation		Occitanie	8 625
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>28 500</b>	PACA	8 625
Rémunération intermédiaires et honoraires	8 500	AURA	8 625
Publicité, publication	7 000	-	
Déplacements, missions	13 000	Commune(s) :	
Services Bancaires, autres		-	
<b>63- Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens :	
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>45 000</b>	-	
Rémunération des personnels	40 000	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	25 000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76- Produits financiers</b>	

<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78- Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>117 500</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>117 500</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>8 000</b>	<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	<b>8 000</b>
Secours en nature		Bénévolat	8 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	8 000	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>125 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 000</b>
<p><b>La subvention de 53 000 € représente 45 % du total des produits :</b>  (montant attribué/total des produits)x100</p>			

# ANNEXE 8



## CONVENTION HAUT NIVEAU FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

**Entre**

**La Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées :**

Adresse : 25 rue saint Antoine – CS 33417

Code Postal et commune : 69441 Lyon cedex 03

N° de déclaration préalable d'existence : 82690777569

Siret: 400 660 338 00023

Code APE : 926 C

**Représentée par :** Monsieur Denis ODJO

**Agissant en qualité de :** Président

**Et :**

**Nom Prénom :**

**N° de téléphone portable :** .....

**Adresse Mail :** .....

**Adresse postale :** .....

.....

**Si mineur :**

**N° de téléphone fixe :**

**Père :** .....

**Mère :** .....

**N° de téléphone portable :**

**Père :** .....

**Mère :** .....

**Adresse Mail :**

**Père :** .....

**Mère :** .....

Est conclue la convention suivante qui à pour objet :

De déterminer les droits et obligations réciproques de la Fédération Française de Taekwondo et de chaque sportif qui s'inscrit dans les préparations des Equipes de France de la FFTDA, soit dans le cadre des collectifs France soit dans le cadre du collectif Pôle France INSEP et figurant sur une liste établie par le DTN. Le sportif devra être licencié dans un club affilié à la FFTDA tout au long de la durée de la convention.

## **Il a été convenu ce qui suit :**

La FFTDA s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour aider les membres de l'Equipe de France et du Pôle France INSEP à atteindre les objectifs élevés qu'ils se sont fixés, en leur offrant notamment le soutien sur le double projet sportif et social tel que préconisé par le Ministère chargé des sports.

A partir de son intégration en Equipe de France ou au Pôle France INSEP, le compétiteur sélectionné est tenu de respecter des règles de conduites qui s'appuient sur un système de fonctionnement (voir cadre et règles de fonctionnement). Il s'agit donc de comprendre que la représentation du haut niveau de la FFTDA, soit par l'Equipe de France soit par le Pôle France INSEP, ne doit souffrir d'aucun manquement, de façon à préserver son image, construite sur des performances passées marquant l'histoire de sa discipline. Le Taekwondo français est représenté à tout moment par chaque membre du groupe signataire de cette convention. Il appartient donc à chacun de soigner son image.

A ce titre, chaque compétiteur devient un modèle, une référence pour les personnes qui le côtoient, et son comportement doit être irréprochable. Chacun se doit d'être correct, respectueux des personnes et des biens mis à sa disposition et à celle du Haut Niveau de la FFTFA. Il incombe à chacun de chercher à donner une image positive et enviable du taekwondo Français.

**« La liberté d'action individuelle trouve ses limites  
lorsque le fonctionnement collectif s'en trouve perturbé. »**

Le projet que nous allons entreprendre ensemble ne vise qu'un seul objectif :  
La réussite et le rayonnement de l'équipe de France de Taekwondo.

Cet objectif est basé sur des principes de fonctionnement, conçus comme des valeurs :

- **L'engagement** (Total et Fiable) ;
- **L'honnêteté** (Envers soi et les autres) ;
- **Le respect** (Des personnes, des structures et des règles) ;
- **La confiance** (Jamais acquise indéfiniment, elle s'entretient) ;
- **L'Humilité** (Chercher à apprendre et progresser) ;
- **La notion de droits et devoirs** (L'un ne va pas sans l'autre).
- **L'ambition** (chercher à réussir)

## **I. CADRE DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE DE FRANCE**

Le sportif signataire de cette convention s'engage à respecter la déontologie du sportif de haut niveau, les règlements et les règles de bonne conduite en usage lors des stages et compétitions nationaux et internationaux dans lesquels il évolue.

Plus particulièrement, le sportif signataire de cette convention s'engage à respecter les engagements suivants :

### **1. LES COMPETITIONS ET LES STAGES**

**Chaque athlète est tenu d'avoir ses papiers d'identité à jour et en cours de validité.  
Il s'engage à être réactif à toute demande de la Direction Technique Nationale.**

Le sportif s'engage à :

- Respecter le plan de préparation annuel (stages et compétitions) établi par les entraîneurs nationaux ;

- Respecter les périodes de repos, en particulier de ne pas prendre part à des démonstrations ou à des stages privés un mois avant les Championnats d'Europe, deux mois avant les Championnats du Monde et trois mois avant les Jeux Olympiques ;
- Ne participer à aucun stage et aucune compétition organisés par son club ou autre durant la durée du programme de préparation de l'Equipe de France lors d'une sélection en compétition de référence. Sauf dérogation du DTN.
- Honorer les sélections pour lesquelles il est appelé pour représenter la France ainsi que la FFTDA lors des compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du monde et d'Europe, Jeux Européens ou Méditerranéens, Jeux Olympiques de la jeunesse) ;
- Se présenter dans un état de préparation sportive et d'intégrité physique optimal ;
- A faire le poids règlementaire lors des compétitions, et le cas échéant à avoir une « descente au poids » raisonnable n'altérant pas son intégrité physique et ses capacités sportives ;
- Ne pas manifester sur l'aire de compétition ses états d'âmes de façon exagérée, et en adoptant une attitude sobre tout au long de la compétition ;
- Ne manifester aucun prosélytisme politique, religieux ou autre.

## 2. LA PROMOTION DES EQUIPES DE FRANCE

Conformément à la Charte du Sport de Haut Niveau, la FFTDA dispose des droits exclusifs d'utilisation de l'image collective des Taekwondoïstes membres des Equipes de France et du Pôle France INSEP.

Le sportif donne à la FFTDA pendant toute la durée de la présente convention, l'autorisation d'associer son image individuelle et son nom à la FFTDA pour la promotion de la discipline qu'il pratique.

Les sportifs devront répondre positivement aux sollicitations de la FFTDA dans le cadre de sa promotion : animations, démonstrations, stages...

## 3. EQUIPEMENT ET TENUE

Tous les sportifs sélectionnés aux compétitions de référence recevront un équipement sportif du partenaire de l'équipe de France.

Cet équipement est fourni pour un an et devra être exclusivement porté lorsque les sportifs seront sélectionnés en équipe de France.

Lors des stages et compétitions prévus dans le programme de préparation des équipes de France, chaque sportif devra porter la tenue et l'équipement **fournis par le partenaire de la FFTDA.**

Les sportifs s'engagent à maintenir en bon état la dotation qui leur est remise (Dobok, équipement sportif, équipement spécifique...).

Ils ont l'obligation de porter celle-ci à chaque fois qu'il représente l'équipe de France et dans le cadre d'actions de communication et de promotion de la FFTDA.

Le sportif s'engage à respecter le dress-code notifié dans les convocations. En l'absence d'indication, le sportif devra porter une tenue correcte.

## 4. LE TRANSPORT

L'athlète est informé et accepte les modalités suivantes relatives aux déplacements :

Les pré et post acheminement pour un départ en compétition seront remboursés au hauteur d'un billet de train 2<sup>nd</sup> Classe.

Les déplacements en compétition, en stage ou lors d'actions fédérales, ainsi que les transports aéroport peuvent être effectués avec les véhicules du partenaire fédéral.

## 5. LE MEDICAL

### a. LA PREVENTION DU DOPAGE

**Chaque athlète des Equipes de France et du Pôle France INSEP, participe à la lutte contre le dopage. Chacun est tenu de s'interdire de recourir à l'utilisation de substances ou de procédés interdits. Il doit veiller à être à jour de la visite d'aptitude médicale et du Suivi Médical Règlementaire.**

Le sportif assure sous sa responsabilité personnelle et en toute indépendance sa propre surveillance médicale. Il lui appartient de spécifier son statut de sportif de haut niveau lors de toute visite médicale.

Le sportif se soumettra à tous les contrôles médicaux et antidopage demandés par les Pouvoirs Publics ou la FFTDA ainsi que tout organisme national ou international habilité (notamment prélèvements urinaires, sanguins et autres). Pour les mineurs, une autorisation du tuteur légal est obligatoire.

Tous les sportifs faisant partie du « groupe cible » figurant sur la liste communiquée à l'AFLD doivent obligatoirement :

- Communiquer eux-mêmes les indications relatives à la localisation à l'AFLD. Tout manquement à la communication du document, à l'imprécision de celui-ci, à la non présence lors d'un contrôle inopiné (dans une plage horaire figurant dans le document) a des conséquences de la plus haute importance ; de plus cela peut entraîner la suspension des aides personnalisées, interdire la qualification pour un événement international. Nota : les sportifs ayant mis un terme à la compétition doivent obligatoirement en faire part à l'AFLD.
- Respecter les obligations du suivi ADAMS (voir obligations médicales en annexe)

**AFLD** : Agence Française de Lutte contre le Dopage

**ADAMS** : Système d'administration et de gestion antidopage - coordonnées en annexe.

### b. Le Suivi Médical des athlètes

En cas de sélection en équipe nationale pour les sportifs non inscrits sur la liste ministérielle, ceux-ci devront se conformer aux mêmes règles et obligations des athlètes de haut niveau.

Le sportif devra être inscrit à la Sécurité Sociale ainsi qu'à une mutuelle et en faire la preuve (présentation de l'attestation de la Carte Vitale ainsi que celle de la mutuelle). En cas de non inscription à la Sécurité Sociale, le sportif est interdit d'entraînement et de compétition. La FFTDA se tient à la disposition des sportifs pour trouver des solutions en cas de difficulté d'inscription.

Dans tous les cas où le sportif a un problème médical qui peut avoir une incidence sur son entraînement ou sa participation aux compétitions nationales et internationales, il doit en informer le médecin de l'Équipe de France et l'adjoint au DTN chargé du Haut niveau.

Lors des stages, compétitions et des actions organisées sous la responsabilité de la FFTDA, le sportif sera exclusivement pris en charge par l'encadrement médical des équipes de France et du Pôle France INSEP (médecins, kinésithérapeutes...).

A compter du moment où les sportifs sont sélectionnés en équipe de France ou s'ils sont membres du Pôle France INSEP, ces derniers seront placés sous la responsabilité médicale du médecin des Equipes de France.

Celui-ci détermine, dans ce cadre la période d'arrêt et de reprise d'entraînement en relation avec l'adjoint au DTN chargé du Haut niveau et les entraîneurs nationaux.

**Le sportif s'engage à consulter le médecin des équipes de France pour toute prise de médicament.**

### **c. Dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire**

Le sportif inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, s'engage :

À se conformer aux dispositions réglementaires obligatoires en matière d'exams médicaux dont la nature et la périodicité sont précisées dans les arrêtés en vigueur (voir obligations médicales en annexe). Pour toute information, s'adresser à Vanessa FURET, responsable du Pôle France.

Coordonnées : Mail : [vanessa.furet@hotmail.com](mailto:vanessa.furet@hotmail.com) Tel : 06 85 53 06 77

## **6. AIDES INDIVIDUALISEES ET PRIMES A LA PERFORMANCE**

**Les sportifs sélectionnés en Equipe de France ou membres des Pôles France ont le droit à des aides et des primes.**

**Ce droit s'applique si les sportifs respectent et réalisent les devoirs que cela implique.**

### **a. Aides individualisées :**

Le montant de ces aides est fixé selon le barème défini par le Directeur Technique Nationale. Le mode d'attribution est construit sur les principes suivants :

- Le niveau de performance obtenu dans les compétitions de référence.
- L'intégration dans le collectif Pôle France INSEP ;
- L'investissement du sportif dans le double projet ;
- Le maintien du sportif dans la sélection et dans le projet des équipes de France ;
- Le maintien du sportif dans la structure Pôle France INSEP dans laquelle il est inscrit ;
- Le respect de la présente convention ;

Des aides individualisées complémentaires pourront être attribuées, après étude des dossiers, pour répondre à des cas très particuliers concernant :

- La formation ;
- La situation sociale ;
- L'accompagnement à l'arrêt de carrière ou à la reconversion ;
- Les aides au logement.

Le versement de cette aide sera effectué par le CNOSF de manière trimestrielle.

Cette aide individualisée apportée aux sportifs fera l'objet d'une étude régulière susceptible d'être modifiée ou supprimée sur décision de la Direction Technique Nationale.

(Voir annexe 2).

#### **b. Primes à la performance :**

Elles sont définies par le Bureau Directeur de la FFTDA.

Elles sont relatives à la réalisation d'une performance lors des compétitions seniors combat de référence que sont les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, les championnats d'Europe et les Jeux Européens. En cas de performance exceptionnelle, non prévue, par le tableau ci dessous, la Direction Technique Nationale peut proposer pour validation par le Bureau Directeur fédéral, une prime à destination d'un athlète qui aurait réalisé une performance à l'occasion d'un évènement sportif particulier et au vue d'un contexte particulier.

Le montant des primes fera l'objet d'un avenant à cette convention dès validation par le bureau directeur de la FFTDA.

### **7. PASSAGES DE GRADES EQUIPE DE FRANCE**

En raison des contraintes liées à leur appartenance à l'Equipe de France, les athlètes sélectionnés pourront bénéficier de dates d'examen adaptées à leurs emplois du temps conformément à la réglementation de la CSDGE.

(Voir annexe 3).

## **II LES REGLES DE FONCTIONNEMENT**

### **1. REGLE D'ORGANISATION**

Que ce soit dans le cadre d'actions de l'Equipe de France ou du Pôle France INSEP, le temps est partagé entre des temps individuels et des temps collectifs. Le bon déroulement de ces temps de vie tient en premier lieu au respect des horaires qui concernent les rendez-vous (RDV) collectifs. L'heure annoncée correspond à l'heure de début de l'activité.

Par conséquent :

- **Etre prêt au moins 10 minutes avant** sur le lieu du RDV prévu ;
- Si besoin de **soins en kinésithérapie ou médicaux**, être sur le lieu du RDV prévu **30 minutes avant**.
- En cas de RDV directement à l'aéroport, être présent minimum **deux heures** avant le décollage de l'avion.

### **2. REGLES D' ACTIONS A L'ENTRAINEMENT**

L'athlète se doit de :

- Respecter les consignes, l'intensité et de la qualité du travail préconisées ;

- Rechercher constamment la qualité et le progrès, quel que soit l'exercice effectué et l'état
  - physique du moment ;
- Prévenir dès que possible l'entraîneur responsable, s'il doit s'absenter, quitter ou arrêter une séance d'entraînement pour une raison quelconque ;
- Respecter l'hygiène : ne pas marcher pieds nus hors du tapis et ne pas marcher en chaussures (hors chaussures de taekwondo ou chaussures dédiées exclusivement à la pratique en salle) sur le tapis, porter un Dobok ou une tenue de sport propre ;
- A tout moment avoir un comportement conforme à l'image et au rayonnement du Taekwondo Français.

**Des invités, visiteurs, journalistes peuvent être présents lors des entraînements.**  
**Ne pas oublier que la première impression est retenue durablement.**

### 3. REGLES DE VIE

En période de préparation, les compétiteurs doivent respecter des principes de rythme de vie compatibles avec les exigences du sport de haut niveau et les efforts attendus et réalisés (sommeil, alimentation, hydratation, soins, récupération).

Tous les extras relatifs au confort et à l'agrément individuel de chacun sont à la charge de l'individu.

Toutes les personnes extérieures à l'équipe ou collectif sont interdites sur les lieux d'hébergement et d'entraînement s'il n'y a pas eu l'accord préalable de la responsable du pôle.

Pour se rendre sur les lieux de stage et de compétition, l'organisation du déplacement est prévue par la FFTDA. Par conséquent, tout changement du fait de l'athlète dans l'acheminement doit être justifié. Si ce changement augmente le coût initial, la différence sera supportée par l'athlète.

### 4. REGLES VESTIMENTAIRES

**Durant les déplacements ainsi que pendant toute la durée du séjour :**

**Les compétiteurs ont l'obligation de porter le survêtement Equipe de France ou Pôle France**

Dans le cas où l'athlète pourrait porter une tenue civile sur autorisation du staff, celle-ci devra être correcte et respectueuse.

**Durant la compétition :**

- L'athlète porte le survêtement Equipe de France ou Pôle France (ou le Dress code définit) ;
- Chaque compétiteur est tenu d'avoir son Dobok aux normes édictées par la WTF ainsi que tout son équipement homologué fourni ou non par la FFTDA ;
- Sur le podium l'athlète porte le survêtement de l'Equipe de France ou du Pôle France INSEP.
- La tenue ne devra comporter aucun signe à une quelconque appartenance (politique, religieuse, sociale...).

### 5. REGLE DE COMPORTEMENT

En période de compétition, les combattants doivent être dans leur chambre, au repos avant 23h.

Toutes les personnes extérieures à la vie du collectif sont interdites sur les lieux d'hébergement et d'entraînement.

Les membres de l'équipe de France doivent rester rassemblés tout au long de la compétition pour encourager et dynamiser l'équipe de France.

**Le compétiteur se doit d'avoir en toutes circonstances, un comportement conforme à l'éthique du Taekwondo Français et de la FFTDA.**

**Il se doit de RESPECTER l'arbitrage, l'adversaire, le coach, le public et toutes autres personnes présentes lors des manifestations.**

## 6. REGLES MEDICALES

Chaque prise de médicament et de compléments alimentaires doit avoir l'assentiment du corps médical de l'Equipe de France.

Tout contact avec un médecin ou un kinésithérapeute personnel doit être signalé à un membre de l'encadrement médical des Equipes de France.

Tout diagnostic posé par un médecin extérieur au staff médical des Equipes de France doit faire l'objet d'une communication à l'équipe d'encadrement médical des Equipes de France.

En cas de soins ou de suivi avec un médecin ou un kinésithérapeute personnel, l'accord pour une reprise de la pratique ne pourra se faire sans l'aval de l'équipe d'encadrement médical des Equipes de France.

Tous les soins se font en dehors des heures d'entraînement dans les créneaux horaires définis par le kinésithérapeute et/ou le médecin.

Le médecin et/ou le kinésithérapeute informe de l'état de santé du combattant blessé, et il appartient uniquement à l'adjoint au DTN chargé du Haut niveau après concertation avec le corps médical, de le dispenser d'entraînement.

**Dans tous les cas, une dérogation personnelle au règlement établi pourra être demandée. Elle devra être validée par le Directeur Technique National (et/ou l'adjoint au DTN chargé du Haut niveau).**

## III PROMOTION ET MEDIAS

Lorsqu'il exerce sa liberté d'expression (presses écrites, radios, télévision, internet et réseaux sociaux), chaque membre de l'équipe de France et du Pôle France INSEP est tenu de préserver l'image de l'équipe de France, de la FFTDA, et du sport Français en général.

Les membres de l'équipe de France et du Pôle France INSEP sont tenus de répondre positivement aux sollicitations de la FFTDA pour toutes les opérations qui visent à promouvoir le taekwondo français.

### Image collective :

La FFTDA dispose des droits exclusifs d'utilisation de l'image collective des Taekwondoïstes membres de l'Equipe de France et du Pôle France INSEP sans limitation de temps.

### Image individuelle :

Le sportif donne à la FFTDA pendant toute la durée de la présente convention, l'autorisation d'associer sur tout le territoire français, son image individuelle et son nom à la FFTDA pour la promotion de la discipline.

Lorsque le sportif remporte une ou des médailles lors des compétitions dans lesquelles il participe dans le cadre de l'Equipe de France ou du Pôle France INSEP, il donne à la FFTDA, l'autorisation d'utiliser sur tout le territoire français, son image individuelle (médaillée) et son nom pour la promotion de la discipline et de l'image de la fédération ainsi que pour l'information interne des partenaires.

Cette autorisation ne fera l'objet d'aucune contrepartie directe de la FFTDA, les sportifs disposant des moyens financiers et matériels mis à disposition par la FFTDA par la présente convention.

## IV LE FONCTIONNEMENT DU POLE FRANCE INSEP

### 1. FONCTIONNEMENT FINANCIER

L'athlète sera pris en charge entre 85 et 100% par la FFTDA. Le montant de la prise en charge est défini par la Direction Technique Nationale après information au Bureau Directeur.

- ✓ 85% pour les athlètes intégrant la structure ou les athlètes blessés de longue durée la saison précédente et n'ayant pas pu performer.  
Soit :
  - Pour les internes 9390 euros de prise en charge FFTDA avec 1650 euros restant à la charge de l'athlète. **Cela correspond à 165 euros par mois ;**
  - Pour les ½ pensionnaires 5150 euros de prise en charge FFTDA avec 900 euros restant à la charge de l'athlète. **Cela correspond à 90 euros par mois.**
  
- ✓ 90% pour les athlètes membres du Pôle depuis la saison précédente et ayant eu des résultats sportifs.  
Soit :
  - Pour les internes 9940 euros de prise en charge FFTDA avec 1100 euros restant à la charge de l'athlète. **Cela correspond à 110 euros par mois ;**
  - Pour les ½ pensionnaires 5450 euros de prise en charge FFTDA avec 600 euros restant à la charge de l'athlète. **Cela correspond à 60 euros par mois.**
  
- ✓ 95% pour les athlètes rankés dans les 32 ou ayant réalisé une performance lors des compétitions de référence.  
Soit :
  - Pour les internes 10490 euros de prise en charge FFTDA avec 550 euros restant à la charge de l'athlète. **Cela correspond à 55 euros par mois ;**
  - Pour les ½ pensionnaires 5750 euros de prise en charge FFTDA avec 300 euros restant à la charge de l'athlète. **Cela correspond à 30 euros par mois.**

- ✓ 100% pour les athlètes Champions du Monde séniors ou médaillés aux Jeux Olympiques.

Soit :

- Pour les internes 11040 de prise en charge FFTDA ;
- Pour les ½ pensionnaires 6050 de prise en charge FFTDA.

En mars 2017, une commission se réunira pour étudier au cas par cas les dossiers et un système de bonus malus pouvant aller jusqu'à 10% pourra être appliqué dans la limite des 100% de la prise en charge totale.

Le montant de prise en charge pourra donc être révisé à la hausse ou à la baisse en fonction :

- Du comportement général de l'athlète ;
- Des résultats et de la progression du sportif ;
- Des résultats et de la progression au sein de la formation (scolaire/universitaire et professionnelle).

### **Suite à la commission**

En cas de bonus, les athlètes seront remboursés des sommes engagées au prorata du bonus obtenu. Le remboursement sera effectif en fin de saison sportive.

En cas de malus un nouvel échéancier de paiement sera communiqué à l'athlète concerné.

Le paiement sera à effectuer mensuellement entre le 01 et le 07 de chaque mois. Il pourra se faire soit par chèque soit par virement bancaire.

## **2. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF**

### **A. Admission des sportifs**

L'inscription en Pôle France INSEP est réservée, en priorité, aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau (Elite, Senior, Jeune) et éventuellement à d'autres catégories de sportifs sous réserve d'acceptation de la commission d'admission.

Cette commission se réunit entre le mois d'avril et le mois de juin précédent la rentrée en Pôle (Septembre).

Le Pôle France étant en convention avec l'INSEP, l'admission ne sera définitive qu'après le dépôt du dossier d'admission complété par le sportif auprès de l'INSEP entre le mois de juin et le mois de juillet précédent l'entrée en Pôle.

### **B. Maintien des sportifs**

Le maintien dans l'effectif du Pôle France INSEP pendant la saison en cours se base sur l'investissement lié à la pratique du Sport de Haut Niveau et de la réussite du double projet tel que cela est préconisé par le Ministère chargé des sports.

- ✓ Investissement sportif : régularité à l'entraînement, niveau de performance, l'intégration dans la dynamique de groupe ;
- ✓ Investissement dans le projet professionnel, universitaire ou scolaire ;
- ✓ Respect des différentes institutions et des règlements inhérents : Pôle France, INSEP, établissements scolaires et universitaires, etc...

### **c. Sortie du Pôle**

A tout moment, le sportif peut quitter le Pôle :

- De son propre chef, Il devra alors motiver sa demande par courrier recommandé envoyé au Directeur Technique National ;
- Après décision de la Direction Technique Nationale pour non respect de la convention. Un courrier lui sera adressé en recommandé. Ce courrier sera adressé aux parents si le sportif est mineur.

La sortie du Pôle France engendre des conséquences structurelles, matérielles et financières qui seront notifiées à l'athlète lors de sa sortie.

De même, l'athlète est tenu de régler tout ses frais en cours, de type restauration ou médical avant son départ définitif.

#### **d. Démarches administratives**

L'athlète s'engage à fournir le plus rapidement possible tous les documents qui lui seront demandés pour constituer son dossier ou pour réaliser diverses démarches (visa, demande d'aide).

### **3. STATUTS**

Il existe plusieurs statuts pour les athlètes de l'INSEP :

- Interne ;
- ½ pensionnaire ;
- Externe ;
- Partenaire.

**Les internes et ½ pensionnaires** doivent suivre l'intégralité du programme fixé par le Pôle.

**Les externes** doivent venir à l'entraînement en fonction d'un emploi du temps défini en amont avec l'encadrement du Pôle France et l'entraîneur de club.

**Les partenaires d'entraînement** ont accès exclusivement à l'entraînement deux à trois fois par semaine. Un planning individualisé sera mis en place pour leur permettre d'adapter leur emploi du temps aux exigences de l'INSEP. Ils n'ont pas accès à l'Insep en véhicule ni aux autres installations que la salle de Taekwondo.

### **4. LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL**

Au plus tard le 20 octobre, tous les sportifs inscrits au Pôle France, devront présenter au responsable de la structure, leur passeport sportif sur lequel apparaît la licence de la saison en cours ainsi que le certificat médical de non contre indication à la pratique du Taekwondo en compétition, sans quoi le sportif n'aura pas accès à l'entraînement et les aides financières ne pourront pas être versées.

### **5. CONDITIONS D'ENTRAINEMENT**

#### **A Entraînements**

Les entraînements collectifs auront lieu pour la saison sportive 2016-2017 selon un planning hebdomadaire.

Les entraîneurs fourniront aux athlètes les plannings suffisamment en amont (minimum 15 jours) pour que ceux ci puissent s'organiser.

Une planification prévisionnelle des compétitions sera présentée aux athlètes en début de trimestre.

En complément de l'entraînement collectif, peuvent se rajouter des séances individuelles.

Le sportif s'engage à être présent et à l'heure à tous les entraînements.

En cas d'absence ou de retard, ceux ci doivent être justifiés en amont.

Le sportif remettra en début de saison son emploi du temps scolaire, universitaire ou professionnel à la responsable du Pôle France INSEP.

## **B . Absences**

Toute demande d'absence doit être adressée à l'adjoint au DTN chargé du haut niveau et à la responsable du Pôle au moins 24h à l'avance par mail.

Une fiche hebdomadaire de présence sera tenue chaque semaine.

En cas d'absences injustifiées, le sportif sera convoqué par l'adjoint au DTN chargé du haut niveau

## **C. Départ en compétition**

Dans le cas où un athlète non sélectionné par le Pôle France souhaite se rendre à une compétition internationale avec son club, il doit en faire la demande au moins 15 jours avant le départ. Cette demande doit être adressée à l'adjoint au DTN chargé du haut niveau.

L'autorisation lui sera donnée si le projet sportif ou professionnel du sportif n'est pas impacté par cette compétition.

Le déplacement doit avoir le moins d'incidence possible sur la scolarité. Le départ doit avoir lieu la veille de la pesée et le retour le lendemain de la compétition.

## **D. Utilisation des installations**

L'athlète s'engage à respecter tous les lieux et le matériel mis à sa disposition. Il s'engage à le maintenir en bon état et utilisable pour sa préparation et celle des autres.

L'utilisation des vestiaires mis à disposition des athlètes nécessite hygiène et respect. Toutes les affaires non rangées pourront être jetées afin de respecter les règles de sécurité et d'hygiène. Les vestiaires doivent être entretenus par les utilisateurs.

Lorsque le Pôle France a des installations à sa disposition (balnéothérapie, salle de musculation, salle d'entraînement, etc.), le sportif pourra les utiliser pour parfaire sa préparation en dehors des créneaux cités ci dessus et après accord de la responsable du Pôle France.

Toute demande d'utilisation des installations doit faire l'objet d'une demande écrite spécifique au moins 3 jours avant en précisant les créneaux horaires demandés en amont afin d'organiser les modalités de cette utilisation. Les athlètes ne doivent pas se rendre en Dobok au self ou en formation.

## 6. Le médical

En cas de blessure ou de maladie l'athlète doit se rendre au service médical afin de consulter après en avoir informé les entraîneurs et la responsable du Pôle.

Dans la mesure du possible, ces consultations doivent se faire en dehors des horaires de formation et ou d'entraînement. En cas d'obligation de faire des examens sur les horaires scolaires ou sportifs l'athlète doit obtenir l'autorisation de la responsable du Pôle en amont.

En cas d'incapacité d'activité sportive ou scolaire l'athlète devra fournir un certificat médical spécifiant la durée de son arrêt. Ce certificat devra être transmis à la responsable du Pôle dès la sortie du service médical. L'athlète doit informer l'adjoint au DTN chargé du haut niveau, les entraîneurs et la responsable du Pôle des conclusions médicales par mail.

L'athlète doit tenir régulièrement au courant le staff de l'avancement de sa blessure, de sa rééducation, de ses besoins de soins ou d'examens.

Si l'athlète ne souhaite pas communiquer sur sa blessure (secret médical), le dossier sera traité uniquement entre l'athlète et le médecin. Pour la réalisation des soins, de la rééducation et de la réathlétisation l'athlète devra voir directement avec le service médical. Le secret médical ne dispense pas l'athlète du mail, indiquant l'arrêt, le temps de celui-ci et les besoins de rendez vous.

Un athlète incapable de se rendre en formation ne peut pas se rendre à l'entraînement.

En cas de blessure de longue durée, et dans le cas où la durée de l'arrêt ne serait pas inscrite sur le certificat initial, l'athlète devra fournir un certificat médical autorisant sa reprise de l'entraînement.

En cas de blessures, les athlètes doivent se présenter à l'entraînement, sauf dérogation donnée par les entraîneurs et la responsable du Pôle. Ils peuvent assister aux séances, aider les entraîneurs ou leurs partenaires, faire leurs rééducations ou travailler sur les projets scolaires.

## 7. La formation

L'athlète s'engage à :

- ✓ Suivre assidument la formation dans laquelle il est inscrit. Aucune absence ne sera tolérée.
- ✓ Etre ponctuel en cours, en étude, en stage ou à tous autres temps scolaires.
- ✓ Mettre tout en œuvre pour réussir.
- ✓ Fournir le travail demandé et attendu en tenant les délais.
- ✓ Respecter les règles de sa formation.
- ✓ Respecter toutes les personnes qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de sa formation.

Toutes absences non justifiées auprès de la responsable du Pôle sera considéré comme une absence injustifiée et pourra entraîner des exclusions de la formation voir du Pôle.

En cas de stage, l'athlète devra fournir son programme en amont et voir avec les entraîneurs et la responsable du Pôle pour aménager au mieux le programme d'entraînement.

## 8. Suivi du sportif

Un bilan trimestriel individuel sera fait avec le staff technique. Durant cet entretien pourront être abordés tous les problèmes rencontrés par le sportif (sportifs, scolaires, universitaires, sociaux etc....) qui viendra avec un bilan rédigé par ses soins. Une trace écrite de ce bilan sera par la suite envoyée à l'athlète où à ses parents en cas d'athlète mineur.

La FFTDA met en place un suivi socioprofessionnel à destination des athlètes du Pôle France et des membres des équipes de France. L'objectif est de permettre à tous les athlètes concernés de préparer dans les meilleures conditions possibles l'après carrière sportive. Ce suivi s'inscrit en complément des services proposés par l'INSEP. Tous les athlètes du Pôle seront reçu par le responsable du suivi socioprofessionnel dès leur arrivée. En cas d'athlète mineur, un retour écrit de cet entretien sera fait aux parents.

## V. Non respect de cette convention

En cas de non respect de cette convention, l'athlète s'expose à différentes sanctions pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive.

Ces sanctions seront prononcées à l'issue d'une commission dont les conclusions seront spécifiées par écrits. Si l'athlète est mineur les parents seront destinataires du courrier et l'athlète mis en copie.

Des sanctions disciplinaires choisies parmi les mesures ci-après pourront être appliquées, en fonction de la gravité de la situation :

- Avertissement.
- Blâme.
- Suspension temporaire d'entraînement.
- Suspension de compétition.
- Exclusion temporaire.
- Exclusion définitive.

**Cette convention est valable à compter de sa signature jusqu'à la fin de la saison 2016-2017.**

**Fait en double exemplaire dont l'un à remettre à la responsable du Pôle France et l'autre à conserver par le sportif.**

**A :**

**Le :**

**Le Président de la FFTDA**  
Monsieur Denis ODJO

**Le vice président chargé du haut niveau**  
Monsieur Idir BOUMERTIT

**Le Directeur Technique National**  
Monsieur Patrick ROSSO

**Le Sportif** (parents pour les mineurs)

# ANNEXES 9

---

1. OBLIGATIONS MEDICALES
2. TABLEAU DES AIDES INDIVIDUALISEES
3. TEXTE DES GRADES



## OBLIGATIONS MEDICALES

D'après le nouvel arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut niveau, des espoirs et des collectifs nationaux, selon le code du sport et notamment des articles L.231-2 à L.231-6, la section 2 du chapitre Ier du titre III du livre II du code du sport est remplacée par les dispositions suivantes:

Les sportifs de haut niveau doivent se soumettre dans les deux mois qui suivent la première inscription sur la liste des sportifs de haut niveau et annuellement pour les inscriptions suivantes (1 fois /an):

### Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant:

- Un examen clinique avec un interrogatoire et un examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport
- Un bilan diététique et des conseils nutritionnels
- Un bilan psychologique visant à dépister les difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive
- La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport

### Un électrocardiogramme

A la demande de médecin du sport et sous sa responsabilité les bilans psychologiques et diététiques mentionnés ci dessus peuvent être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.



## LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

### RESPONSABILITE OBJECTIVE

**Chaque sportif est responsable de la prise des substances détectées dans ses échantillons d'urine ou de sang.**

Une violation des règles peut être constatée même si le sportif n'a pas agi intentionnellement.

Selon le principe de responsabilité objective défini dans le Code mondial antidopage, le sportif est tenu responsable de toute substance interdite qu'il absorbe ou qui lui est administrée et de toute méthode interdite qu'il utilise ou qui lui est appliquée.

#### Recommandations aux sportifs

Le principe fondamental de responsabilité objective implique, de la part d'un sportif et quel que soit son niveau, une vigilance accrue vis-à-vis de sa pratique sportive.

Pour aider le sportif à prévenir toute situation ou comportement à risque, l'AFLD préconise certaines recommandations :

- Informez votre médecin de votre pratique sportive (discipline, niveau) lors de toute visite donnant lieu à une prescription médicale et ne pas hésiter à lui demander conseil en cas d'automédication
- Ne pas confondre ordonnance et AUT
- Être vigilant lors de l'achat de compléments alimentaires et de produits diététiques de l'effort, notamment sur Internet
- Se tenir informé, auprès de sa fédération, de l'AFLD ou de tout autre organisme, de la réglementation antidopage en vigueur et de ses éventuelles modifications



## LE CONTROLE ANTI DOPAGE

L'AFLD exerce son activité de contrôle antidopage conformément au code mondial antidopage et au standard international pour les contrôles et les enquêtes de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Elle peut organiser des contrôles lors de compétitions internationales en coordination avec les fédérations internationales compétentes ou l'AMA.

### Qui peut être contrôlé par l'AFLD ?

Tout sportif, licencié ou non (d'une fédération française ou étrangère)

### Dans quelles circonstances ?

En compétition ou hors compétition

### Par qui ?

Par des préleveurs (médecins, infirmiers...) formés, assermentés et agréés

### À la demande de qui ?

- AFLD
- Fédérations sportives internationales
- AMA
- Organisations internationales

### Pour quels types de prélèvements ?

- Urinaire
- Sanguin
- Phanères (cheveux...)

### Où sont envoyés les prélèvements ?

Anonymes et sous scellés au département des analyses de l'AFLD à Châtenay-Malabry ou dans un autre laboratoire accrédité par l'Agence mondiale antidopage



## LES PRINCIPALES VIOLATIONS DES REGLES ANTIDOPAGE

Les principales violations des règles antidopage, passibles des sanctions disciplinaires prévues aux articles 36 à 39 du Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage pour les fédérations et à l'article L. 232-23 du code du sport pour l'AFLD, peuvent être regroupées en quatre grandes catégories.

### Les 5 types de violations

#### **1. Présence d'au moins une substance interdite (rapport d'analyse « anormal »)**

Selon le principe de responsabilité objective, la seule présence d'une substance interdite dans un prélèvement effectué chez un sportif suffit à constituer la violation des règles antidopage, sans qu'il soit nécessaire de prouver l'intention d'amélioration des performances sportives.

#### **2. « Carence » au contrôle**

Celle-ci comprend :

- ✓ la soustraction au contrôle ;
- ✓ le refus de s'y soumettre ;
- ✓ le refus de se conformer aux modalités du contrôle (ex : fournir la totalité du volume d'urine demandé)
- ✓

#### **3. Opposition au contrôle**

Elle concerne toute personne qui empêche l'exécution par le préleveur de sa mission (ex : organisateur, dirigeant, délégué fédéral, etc.).

**4. Association interdite** Il est désormais interdit à tout sportif de recourir, dans le cadre de son activité sportive, aux services ou aux conseils d'une personne qui a fait l'objet d'une sanction pour non-respect des dispositions du code du sport en matière de dopage ou du code mondial antidopage, ou d'une sanction prononcée par un ordre professionnel, ou encore d'une sanction pénale.

#### **5. Manquements à l'obligation de localisation**

Sportif		Manquements
Athlètes du groupe cible	Ayant, au cours d'une période de 12 mois consécutifs, commis trois manquements	Absence de transmission à l'AFLD des informations de localisation requises dans les délais prévus
		Transmission à l'AFLD d'informations insuffisamment précises et actualisées pour permettre la réalisation de contrôles pendant le créneau horaire d'une heure défini par le sportif
		Absence du sportif durant le créneau d'une heure à l'adresse ou sur le lieu indiqués par lui pour la réalisation, de manière inopinée, d'un contrôle.

## LES SANCTIONS

Ces sanctions peuvent être d'ordre administratif ou pénal

ORGANES DISCIPLINAIRES FEDERAUX	COLLEGE DE L'AFLD
<p>Organe de 1ère instance : 10 semaines            Organe d'appel : 4 mois            Celle-ci doit statuer dans les 10 semaines, à compter de la date de réception par la FF des éléments constitutifs d'une violation des règles antidopage.</p> <p><b>Licenciés des fédérations sportives françaises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avertissement</li> <li>✓ Interdictions temporaire ou définitive de participer aux manifestations sportives</li> <li>✓ Retrait provisoire de licence</li> <li>✓ Radiation</li> <li>✓ Sanction pécuniaire (45 000 €)</li> <li>✓ Annulation des résultats</li> </ul> <p>Décision de première instance : 10 jours pour saisir l'organe d'appel            Décision d'appel : 2 mois pour saisir le tribunal administratif</p>	<p>Non licenciés ou carence des organes fédéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avertissement</li> <li>✓ Interdictions temporaire ou définitive de participer aux manifestations sportives</li> <li>✓ Interdiction d'exercer les fonctions de personnel d'encadrement</li> <li>✓ Sanction pécuniaire (45 000 €)</li> <li>✓ Possibilité de demander à la fédération l'annulation des résultats du sportif sanctionné</li> </ul> <p>Appel : 2 mois pour saisir le Conseil d'État Exclusion du TAS</p>





## AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (AUT)

Créées en 2007, les Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) permettent aux sportifs de suivre un traitement à base de médicaments contenant une substance interdite.

La liste actuelle des substances et méthodes interdites établie par l'Agence mondiale antidopage (AMA) et publiée par décret (Décret n°2015-1684 du 16 décembre 2015, Journal officiel du 18 décembre 2015) est consultable sur le site de l'AFLD

AUT, MODE D'EMPLOI	
<u>Pour qui ?</u>	Tout sportif, licencié ou non (d'une fédération française ou étrangère)
<u>Pourquoi ?</u>	En cas de traitement médical comportant un ou des médicaments contenant des substances interdites qui figurent sur la liste établie par l'AMA.
<u>Qui remplit la demande ?</u>	Le sportif, ou son responsable légal, et tout médecin désigné par lui-même. Ce médecin devra décliner ses nom, prénom, qualification et spécialité médicale dans la partie de la demande d'AUT concernée.
<u>Comment la remplir ?</u>	L'AFLD fournit au sportif un seul modèle de formulaire à remplir Le sportif et le médecin doivent obligatoirement le signer et le dater. Le médecin doit fournir tous les détails et résultats d'examen utiles à l'expertise médicale. Toutes ces informations seront traitées dans le respect du secret médical. La demande doit être accompagnée d'un chèque d'un montant de 30€ correspondant à la participation forfaitaire aux frais d'instruction. En cas de dossier incomplet, l'AFLD notifiera les pièces manquantes au sportif.
<u>Quand la remplir ?</u>	La demande complète d'AUT doit être envoyée au moins 30 jours avant le début de la compétition. En cas d'urgence médicale, celle-ci peut être envoyée ultérieurement à ce délai.
<u>Où l'envoyer ?</u>	Chaque formulaire de demande d'AUT est à adresser par envoi recommandé avec accusé de réception à : AFLD – Service médical, 229 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS IMPORTANT : c'est la date de réception par l'AFLD qui fait foi.
<u>Qui la valide ?</u>	Les demandes d'AUT sont examinées par 3 médecins experts désignés par l'AFLD. Pour que la demande soit acceptée, ces médecins doivent répondre négativement aux 3 questions suivantes : Existe-t-il une alternative au traitement prescrit sans préjudice sanitaire pour le sportif ? Le traitement améliore-t-il la performance ? L'usage de cette substance est-il la conséquence de la consommation antérieure d'une substance dopante ?
<u>La réponse</u>	L'AFLD notifie la décision d'acceptation ou de refus de l'AUT directement au sportif. Si validée par l'AFLD : la garder précieusement avec soi et la présenter à chaque compétition lors d'un contrôle antidopage. Si refusée par l'AFLD : le sportif peut présenter une nouvelle demande complète prenant en compte les motifs du refus par les médecins experts.
<u>Quelles voies de recours?</u>	Le sportif peut apporter des éléments complémentaires afin d'obtenir un nouvel examen de sa demande. Le sportif dispose de deux mois à compter de la notification du refus pour faire appel de la décision devant le Conseil d'Etat.
<u>Compétition internationale</u>	Une AUT délivrée par l'AFLD n'est <b>valable qu'au plan national</b> . L'AUT ne sera valable que si elle est reconnue par la fédération internationale ou l'organisateur responsable de la manifestation. Dans ce cas, nous vous invitons à vous rapprocher de l'organisation concernée



## DROIT ET DEVOIRS

Dans la mise en place des contrôles antidopage, l'AFLD se doit de respecter les droits du sportif, sans manquer de lui rappeler, si besoin, ses devoirs.

DROITS	DEVOIRS
<b>AVANT / PENDANT LE CONTRÔLE</b>	
<p>Demander l'assistance d'un tiers et, si disponible, d'un interprète (autorisation selon l'appréciation du préleveur) ;</p> <p>Demander des renseignements sur la procédure de contrôle ;</p> <p>Demander un délai avant de se présenter au poste de contrôle du dopage pour différents motifs (impératif médiatique, cérémonie protocolaire, urgence médicale, etc.) à la condition qu'il soit escorté en tout lieu et en tout temps ;</p> <p>Demander que des modifications soient apportées à la procédure de prélèvement d'échantillons, si vous êtes un sportif handicapé ;</p> <p>L'apposition des scellés des prélèvements par le sportif sous la supervision de la personne chargée du contrôle ;</p> <p>Vérifier l'ensemble des données retranscrites sur le procès-verbal ;</p> <p>Se procurer un double du procès-verbal.</p>	<p>Dès réception de la notification individuelle, le sportif doit se présenter immédiatement au contrôle, à moins de raisons valables justifiant un retard ;</p> <p>Demeurer en présence de la personne chargée du contrôle ou de l'escorte en tout temps, de la notification à la fin de la procédure de prélèvement de l'échantillon, sauf en cas de directives contraires lors de la notification ;</p> <p>Présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) ;</p> <p>Avant le contrôle, signaler à la personne chargée du contrôle, les médicaments ou produits pris récemment pour qu'ils soient consignés sur le procès-verbal ;</p> <p>Se conformer à la procédure de prélèvement des échantillons (tout écart peut représenter une violation des règles antidopage)</p> <p>Signer le procès-verbal une fois le contrôle effectué.</p>
<b>APRÈS LE CONTRÔLE</b>	
<p>Etre informé des résultats, par lettre recommandée avec accusé de réception si le contrôle est positif ou sur demande du sportif à la fédération (si licencié) ou à l'AFLD (si non licencié). Le rendu des résultats s'effectue dans un délai moyen de trois semaines ;</p> <p>Si l'analyse de l'échantillon A a révélé la présence d'une ou plusieurs substances interdites, demander une analyse de l'échantillon B dans les 5 jours (10 si hors métropole) à compter de la réception des résultats.</p>	



## LOCALISATION



### QUI PEUT INTEGRER LE GROUPE CIBLE ?

Les sportifs pouvant être concernés sont ceux inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs espoirs. Les sportifs qui ont fait l'objet d'une sanction disciplinaire sur le fondement des articles L. 232-9, L. 232-10 ou L. 232-17 lors des trois dernières années.

### POURQUOI CETTE MESURE ?

Les sportifs désignés par l'Agence et qui intègrent le "groupe cible" font partie des meilleurs dans leur discipline au niveau national voire international.

Grâce aux informations renseignées dans le logiciel ADAMS, relative à la localisation des sportifs, des contrôles antidopage en compétition et hors compétition peuvent être diligentés, dans le respect de la vie privée du sportif et de son intimité et sous certaines conditions strictes prévues par le code du sport.

Le dispositif de localisation constitue aujourd'hui un des moyens de garantir un sport équitable.

Les règles en matière d'informations sur la localisation font partie du Standard international pour les contrôles et les enquêtes. L'obligation de localisation est donc une démarche mondiale qui concerne l'ensemble des fédérations internationales sportives (FI) et des organisations nationales antidopage (ONAD).

L'Agence mondiale antidopage (AMA) n'intervient pas dans la constitution des groupes cibles soumis aux contrôles. Il appartient à chaque fédération internationale de sélectionner les sportifs soumis à ces dispositions au niveau international et à chaque ONAD de créer au niveau national un groupe cible de sportifs soumis aux obligations de localisation.

Ainsi, l'AFLD est complètement autonome dans le choix des athlètes qu'elle décide d'inclure dans son groupe cible.

### Êtes-vous concerné par l'obligation de localisation ? Si oui, comment y satisfaire ?

#### Quels sont les risques en cas de manquement ?

Les sportifs désignés par l'AFLD sont **avertis par courrier** de leur appartenance au groupe cible et des obligations de localisation afférentes.

A partir de la réception de ce courrier, les sportifs disposent de 15 jours pour faire opposition à cette intégration : c'est le préalable contradictoire. Les motifs que font valoir les sportifs sont étudiés par le Collège de l'AFLD.

En cas de non-recevabilité, le sportif reçoit un courrier officiel pour l'informer de son intégration ainsi qu'un formulaire de localisation. A la fin de la procédure d'inscription, le sportif reçoit ses codes d'identification pour accéder au logiciel ADAMS.

Ces mêmes sportifs sont tenus de transmettre leurs informations de localisation chaque trimestre, au plus tard quinze jours avant le début du trimestre concerné.

### SE LOCALISER

Chaque sportif désigné par l'AFLD a la possibilité de renseigner et de modifier sa localisation dans les délais impartis grâce à **deux voies possibles** :

#### En Ligne

Via l'application en ligne ADAMS (vivement conseillé)

Au préalable, le sportif devra adresser à l'AFLD une demande d'accès à ADAMS.

Il recevra un identifiant et un mot de passe pour créer son compte.

#### Par voie écrite

En utilisant le formulaire de location et/ou le formulaire de modification des informations de localisation.

Les sportifs peuvent modifier les informations relatives à leur localisation jusqu'à 17 heures la veille pour le lendemain.

IMPORTANT : Pour la transmission de ses informations de localisation, le sportif a la possibilité de désigner un délégataire, sous réserve de remplir un formulaire de demande de délégation de transmission des informations de localisation. On ne peut désigner qu'un seul délégataire à la fois. Toutefois, le sportif demeure le seul et unique responsable des informations renseignées.

#### ADAMS, comment ça marche ?

Le système ADAMS, conçu par l'Agence mondiale antidopage (AMA), permet aux sportifs, inscrits dans le groupe cible d'une organisation antidopage, de renseigner leurs informations de localisation.

L'AMA a mis à disposition des sportifs, un manuel d'utilisation et un tutoriel sur le module de localisation d'ADAMS qui montrent comment transmettre les informations de localisation.

Le sportif a également la possibilité d'actualiser ses informations de localisation via l'application ADAMS.

Le sportif demeure seul responsable de la transmission de ses informations à l'AFLD.

Les manquements aux obligations de transmission d'informations relatives à la localisation des sportifs appartenant au groupe cible de l'AFLD sont :

- ✓ La non-transmission à l'AFLD des informations de localisation requises à la date fixée, soit le 15 du mois précédant le début de chaque trimestre civil ;
- ✓ La transmission à l'AFLD d'informations insuffisamment précises et actualisées pour permettre la réalisation de contrôles individualisés prévus à l'article L. 232-5 du code du sport pendant le créneau horaire d'une heure défini par le sportif ;
- ✓ L'absence du sportif, constatée par le préleveur, durant le créneau d'une heure à l'adresse indiquée.

Si le sportif commet **trois manquements quelconques pendant une période de douze mois consécutifs**, l'AFLD transmet à la fédération compétente un **constat d'infraction** faisant encourir à l'intéressé une suspension comprise entre 1 an et 2 ans, conformément au règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées, relatif à la lutte contre le dopage humain, annexé à l'article R. 232-86 du code du sport.

## TABLEAU DES AIDES INDIVIDUALISEES

Ces aides sont attribuées mensuellement par le Directeur Technique National. Elles correspondent à un manque à gagner sportif. Elles se traduisent par une allocation forfaitaire périodique permettant au Sportif de Haut Niveau de mettre en œuvre efficacement son double projet.

Résultats	Ranking Mondial	Montant par mois		Durée (en activité)
		Athlètes	CIP/Salariés	
Champion Olympique		1 000		4 ans
Champion du monde		800	Moins 15 à 20%	2 ans
Podium Jeux Olympiques/ Championnat du Monde	1 à 5	700	Moins 15 à 20%	2 ans
Vainqueur Final Grand Prix/ Championnat d'Europe/ Jeux Européens	6 à 15	600	Moins 15 à 20%	1 an
Vainqueur Universiade/ Grand Prix/ Jeux Med	16 à 25	500	Moins 15 à 20%	1 an
Podium Championnat d'Europe/ Jeux Européens/ Final Grand Prix			Moins 15 à 20%	
	26 à 32	400	Moins 15 à 20%	1 an
Vainqueur JOJ/Champion d'Europe Junior		300		1 an
Champion d'Europe – 21 ans		250		1 an
Collectif Pôle INSEP		100 et 250		1 an

## TEXTE DES GRADES

### **PASSAGE DE GRADES EQUIPE DE FRANCE.**

#### **Article 212 du règlement de la CSDGE lié aux PASSAGES DE GRADES EQUIPE DE FRANCE**

En raison des contraintes liées à leur appartenance à l'Equipe de France, les athlètes sélectionnés pourront bénéficier de dates d'examen adaptées.

Ces examens de Dans et grades équivalents, réservés aux membres de l'Equipe de France, sont organisés périodiquement à la demande du Directeur Technique National et sous la responsabilité de la CSDGE. Le jury est composé de 3 membres désignés par la CSDGE. Ces examens ne peuvent pas aller au-delà du 6<sup>ème</sup> Dan et doivent respecter en tout point le présent règlement.